

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

On s'abonne à Paris, chez **MM. HACHETTE et Cie.** libraires-éditeurs, **boulevard Saint-Germain 79**, et dans les départements, chez tous les libraires. — Le prix devra être payé d'avance, soit en un mandat sur la poste, soit en timbres-poste, soit par l'intermédiaire d'un bureau de poste ou d'un libraire. — Ecrire franco.

Prix du numéro du Manuel. 20 c.

Prix du numéro du Supplément. 25 c.

Prix de l'abonnement d'un an :

FRANCE. 6 fr.

UNION POSTALE. 7 fr. 75.

Prix du supplément : Enseignement primaire supérieur, enseignement complémentaire ; un numéro de 16 pages par quinzaine ; un an, 5 francs.

Les abonnements se prennent à partir du 1^{er} de chaque mois. — On ne s'abonne que pour un an. — On ne reçoit pas d'abonnement pour le supplément seul.

Il est indispensable de joindre la bande d'un des derniers numéros du journal aux demandes de changements d'adresse.

SOMMAIRE

Partie générale.

ACTES OFFICIELS RELATIFS A L'INSTRUCTION PRIMAIRE : Arrêtés nommant des membres de conseils départementaux. — Personnel ; nominations. — Titres, distinctions et récompenses honorifiques. — Avis administratifs.

VARIÉTÉS : Congrès international de l'enseignement primaire : Seconde liste d'adhérents étrangers et français (L. L.). — L'instruction primaire à l'Exposition universelle de 1889 : Coup d'œil général sur l'exposition scolaire du ministère de l'Instruction publique (C. D.). — L'exposition scolaire de la Ville de Paris (J. G.).

CORRESPONDANCE : Questions scolaires (C. D.).

LIVRES ET MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT : *Les gens de bien*, par Mme Gustave DEMOULIN. — *Ali-Baba, ou les Quarante voleurs*, conte oriental. — *Le Grillon du foyer*, par Charles DICKENS. — *L'Ours de neige*, par Mme J. COLOMB. — *Le petit Poucet du dix-neuvième siècle*, par Frédéric PASSY (J. M.).

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Partie scolaire.

SEMAINE SCOLAIRE, année 1888-89 : *Directions et exercices, d'après les programmes officiels du 27 juillet 1882* pour les trois cours, élémentaire, moyen et supérieur de l'école primaire. — *Langue française* (C. ROBQUIN, L. T. et C. D.). — *Calcul, arithmétique et géométrie* (B. R.). — *Notions de sciences physiques et naturelles*, leçons de choses (A. T.). — *Géographie* (H. LEMONNIER). — *Dessin* (L. d'HENRIET). — *Morale* (J. M.). — Compte rendu du concours général entre les meilleurs élèves des écoles primaires. (J. M.).

SOMMAIRE DU SUPPLÉMENT, N^o 15 du MANUEL GÉNÉRAL : **Partie générale.** — **HISTOIRE :** Une révolution dans l'enseignement de l'histoire de la période mérovingienne (G. CARRÉ). — **VARIÉTÉS :** Le théâtre annamite à l'Exposition universelle (Alfred GONNAUD). — **AGRICULTURE :** Revue agricole (Henry SAGNIER). — **Partie scolaire.** — Préparation aux examens professionnels de l'enseignement primaire : Sujets de composition proposés par le *Manuel général* : Sujets traités : Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires : *Histoire* : Formation de l'unité allemande (E. C.). — *Géographie* : La géographie de l'Allemagne (E. C.). — Brevet supérieur : *Langues vivantes* : Compte rendu des copies du n^o 11. — Corrigés des exercices (L. KOCH.). — Sujets à traiter : Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires : *Histoire* (E. C.). — *Géographie* (E. C.). — Brevet supérieur : *Sciences physiques* (B.). — *Langues vivantes* (L. K.).

ACTES OFFICIELS

RELATIFS A L'INSTRUCTION PRIMAIRE

ARRÊTÉS nommant des membres de conseils départementaux (5 juillet).

Aurillac. — M. Lavoipierre, inspecteur primaire à Au-

rillac, est désigné pour faire partie du conseil départemental du Cantal, en remplacement de M. Cagniard, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Tarbes. 9 juillet. — M. Caré, inspecteur primaire à

MUSEE PÉDAGOGIQUE
21 JUIL 89 24187
MORILLON, JULES, PARIS

Tarbes, est désigné pour faire partie du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. Bruni, qui a reçu une autre destination.

PERSONNEL. — NOMINATIONS.

Écoles normales primaires.

INSTITUTEURS.

Professeurs et maîtres adjoints.

Saint-Lô, 29 juin. — M. Fabre, délégué à titre provisoire dans les fonctions de maître adjoint chargé du service de l'économat de l'école normale de Lagord est délégué au même titre et chargé du service de l'école normale de Saint-Lô, en remplacement de M. Bonnehou, qui reçoit une autre destination.

Lagord, 29 juin. — M. Bonnehou, économiste à l'école normale de Saint-Lô, est nommé économiste à l'école normale de Lagord, en remplacement de M. Fabre qui reçoit une autre destination.

Ecoles primaires supérieures.

Filles.

Pont-à-Mousson, 5 juillet. — Mlle Monin, chargée par arrêté préfectoral de la direction de l'école primaire supérieure de Pont-à-Mousson, est déléguée dans les fonctions de directrice de cet établissement.

TITRES, DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Légion d'honneur.

15 juillet. — Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, sont nommés au grade de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

— Evellin (François-Jean-Marie-Auguste), inspecteur de l'académie de Paris, en résidence à Paris, 28 ans de services.

— Drumel (Etienne-Hubert-Ernest), doyen de la faculté de droit de Lille, membre du comité consultatif de l'enseignement public; 16 ans de services. Titres exceptionnels : vice-président du conseil d'administration de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud, membre de la commission d'examen pour l'inspection primaire.

— Melouzy (Charles-Hildefonse), professeur d'histoire au lycée Condorcet et à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses; 28 ans de services.

— Biron (François-Joseph), instituteur public à Nantes; 46 ans de services.

Sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur :

— M. Durand (Hippolyte), ancien inspecteur d'académie, ancien délégué à l'inspection générale de l'enseignement primaire; 55 ans de services, plusieurs propositions.

Officiers de l'instruction publique.

15 juillet. — Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Allard, inspecteur principal du travail des enfants dans l'industrie du département de la Seine; — Allibert de Berthier (Félix), délégué cantonal à Marseille; — Belin (Edouard), conseiller à la cour d'appel de Dijon, membre du conseil d'administration de l'école normale d'institutrices; — Bertrand (Charles-Louis), ancien instituteur à Carentan (Manche); — Beurdeley (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, maire du VIII^e arrondissement de Paris; — Bloch (Eugène), maire de Villiers-le-Morhier (Eure-et-Loir), conseiller d'arrondissement; — Briand (Paul), secrétaire général de la Société des amis des arts de la Touraine, délégué cantonal à Tours; — Chevalier-Escot (Ernest), conseiller général, président de la délégation cantonale à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret); —

Christian (Arthur), préfet de la Charente; — Collineau (Alfred-Charles), docteur-médecin, secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire; — Côte (François-Donat), délégué cantonal à Leray (Doubs); — Detolle (George), sous-préfet de Montdidier (Somme); — Dindeau (Charles), sous-préfet de Largentière (Ardèche); — Doumergue (François), secrétaire de la mairie de Levallois-Perret (Seine); — Dumoutier (Emile-Gustave), inspecteur de l'enseignement en Annam et au Tonkin, délégué du protectorat à l'Exposition universelle de 1889; — Durand (Emile-Antoine-François), juge de paix à Hédé (Ille-et-Vilaine), président de la délégation cantonale; — Fortier (Pierre-Victor-Gustave), directeur de l'école centrale lyonnaise; — Giroud (Emile-Benjamin), secrétaire général de la mairie de Grenoble (Isère); — Gombault d'Arnaud, ancien adjoint au maire du XVIII^e arrondissement, délégué cantonal; — Lamarre (Clovis), ancien professeur de l'Université; — Laurent (Alcide-Quentin), maire de Marly (Aisne), délégué cantonal; — Lecène (Antoine-Hippolyte), libraire-éditeur, adjoint au maire du XIII^e arrondissement de Paris; — Lepage (Hubert-Jean-Baptiste), instituteur en retraite, à Montierender (Haute-Marne); — Maury (Jules), manufacturier à Paris, fondateur de l'institut commercial de Paris; — Menjaud (Casimir), secrétaire chef de bureau à la mairie du VI^e arrondissement de Paris; — Moussard (Emile), sous-préfet à Villefranche, ancien professeur; — Nolot (Antoine-Jacques), vice-président du conseil général du département du Rhône, chef d'institution libre à Lyon, membre du conseil académique et délégué cantonal; — Oby (Ernest), président du tribunal civil, président de la commission du brevet de capacité, à Amiens; — Orry (Emile), vice-président de la commission administrative des hospices de Cherbourg, délégué cantonal; — Pelletier (Isidore-Jean-Baptiste), conseiller général, maire d'Ons-en-Bray; — Pouydebat (François-Onésime), sous-préfet de Sens (Yonne); — Robert (Emile-Isaïe-Théophile), juge de paix à Pacy-sur-Eure, maire de Villeneuve-en-Chévy (Seine-et-Oise), président de la délégation cantonale; — Rouziou (Pierre), supérieur des frères de Ploërmel, directeur de l'école communale de Cayenne (Guyane); — Thomas (Jean), maire du XIII^e arrondissement de Paris; — Thonion (Bernard), docteur-médecin à Annecy, délégué cantonal; — Bénard (Louis), secrétaire en chef de la mairie de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); — Danoux (Victor-Hubert), adjoint au maire du I^{er} arrondissement de Paris; — Puyjoli de Meyjonnissas, maire de Brantôme (Dordogne); — Pouillot (Jules-Eugène), inspecteur d'académie à Montauban; — Rey (Louis-Marie-Baptiste-Raymond), inspecteur d'académie à Avignon; — Mondiet (Jean-Octave), inspecteur d'académie, à Mont-de-Marsan; — Lenfant (Auguste-Dominique), secrétaire de l'académie de Chambéry; — Bongueret (Amboise-François), professeur de dessin au lycée Saint-Louis; — Baylac (Benoît-Jean), directeur de l'école normale d'instituteurs de Grenoble; — Jarach (Louis-Thomas-Léon-Moise), directeur de l'école normale d'instituteurs de Lyon; — Mir (Pierre-Marie-Ernest), directeur de l'école normale d'instituteurs de Digne.

Mlle Porte (Marie-Marguerite), directrice de l'école normale d'institutrices de Lyon.

MM. Bertrand (Claude-Léon-Etienne), inspecteur primaire à Lille; — Caillon (Octave), inspecteur primaire à Chambéry; — Caussard (Jean-Baptiste), inspecteur à Saint-Julien (Haute-Savoie); — Cleré (Jean-Marie-Léon), inspecteur primaire à Grenoble; — Daix (Anatole-Gôme-Henri), inspecteur primaire à Paris; — Flamand (Charles-Joseph-Emmanuel), inspecteur primaire à Belfort; — Liote (François-Edouard), inspecteur primaire à Verdun (Meuse); — Nézondet (Alfred-Eracle), inspecteur primaire à Corbeil (Seine-et-Oise); — Brunel (Jean-Pierre-Eugène), professeur à l'école normale d'instituteurs de Lyon; — Rimbart (Georges), professeur à l'école normale d'instituteurs à Clermont-Ferrand; — Bouton (Jean-Pierre), médecin à l'école normale d'instituteurs de Besançon; — Abraham (Louis-Edouard), économiste à l'école normale supérieure d'enseignement primaire à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Mlle Baslaire (Céline-Louise-Caroline), directrice de l'école communale, 124, rue Amelot (Paris).

Mme Boulade, née Escure (Marie), institutrice publique à Sainte-Férole (Corrèze).

MM. Le Roux (Ange), instituteur public à Corlay (Côtes-du-Nord); — Olivier (Bénoni-Jean-Baptiste), instituteur public à Cogolin (Var); — Quijoux (Gustave-Napoléon-Stanislas), directeur de l'école primaire supérieure de la Loupe (Eure-et-Loir); — Scellos (Auguste-Pierre), directeur de l'école communale, 152, rue d'Alsia (Paris); — Tournadour (Pierre), instituteur public à Malmart (Corrèze); — Varin (Alexandre), directeur de l'école communale, 5, rue d'Aligre, Paris; — Hervé, professeur à l'Association philotechnique de Paris.

Officiers d'académie.

15 juillet. — Sont nommés officiers d'académie :

MM. Albrand (Paul), maire de Vialas (Lozère), délégué cantonal; — Allain-le-Canu (Pierre-François-Jules), délégué cantonal, à Galluis (Seine-et-Oise); — Ameline (Alphonse), chef de division à la préfecture du Calvados; — Amiot (Louis), délégué cantonal à Besançon (Doubs); — Arrighi (François-Marie), conseiller municipal à Letia-Saint-Roch (Corse), ancien instituteur; — Audubert (Jean-Baptiste), docteur-médecin à Tulle (Corrèze), maire de Sainte-Fortunade, délégué cantonal; — Bailly (Nicolas), conseiller général, membre du conseil départemental de l'instruction publique à Bain (Vosges); — Bainier (Albin-Georges), pharmacien à Paris, adjoint au maire du XX^e arrondissement de Paris, délégué cantonal; — Basly (de) (Eugène), sculpteur, professeur de modelage à l'Association philotechnique de Neuilly-sur-Seine; — Belliard, docteur-médecin à Montjean (Maine-et-Loire), président de la délégation cantonale; — Bletterie (Auguste), conseiller général, maire de Saint-Christophe (Allier), délégué cantonal; — Boidin (Albert), conseiller de préfecture, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), délégué cantonal; — Boivin (Victor-Constant), secrétaire en chef de la mairie de Cherbourg (Manche); — Bonamy (Albert), maire de la commune des Pieux (Manche), délégué cantonal; — Bonnaric (Joseph-Marie-Gaston), délégué cantonal à Agie (Hérault).

Mme veuve Boucher (Rosalie-Elisa), ancienne institutrice libre à Nevers (Nièvre); — Bouguin (Eugène-François), secrétaire général de la préfecture de la Vienne, à Poitiers; — Boutet (Antoine-Jean-Pierre), docteur-médecin, délégué cantonal, à Orgerus (Seine-et-Oise); — Boutonnet (Jean-Antoine-Louis), maire de Monteils (Aveyron), délégué cantonal; — Bouyon, conseiller d'arrondissement à Bromont-Lamothe (Puy-de-Dôme), délégué cantonal; — Brémond (Auguste), maire de Lamothe-Achard (Vendée), délégué cantonal; — Brimont (Jean-Baptiste), maire de Chalandry-et-Elaire (Ardennes), ancien instituteur, délégué cantonal; — Brochet (Louis-Auguste), instituteur en retraite à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise), délégué cantonal; — Brunel (Honoré), délégué cantonal à Guiras (Ardèche); — Brunet (Ernest-Charles-Bernardin), ancien professeur de chimie à l'école supérieure du commerce, à Paris; — Buiret (François-Zénobe), ancien instituteur, délégué cantonal à Tully (Somme); — Buirette (Eugène-Amané-Napoléon), président de la délégation cantonale à Suippes (Marne); — Bunel (Edouard), ancien délégué cantonal à Angoulême (Charente); — Cabantous (Georges), secrétaire général de la préfecture de Valence (Drôme); — Calmon (Barthélemy), docteur-médecin, délégué cantonal de Céret (Pyrénées-Orientales); — Campredon (Napoléon), président de la délégation cantonale de Saint-Amans-des-Cots (Aveyron); — Carrette (Jean-François-Ferdinand), secrétaire de la mairie de Saint-Cloud (Seine-et-Oise); — Caussade, conseiller général, docteur-médecin, à Saint-Médard de Guizières (Gironde), délégué cantonal; — Chadirac (Baptiste), conseiller général, maire de Saint-Privat (Corrèze), docteur-médecin, délégué cantonal; — Champion, inspecteur primaire à la Guadeloupe; — Chaumat (Emile), délégué cantonal, à Lyon; — Chevillot (Antoine-Pierre), maire de la Penillade (Dordogne), délégué cantonal; — Chion-Ducollet (Alfred-Antoine-Prospère), maire de La mure (Isère), président de la délégation cantonale; — Coget (Alexandre), maire de Marquillies (Nord), délégué cantonal; — Coliez (Emile), docteur-médecin, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), délégué cantonal; — Commissaire (Hippolyte), président de la délégation cantonale du 1^{er} arrondissement de la ville de Lyon; — Cordellier (Léon), contrôleur des contributions directes,

délégué cantonal à Arcis-sur-Aube (Aube); — Cormette (Amédée-Louis de), conseiller général, maire d'Henneveux (Pas-de-Calais), délégué cantonal; — Coty (Philippe), maire de Fayl-Billot (Haute-Marne), délégué cantonal.

Mlle Coudray (Adélaïde-Héloïse), professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

M. Coupey (Arthur-Alphonse), docteur-médecin, maître de La Ferté-Bernard (Sarthe); — Darrasse (Maurice), vice-président du conseil de préfecture des Landes, délégué cantonal, à Mont-de-Marsan (Landes); — Dechepy (Pierre-François-Aimé), délégué cantonal, à Crèvecœur (Oise); — Delaisement (François-Joseph), inspecteur divisionnaire du travail des enfants mineurs employés dans l'industrie, à Reims (Marne); — Delante (Georges), maire de Nogent-le-Bernard (Sarthe), avocat à la cour d'appel de Paris; — Deltiré (Léon), fondateur d'une école professionnelle; — Desmarest (Jean-François), maire de Couly (Oise), ancien instituteur, délégué cantonal; — Dewitte (Antoine), négociant à Roubaix (Nord), président de la délégation cantonale; — Doigneau (Edmond-Edme), publiciste, délégué cantonal, à Nemours (Seine-et-Marne); — Doubet (Onésime), maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure), délégué cantonal; — Drouhin (Théodore), conseiller général à Montceau-et-Eclairnaux (Côte-d'Or), délégué cantonal; — Druillet (Paul), adjoint au maire de Lectoure (Gers); — Dubest (Michel-Hippolyte), docteur-médecin, conseiller municipal à Pont-de-Château (Puy-de-Dôme); — Duchemin (Pierre-Polovic) ancien instituteur, rédacteur au *Journal de Rouen*, à Rouen; — Dubugnet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales; — Dumas (Annet), maire de Treignat (Allier), délégué cantonal.

Mme Durand-Journet (Esther-Joséphine), membre de la caisse des écoles du VIII^e arrondissement.

MM. Eymard (Auguste-Marie-André), avocat, conseiller général, membre du conseil départemental à Grenoble; — Flachat, délégué cantonal, ancien maire de Seurre (Côte-d'Or); — Flamand (Pierre-Adolphe), maire de la Queuleux-Yvelines, délégué cantonal; — Fleury (Pierre), inspecteur des enfants assistés du département du Cher; — Foury (Jacques), conseiller municipal à Rouen, délégué cantonal; — Romentin (Auguste), notaire à Neuville-aux-Bois (Loiret), président de la délégation cantonale; — Galfard (André-Marius), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Oraison (Basses-Alpes); — Garnier (Alfred-Léopold), médecin inspecteur des écoles du IV^e arrondissement de la ville de Paris; — Garola (Charles-Victor), professeur départemental d'agriculture, à Chartres; — Gaultier (François), maire de Saint-Maurice (Seine), président du comité d'administration de la caisse des écoles; — Gauthier (Louis), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise); — Gauvier (Jean-Baptiste), maire du Bourg-d'Oisans (Isère), délégué cantonal.

Mlle Girardet, maîtresse adjointe au pensionnat colonial de Saint-Pierre (Martinique).

MM. Girerd (Charles-Frédéric-Edmond-Jacques), secrétaire général de la préfecture de l'Ain, à Bourg; — Grenet (Jacques-Paul), président de la délégation cantonale à Tiercé (Maine-et-Loire), médecin des écoles; — Guerby, président de la Société du sou des écoles laïques d'Annonay (Ardèche); — Guérin (Paul-Henri), ingénieur, sous-chef du bureau des mines au chemin de fer du Nord, professeur à l'Association philotechnique de Saint-Denis; — Hébert (Armand-Eugène) sous-préfet à Cosne (Nièvre); — Hébert (Victor-Armand), maire de Vassy (Calvados), délégué cantonal, conseiller général; — Henriette (Charles-Joseph), administrateur de caisse d'école à Paris; — Huet, ancien instituteur, maire de Chaintrix (Marne); — Jacques (Athanasie), adjoint au maire du XX^e arrondissement de la ville de Paris, délégué cantonal, administrateur de la caisse des écoles et du bureau de bienfaisance; — Jaulmes, instituteur aux Iles-sous-le-Vent; — Knieder (François-Xavier), ingénieur, délégué cantonal au Petit-Quevilly (Seine-Inférieure); — Lablotier (François-Ferréol), ancien instituteur, secrétaire de la mairie de Belle (territoire de Belfort); — Labre (Pierre-Eugène), professeur aux Associations philotechniques d'A-nières, de Puteaux et de Nanterre; — Lambert (Séverin-Victor), médecin, conseiller municipal à Ossigny-le-Grand (Aisne), délégué cantonal; — Laplatte (Claude-Gaston), membre du conseil municipal et du bureau d'administration du

collège de Sézanne (Marne), président de la délégation cantonale.

Mme veuve Lardièrre (Léonide-Maximilienne), déléguée cantonale, membre du bureau d'administration du lycée de jeunes filles d'Amiens, inspectrice des internats de jeunes filles, à Fouilly (Somme).

MM. Lardin de Musset (Paul-Anatole), sous-préfet de Rambouillet (Seine-et-Oise); — Laroque, conseiller municipal, adjoint au maire de Bordeaux; — Lebarbier (Ernest-Augustin), attaché principal au commissariat général de l'Exposition universelle; — Le Biez (Théophile-Démophile-Achille), receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, conseiller municipal à Carentan (Manche), délégué cantonal; — Lèbre (Louis-Hippolyte), ancien instituteur, à Marseille; — Lebrun, docteur-médecin à Bar-sur-Aube, délégué cantonal; — Le Guillerm (Guillaume), maire de Montallot (Côtes-du-Nord); — Lehoc (Désiré-Magloire), ancien instituteur, secrétaire de la mairie de Trouville-sur-Mer (Calvados); — Lemasson (Pascal-Antoine-Félix-Albin-Anne), docteur-médecin, adjoint au maire de Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron), délégué cantonal; — Le Toux, ancien instituteur, rédacteur au ministère des travaux publics; — Lorans, président du tribunal civil de Quimperlé (Finistère), délégué cantonal; — Luquet (Louis-Isidore), conseiller municipal, président du tribunal de commerce, président de la délégation cantonale d'Épernay (Marne); — Magnier (Edmond), délégué cantonal, suppléant du juge de paix du canton sud de Saintes, à Thénac (Charente-Inférieure); — Majou (Louis-Jacob-Edouard-Godfried), secrétaire de la sous-préfecture de Morlaix (Finistère); — Malère (Henri), sous-préfet à Orthez (Basses-Pyrénées); — Mallat (Antonin-Jérôme), maire de Vesse (Allier), délégué cantonal; — Malrieu (Jules-Armand-Victor-Marie), avocat, adjoint au maire de Figeac (Lot), membre du bureau d'administration du collège de cette ville, délégué cantonal; — Manchon (Hippolyte-Jean-Baptiste), professeur de législation dans les écoles commerciales de la ville de Paris, professeur à l'Association polytechnique; — Manier (Louis-Jérôme-Evariste), instituteur en retraite à Dunkerque (Nord); — Manso (Auguste-Barnabé), graveur typographe, auteur de poésies et chants scolaires, à Lille (Nord); — Maréchal (Charles-Philippe), architecte, maire de Poissy (Seine-et-Oise), délégué cantonal; — Marsierou (Clovis), sous-préfet à Aubusson (Creuse); — Martin (Auguste), docteur-médecin, président de la délégation cantonale de Camarès (Aveyron); — Martin (Charles), ancien instituteur, président de la délégation cantonale de Falaise (nord) (Calvados); — Massé (Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées, maire de la ville de Bar-le-Duc (Meuse); — Masson (Marie-Constant-Albert), docteur-médecin, délégué cantonal, membre du bureau d'administration du collège de Mirecourt (Vosges); — Mathy (Jean-Baptiste), professeur à l'école centrale lyonnaise, à Lyon; — Médecin (Alexandre-Paul-Antoine-Joseph-Vincent), adjoint au maire de la ville de Nice (Alpes-Maritimes), membre du bureau d'administration du lycée de cette ville et de l'école normale d'instituteurs; — Mérieux (Charles), docteur-médecin à Asfeld (Ardennes), conseiller général, président de la délégation cantonale; — Minier (Jean-Edme), délégué cantonal à Souvigny (Allier); — Moisant (Louis-Pierre-Martial), conseiller général à Châteaudun (Eure-et-Loir), délégué cantonal; — Montet (Adrien-François-Louis-Hilaire), docteur-médecin, conseiller général, délégué cantonal, maire de Briatexte (Tarn); — Mora (Jean-Louis-Bernard), docteur-médecin à Brunehamel (Aisne), délégué cantonal; — Motté (Gustave-Jean), professeur de comptabilité commerciale à l'Association philotechnique de Clichy (Seine); — Neury (A.), ancien maire de Nontron (Dordogne), membre du comité départemental de l'instruction publique; — Noël (Charles-Ernest), maire de Noyon (Oise), conseiller général, délégué cantonal; — Noyer (Jean-Charles-Camille), maire de Dieulefit (Drôme), délégué cantonal; — Orsat (Léon), délégué cantonal à Benneville (Haute-Savoie), conseiller général; — Oulmann (Nathan), délégué cantonal, à Paris; — Paillard (Alfred-Jean-François), délégué cantonal de Nantes (Loire-Inférieure); — Pasdeloup, docteur-médecin à Marolles-les-Braux (Sarthe), président de la délégation

cantonale; — Pasquet-Labroue (Jules-Jean), docteur-médecin à Châtelleraut (Vienne), délégué cantonal; — Pasquier (Edmond-Nicolas), maire de Chamarande (Haute-Marne), délégué cantonal; — Pelingre (Marie-Pierre-Auguste), secrétaire de la mairie de Sénonces (Vosges), membre de la caisse des écoles; — Périot (Hippolyte), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Dun-sur-Auron (Cher); — Pernot (Prosper), maire de Gondrecourt (Meuse), délégué cantonal; — Petit, président de la délégation cantonale de La Ferté Saint-Aubin (Loiret); — Peyré (Auguste), greffier du tribunal civil d'Oléron, délégué cantonal, membre de la commission d'examen du certificat d'études primaires; — Philippot, maire de Fumel (Lot-et-Garonne); — Piot (Edme-Georges), délégué cantonal, conseiller général du canton de Montbard (Côte-d'Or); — Poisson (Ilyacinthe), président de l'Association philotechnique de Colombes (Seine); — Ponce (Arsène-Alexandre-François), ancien instituteur délégué cantonal à Provins (Seine-et-Marne); — Pouthariès (Léon-Nicolas-Isidore), administrateur de la commune mixte de Guergoor (Algérie); — Pousseur (Louis-Augustin), trésorier de l'Alliance française, à Oran; — Prodhomme, médecin au Sel (Ille-et-Vilaine), délégué cantonal; — Prudhomme (Ambroise-Simon), docteur-médecin, délégué cantonal à Pithiviers (Loiret); — Racine, docteur-médecin, conseiller municipal à Scy-sur-Saône (Haute-Saône), délégué cantonal; — Rey (Emmanuel-Jean-Paul), maire de Nay (Basses-Pyrénées), délégué cantonal; — Reyneau (Paul), maire d'Uchou (Saône-et-Loire), délégué cantonal; — Riband (Eugène-Louis-Auguste-Bernard), maire de Vaulnareys-le-Haut (Isère), conseiller d'arrondissement, délégué cantonal; — Richter (Albert-Lucien), architecte, professeur à l'Association philotechnique de Saint-Denis (Seine); — Roger (Charles-Gustave), maire de Verneuil (Eure), délégué cantonal; — Rosse (Charles), sous-préfet de Château-Gonthier (Mayenne); — Rouland (Achille-Victor-Auguste), employé à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris, chargé de la direction du service des écoles; — Roux (Philippe), maire de La Courneuve (Seine), délégué cantonal; — Sarlit (Pierre-Auguste-Frédéric-Jacques), professeur à la Société philomatique de Bordeaux; — Signolle (Denis-Edmond), conseiller municipal, président de la Société de gymnastique « la Fraternelle » d'Argenteuil (Seine-et-Oise); — Simonneau (Nicolas-Edouard), instructeur en chef du bataillon scolaire de La Rochelle (Charente-Inférieure); — Stavaux (Clovis-Clement), délégué cantonal, à Stains (Nord); — Streiff (Joseph), délégué cantonal, maire de Chaumont-en-Vexin (Oise); — Suplice (Frédéric-Eugène), ancien instituteur, président de la délégation cantonale à Quillebœuf (Eure); — Sutils (Félicien-Abel), docteur-médecin à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), délégué cantonal; — Tantet (Charles-Joseph), maire du III^e arrondissement de la ville de Paris, président de la délégation cantonale et du comité de la caisse des écoles; — Tessier (Blaise), services rendus à la cause de l'instruction populaire; — Tommasi (Georges-Louis), secrétaire général de la préfecture de Mende (Lozère); — Touchais (Gabriel-René), ingénieur civil des mines, délégué cantonal à Paris; — Trédant (Charles-Léon), receveur particulier des finances, à Barcelonnette (Basses-Alpes), ancien professeur à l'Association polytechnique; — Uhlen (Albert), commis à la préfecture de la Seine, professeur à l'Association philotechnique de Saint-Denis (Seine); — Valadon (Edouard-Emmanuel), délégué cantonal à Montreuil-le-Haudoin (Oise); — Vaudescal (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien instituteur, maire de Lesches (Seine-et-Marne); — Vernaison (Georges-Louis-Joseph), juge de paix à Maringues (Puy-de-Dôme), délégué cantonal; — Verrine (Louis-Justice), ingénieur municipal, délégué cantonal à Caen (Calvados); — Villeneuve (Jules-Antoine-Hippolyte-Auguste-Célestin), docteur-médecin à Lexos, commune de Varen (Tarn-et-Garonne), délégué cantonal; — Vorbe (Louis-Auguste), président du comité d'administration de la bibliothèque populaire du XIX^e arrondissement de la ville de Paris, membre de la commission de protection des enfants du premier âge, délégué cantonal; — Waltz (Emile), sous-préfet à Gray (Haute-Saône).

Mme Wiggishoff (Louisa), secrétaire-économe du comité des dames déléguées de la caisse des écoles du XVIII^e arrondissement de la ville de Paris.

MM. Zierer (Fritz), ingénieur civil, président de la

1. Ancien collaborateur du *Manuel général*.

Société de gymnastique « la Rouennaise », à Rouen; — Noyer, maire de Dieulefit (Drôme); — Peytraud (Lucien-Pierre), inspecteur d'académie à Vannes; — Jouglà (Camille-Emmanuel), commis de l'académie de Lyon; — Morin (Léopold), commis de l'académie d'Aix; — Voise (Ernest-Marie-Joseph), commis principal d'inspection académique à Dijon; — Bureau (Claude), commis auxiliaire d'inspection académique à Lons-le-Saulnier; — Lebailly (Arthur-Désiré), professeur des classes élémentaires au collège Rollin; — Ganiving (Jean-Baptiste), chargé d'une classe primaire au lycée de Montpellier.

Mlle Garnier (Marie-Arsène), directrice de l'école normale d'institutrices d'Arras.

Mme Gaudefroy (Paule), directrice de l'école normale d'institutrices de Tulle.

Mlles Gêbelin (Joséphine-Marie), directrice de l'école normale d'institutrices de Grenoble; — Lafforgue (Marie-Valérie), directrice de l'école normale d'institutrices de Moulins; — Peyre (Léonie-Marie), directrice de l'école normale d'institutrices d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Tissier (Léon), directeur de l'école normale d'instituteurs d'Alençon.

Mlle Thomas (Jeanne-Victorine), directrice de l'école normale d'institutrices de Coutances (Manche).

MM. Bouvier, interrogateur à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud (Seine-et-Oise); — Bareilhes (Bernard), inspecteur primaire à Montbrison (Loire); — Bedts (Charles), inspecteur primaire à Béthune (Pas-de-Calais); — Claudon (Charles), inspecteur primaire à Wassy (Haute-Marne).

Mmes Collin, née Messager (Blanche-Eugénie), inspectrice des écoles de jeunes filles de la ville de Paris.

MM. Corre (Emile-Marie), inspecteur primaire à Lorient (Morbihan); — Landais (Michel), inspecteur primaire à Saumur (Maine-et-Loire); — Liodon (Louis-Joseph), inspecteur primaire à Thonon; — Rhodes (François-Victor-Evariste), inspecteur primaire à Dax (Landes); — Rotgès (Ernest-Joseph), inspecteur primaire à Bazas (Gironde).

Mlle Douliot (Marie-Gabrielle), professeur à l'école normale d'institutrices d'Epinal.

M. Paintandra (Amon-Eugène), professeur à l'école normale d'instituteurs de Carcassonne.

Mlles Ravel-Chapuis (Marie), professeur à l'école normale d'institutrices de Rumilly (Haute-Savoie); — Simiand (Emérançie), professeur à l'école normale d'institutrices de Valence.

MM. Aveyron (Georges), directeur de l'école annexe à l'école normale d'instituteurs de Lyon; — Bourthoumieux (Jules), directeur de l'école annexe à l'école normale d'instituteurs d'Auch.

Mlle Bret (Marie-Eugénie), directrice de l'école annexe à l'école normale d'institutrices de Lyon; — Girard (Jules-Frédéric-Martial), directeur de l'école annexe à l'école normale d'instituteurs de Rouen; — Guilleux (Pierre-Jules), directeur de l'école annexe à l'école normale de Rennes; — Méric (Jules), directeur de l'école annexe à l'école normale de Foix.

Mlle Renaud (Marguerite-Marie), directrice des écoles primaire et maternelle annexées à l'école normale de Mont-de-Marsan.

MM. Lesourd (Louis-Ernest), maître adjoint économiste à l'école normale d'instituteurs de Commercy (Meuse); — Douchez (Léon-Ernest-Marie), économiste de l'école normale professionnelle de Vierzon (Cher); — Gazenaux (Jacques-Jules), professeur de chant à l'école normale d'instituteurs de Clermont-Ferrand; — Dupont (Marcel), professeur d'agriculture à l'école normale d'instituteurs de Troyes (Aube); — Poncet (Félicien), professeur de musique aux écoles normales de Gap; — Frévet (Firmin-Clovis-Victor), professeur départemental d'agriculture à l'école normale de Charleville; — Azema (Jean-Hippolyte), directeur de l'école primaire supérieure de Mirepoix (Ariège); — Berthuin (Léon-Louis-Alexandre), directeur de l'école primaire supérieure de Clermont-Ferrand; — Bouchard (Michel), directeur de l'école primaire supérieure de Chamoni (Haute-Savoie); — Boulet (Joseph-Eugène), directeur de l'école primaire supérieure de Hirson (Aisne).

Mlle Canel (Emma-Alexandrine), directrice de l'école primaire supérieure professionnelle de Saint-Etienne).

MM. Joutel (Albert-Edmond), directeur de l'école manuelle d'apprentissage du Havre (Seine-Inférieure); —

Laforcade (Marc-Antoine-Auguste), directeur de l'école primaire supérieure de Toulouse.

Mlle Merten (Blanche-Marie-Gabrielle), directrice de l'école primaire supérieure d'Amiens.

Mme Peyrega, née Serre (Anne-Hélène), directrice de l'école primaire supérieure de la rue des Bergers, à Marseille.

Mlle Vignerot (Anna-Rosalie), directrice de l'école manuelle d'apprentissage du Havre.

MM. Rocher (Victor-Théodore), instructeur militaire à l'école normale d'instituteurs de Dax (Landes); — Berquand (Léon), directeur de l'institut des bègues, à Marseille; — Wissemans (Albert-Jean-Paul), rédacteur au musée pédagogique; — Antoine (Joseph-Auguste), instituteur public à Fontenay-le-Château (Vosges); — Baux (Baptiste), instituteur public à Campelung (Aude).

Mmes Beisson (Joséphine), institutrice publique à Vonnas (Ain); — Béral, née Ferret (Marie-Sophie), institutrice publique à Saint Amand (Tarn).

M. Bernos (Bernard), instituteur public à Castelnaud-Chalosse (Landes).

M le Bertringer (Marie-Amélie), directrice d'école communale, à Paris, 20, rue Saint-Benoit.

Mme veuve Besson, née Raffin (Virginie), institutrice publique au Puy (Haute-Loire).

Mlles Bestion (Marie-Philomène), institutrice publique à Esclanèdes (Lozère); — Blondel (Marie-Noël), institutrice publique à Airel (Manche).

MM. Bonnet (Denis-Pierre), instituteur public à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire); — Boulin (Michel-Appolinaire), instituteur public à Baccarat (Meurthe-et-Moselle); — Boussac (Pierre-Edouard-Numa), instituteur public à Espalion (Aveyron); — Bruneau (Charles), professeur de dessin dans les écoles communales de la ville de Paris; — Banel (Louis-Emile), instituteur public à Samerville (Calvados); — Castillon (Joseph-Casimir), instituteur public à Biot (Alpes-Maritimes); — Chassaing (Sylvain-Jacques-Jean-Baptiste), instituteur public à Vergt (Dordogne); — Chouard (Martin-Jules), instituteur public à Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne); — Côme (Benjamin), instituteur public à Esperazi (Aude).

Mlle Debuchy (Elise), professeur d'anglais aux cours municipaux de la ville de Roubaix (Nord).

MM. Deligny (Gustave-Arthur), directeur de l'école communale de la rue Marjolin à Levallois-Perret (Seine); — Duédal (Hervé-Joseph-Marie), instituteur public à Camaret (Finistère); — Falcon (François-Antoine), instituteur public à Domène (Isère); — Fure (Jacques), instituteur public à Saint-Victor (Dordogne); — Fauvet (Jules-Fernand), instituteur public à Pringy (Seine-et-Marne).

Mlle Fourcaud (Maria), institutrice publique à Boulogne (Pas-de-Calais).

MM. Fournier (Auguste-Louis), instituteur public à Hirson (Nord); — Frontanau (Arthémos-Basile), instituteur public à Saint-Victor (Aveyron); — Gallimard (Jean-Onésime), instituteur public à Grancey-sur-Ouche (Côte-d'Or); — Gambier (Alfred-Dieudonné), professeur à l'école municipale Lavoisier, à Paris; — Gardet (Claude), sous-directeur à l'institution Frilley, à Paris.

Mme Gasnier (Hélène), institutrice publique à Angers (Maine-et-Loire).

Mlles Guilbert (Marie-Rose), institutrice publique à Saint-Paul-du-Vernoy (Calvados); — Halgand (Rosalie), institutrice publique à la Chenolière (Loire-Inférieure).

MM. Hamelin (Emile-Joseph-Désiré-Marie), commis d'économat au collège Chaptal, à Paris; — Hautier (Jean), instituteur public à Ruelle (Charente); — Hien (Edouard), instituteur public à Château-l'Abbaye (Nord).

Mlle Henrion (Marie-Anaïs), institutrice publique à Ligny-en-Barrois (Meuse).

Mme Juglaret (Victoire), institutrice publique à Sées (Savoie).

M. Lagarde (Jean-Baptiste), professeur général au collège Chaptal, à Paris; — Lagarde (Eugène), instituteur public à Mayenne (Mayenne); — Lebic (Méry-Edmond), instituteur public au Tréport (Seine-Inférieure); — Le Bourhis (François-Marie), instituteur public à Vannes (Morbihan); — Le Gac (Valentin), instituteur public à Plougasnou (Finistère); — Léger (Jean), instituteur public à Evian-les-Bains (Haute-Savoie); — Le Pautrinat (Jean-Louis), instituteur public à Plumélian (Morbihan); — Marie-Louis-Victor, instituteur public à La Fère-en-

Tardenois (Aisne) : — Massini (Fabius-Maxime-François), instituteur public à Thieroville (Oran) ; — Miannay (Ovide-Charlemagne), instituteur public à Condé-Folie (Somme).

Mme Milleret, née de la Chevandière de la Granville (Marie-Louise), institutrice publique à Versailles.

MM. Noble (Joseph), instituteur public à Lyon ; — Noilhac (Joseph), instituteur public à Naves (Corrèze) ; — Ornières (François-Juben), instituteur public à Villespy (Aude) ; — Peletier (Victor-Emmanuel), instituteur public à Ars-en-Ré (Charente-Inférieure) ; — Pollier (Paul-Achille), instituteur public à Castand (Haute-Garonne) ; — Petite (Alfred-Casimir), instituteur public à Saint-Ferjeux (Doubs) ; — Rey (Jean-Léon), instituteur public à Saint-Honoré-de-Cos (Tarn-et-Garonne).

Mme Reymond (Marie), institutrice publique à Châtillon-sur-Chalarne (Ain).

MM. Rôbert (Jean), instituteur public à Limoges (Haute-Vienne) ; — Robiné (François), instituteur public à Rezé (Loire-Inférieure).

Mme Roussel, née Boyer (Marguerite), institutrice publique à Saint-Setiers (Corrèze).

MM. Roux (Jean-Pierre-Barthélemy), instituteur public à Montoisson (Drôme) ; — Séguéla (Jean), instituteur public à Ganac (Ariège) ; — Szézipanski (Gabriel), instituteur public à Beaugé (Maine-et-Loire).

Mme veuve Thiriet, née Julie Jouve, institutrice publique à Epinal (Vosges).

MM. Trouche (Antoine-Eugène), instituteur public à Guillaume (Alpes-Maritimes) ; — Valentin (Albert-François-Joseph), instituteur public à Baudricourt (Pas-de-Calais).

Mlle Varlet (Catherine-Elvire), institutrice publique à Bar-le-Duc (Meuse).

M. Verhèke (Benoît-Désiré), instituteur public à Petite-Synthe (Nord).

Mlles Wateau (Hortense-Florentine), institutrice publique à Lille (Nord) ; — Vuillerméz (Marie-Sidonie), institutrice publique à Saint-Germain-les-Arlay (Jura).

Mmes Bilière (Alexandrine-Gabrielle-Antoinette-Collette), institutrice libre à Paris ; — Chauvet (Geneviève), née Guental, institutrice libre à Toulon (Var).

MM. Hâphen (Myrtil), directeur de l'école israélite consistoriale de la rue Lafayette, à Paris ; — Duplessier (Arsène-Ambroise-Victor), instituteur libre à Boissy (Seine-et-Oise).

Mlle Boisard (Fanny), institutrice libre à Paris.

Mme Rolle (Céline-Eugénie), née Léon, institutrice libre, à Paris.

MM. Lardenois (Achille), employé au ministère de l'instruction publique ; — Angevin (Léon-Pierre), conseiller municipal à Meudon (Seine-et-Oise) ; — Bacquès (Victor), maire d'Aix-Temouchent (Algérie) ; — Bardou (Henri), avocat, délégué cantonal à Fleury-aux-Champs, quartier des Aydes (Loiret) ; — Bergeret (Léo), conseiller municipal à Bayonne ; — Cachard (Claude-Anthelme), professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon ; — Carde (Louis-Oscar), sous-préfet à Milana (Algérie) ; — Corre, maire de Bandan (Puy-de-Dôme), conseiller général, délégué cantonal ; — Desplats (Emile), secrétaire général de la préfecture du Loiret, à Orléans ; — Gaillard (Annet-Augusta), professeur à la Société professionnelle d'enseignement du Rhône, à Lyon ; — Jarre, avoué, conseiller général, maire de Moutiers (Savoie) ; — Le Ker (Philibert), percepteur, délégué cantonal à Sablé (Sarthe) ; — Lhuissier (Jean-Pierre-Marie), instituteur en retraite, à Rennes ; — Marin, sous-préfet de Corte (Corse) ; — Marinier (Jules), maire d'Orsay (Seine-et-Oise), délégué cantonal ; — Neullies (Emile-Ferdinand), adjoint au maire de Maubeuge (Nord) ; — Rey (Anatole), adjoint au maire d'Oran ; — Richard (Charles-Victor-Joseph), docteur-médecin à Lille, délégué cantonal ; — Thourel, sous-préfet d'Argelès ; — Bleton (Pierre), secrétaire de l'école des beaux-arts de Lyon, des écoles municipales et des musées de Lyon ; — Bertin (Antoine-Emile), artiste lyrique ; — Delannoy (Alfred), conseiller municipal à Cambrai ; — Didier (Victor), directeur des écoles municipales et professeur de dessin au collège de Châtillon-sur-Seine.

Mlle Myskowska-Dubreuil, professeur de dessin dans les écoles de la ville de Paris.

Mme Pierson-Boux, secrétaire de l'école nationale de dessin pour jeunes filles.

M. Varnier (Henry), professeur de sculpture et de modelage au cours municipal de dessin d'Oran.

Médailles d'argent.

10 juillet. — La médaille d'argent est conférée, conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi du 30 octobre 1886 et des articles 127, 128 et 129 de l'arrêté du 18 janvier 1887, aux instituteurs, institutrices et aux directrices d'écoles maternelles désignés ci-après :

AIX. — MM. Geneval (Joseph-Marie), instituteur public à Ambronay ; — Genod (Louis-Auguste), instituteur public à Cerdon ; — Collet (François), instituteur public à Pont-d'Ain ; — Navoret (Louis-Benoît), instituteur public à Bellegarde ; — Revol (Jean-Marie), instituteur public à Mézériat.

AISNE. — MM. Blond (Théophile), instituteur public à Braye-en-Thiérache ; — Gobert (Pierre-Joseph), instituteur public à Tergnier ; — Revel (Charles-Louis), instituteur public à Vels-Maisons ; — Debry (Ernest-Léon), instituteur public à Cuffies ; — Jean (Auguste-Elisée), instituteur public à Saint-Quentin.

Mme Leblanc, née Masson (Marie), institutrice publique à Maigny-en-Orxois.

Mlle Clerc (Victoire), directrice d'école maternelle à Saint-Quentin.

ALGER. — MM. Conte (Jean-Paul), instituteur public à Ouled-Fayet ; — Sainte-Marie (Cronet-François), instituteur public à Dellys.

ALLIER. — MM. Hubin (Victor), instituteur public à Moulins ; — Fournet (Jean), instituteur public à Avrilly.

ALPES (BASSES). — M. Aicard (Jean-Joseph), instituteur public à Château-Arnoux.

Mme Clésant, née Bessier (Marie), institutrice publique à Saint-Pons.

ALPES (HAUTES). — M. Bourcier (Victor-Etienne), instituteur public à Uriage.

Mlle Boyer (Zou), institutrice publique à Ventavon.

ALPES-MARITIMES. — MM. Garbiès (André), instituteur public à Gattières ; — Dalo (André-Blaise), instituteur public à Berre.

ARDECHE. — MM. Imbert (Joseph), instituteur public à Teil ; — Marnas (Joseph-Marius), instituteur public à Saint-André-de-Bourneil ; — Villard (Alphonse-Etienne), instituteur public à Vallon.

Mlle Allignon (Ursule), institutrice publique à Prades.

ARDENNES. — M. Felten (Jean-Baptiste), instituteur public à Monthois ; — Piot (Eugène-Rigobert), instituteur public à Rethel.

Mlles Dubois (Adèle), institutrice publique à Sedan ; — Saily (Marie-Philomène), institutrice publique à Régnioze.

ARIÈGE. — MM. Olive (François), instituteur public à Quérigut ; — Icart (Armand), instituteur public à Soueix.

Mlle Authié (Marie-Elisabeth), institutrice publique à Ganac.

AUBE. — MM. Gérold (Pierre-Damien), instituteur public à Méry-sur-Seine ; — Prin (Joseph-Eugène), instituteur public à Villenaux ; — Dematons (Louis-Nicolas), instituteur public à Lévigny.

AUDE. — MM. Cabrol (Fortuné), directeur de cours complémentaires à Carcassonne ; — Cantalou (Jacques), instituteur public à Alairac ; — Bastou (Jean), instituteur public à Canes.

AVEYRON. — MM. Barthès (Félix), instituteur public à Camarès ; — Gorceat (Emmanuel), instituteur public à Rodez ; — Lauret (Joseph), instituteur public à Vimenet.

Mlles Vic (Virginie), institutrice publique à Vitrac ; — Gary (Marie), institutrice publique à Banbars.

Mme Lagarvigue, née Belet, institutrice publique à Roquefort.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — MM. Coste (Joseph), instituteur public à Marseille ; — Coulon (Louis-Joseph), instituteur public à Marseille.

Mmes Gay, née Baussan (Léocadie), institutrice pu-

blique à Marseille; — Olivieri, née Fabiani (Angeline), institutrice publique à Marseille.

CALVADOS. — MM. Pédon (Théophile), instituteur public à Olendon; — Roullier (Pierre), instituteur public à Honfleur.

Mlle Fontaine (Estelle), institutrice publique à Courseulles.

Mme Jumel, née Barbier (Maria), institutrice publique à Faverques.

CANTAL. — Mlle Coulaudou (Louise), institutrice publique à Menet; — Gilbert (Elisabeth), institutrice publique à Muret-de-Châtouargues.

M. Berthuy (Mathias), instituteur public à Saint-Mary-le-Plain.

CHARENTE. — MM. Lamy (Pierre), instituteur public à la Couronne; — Menard (François), instituteur public à Villedagnan; — Bernard (Emile), instituteur public à Guimps.

Mlle Massacré (Zoé), institutrice publique à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — MM. Budet (Théophile), instituteur public à Aulnay; — Roux (Victor-Henri), instituteur public à Pons; — Goulaud (Pierre), instituteur public à Loix.

Mlle Etienne (Augusta-Marie), institutrice publique à Thénac.

CHER. — MM. Demoulière (Sylvain), instituteur public à Bourges; — Jouatte (Jean-François), instituteur public à Savigny-en-Sancerre;

Mlle Barberaud (Marie-Rose), institutrice publique à Bourges.

CONSTANTINE. — MM. Pellissier (Jacques-Mathieu), directeur d'école communale à Constantine; — Franchi (Blaise), directeur d'école communale à Constantine.

CORRÈZE. — MM. Soursac (Jean-Henri), instituteur public à Uzerche; — Delmond (Pierre), instituteur public à Beaulieu;

Mlle Lafond (Marie), institutrice publique à Saint-Mathurin-Léobazel;

Mme Bunisset (Marie), institutrice publique à Bugeat.

CORSE. — MM. Susini (Pierre-François), instituteur public à Pietranera; — Giacomoni, instituteur public à Pietr-Rousse;

Mme Santonacci (Marie), institutrice publique à Olmessa.

CÔTE-D'OR. — MM. Testard (Claude), instituteur public à Commarin; — Voirin (Jean-Baptiste), instituteur public à Vielverge; — Bernard (Jean-Baptiste), instituteur public à Thorey-sous-Charny;

Mlle Cullard (Jeanne-Eugénie), institutrice publique à Epoisses.

CÔTES-DU-NORD. — MM. Le Moal (Jean-Marie), instituteur public à Saint-Servais; — Hilly (Julien-Marie), instituteur public à Créhen;

Mlle Buard (Françoise), institutrice publique à Plémy; — Tilly (Louise-Marie), institutrice publique à Guenroc.

CREUSE. — MM. Jamot (Jean), instituteur public à la Celle-Dunoise; — Mathias (Félix), instituteur public à Saint-Pardoux-Lavaud;

Mme Janny, née Wanner (Clotilde), institutrice publique à Glénac.

DORDOGNE. — MM. Rougier (Michel), instituteur public au Bugue; — Roubinet (Pierre), instituteur public à Coulaures; — Chaussade (Pierre), instituteur public à Fleurac; — Réclus (Pierre), instituteur public à Bergerac;

Mmes Chamberaud (Nelly), institutrice publique à Javerlhac; — Latour (Marie), institutrice publique à Issac.

DOUBS. — Carray (Georges-Frédéric), instituteur public à Sochaux; — Bouthiaux (Charles-Prosper), instituteur public à Sombacour;

Mlle Dubal (Victoria), institutrice publique à la Ferrière-sous-Jougne;

Mme Maillot, née Guerrand (Marie), directrice d'école maternelle à Besançon.

DRÔME. — MM. Carron (Louis-Philippe), instituteur public à Chabenil; — Woiron (Jean-Baptiste), instituteur public à Venterol;

Mme Guilhot, née Bresson (Zélie), institutrice publique à Papelissier;

Mlle Chion (Marie-Louise), institutrice publique à Clérieux.

EURE. — MM. Massien (Henri), instituteur public Bourh; — Nourry (Séraphin), instituteur public à Tourville-la-Campagne;

Mme Louvet, née Buron (Sophie), institutrice publique à Malouy.

EURE-ET-LOIR. — MM. Bouchard (Augustin-Désiré), instituteur public à Chartres; — Ilquin (Pierre), instituteur public à Nonvilliers-Grand-Houx;

Mme Dutertre, née Baldet (Rosalie), institutrice publique à Sorel-Moussel.

FINISTÈRE. — MM. Donnart (Christophe), instituteur public à Plouhinec; — Robin (Corentin), instituteur public à Bannalec; — Prouff (François), instituteur public à Saint-Thégonnec;

Mmes Aubert (Désirée-Anna), institutrice publique à Tréflaouénan; — Sauban (Héloïse-Marie), institutrice publique à Trébol.

GARD. — MM. Soustelle (Jean-Augustin), instituteur public à Nîmes; — Saturnin (Louis), instituteur public à Anduze;

Mmes Jullian, née Moulin, institutrice publique à Nîmes; — Bonnet, née Faure, institutrice publique à Alais.

HAUTE-GARONNE. — MM. Daureu (Pierre), instituteur public à Argut-Dessus; — Campistron (François), instituteur public à Toulouse;

Mlle Blanchard (Joséphine), institutrice publique à Blagnac;

Mme Dauban, née Sabathier (Jeanne), institutrice publique à Lavelanet.

HERS. — MM. Alaux (Jenn), instituteur public à Vic-Fezensac; — Ayrem (Augustin), instituteur public à Saint-Créac; — Saint-Laurent (François), instituteur public à Lavardans.

GRONDE. — MM. Castandet (Pierre), instituteur public à Bordeaux; — Rey (Pierre), instituteur public à Boulioc; — Cazaret (Camille), instituteur public à Lussac; — Faurens (Sébastien), instituteur public à Leogeats;

Mlle Jacquin (Cécile), institutrice publique à Ambès.

HÉRAULT. — MM. Michel (Antonin), instituteur public à Montpellier; — Malavialle (Etienne-Paul), instituteur public à Poisserguier; — Escoubiac (Pierre-Auguste), instituteur public à Hérépian;

Mme Daudé, née Chapel (Géline), institutrice publique à Cette.

ILLE-ET-VILAINE. — MM. Renaud (François), instituteur public à Saint-Lunaire; — Gobe (Julien-Toussaint), instituteur public à Fougères;

Mlle Lambert (Marie-Louise), institutrice publique à Saint-Armel.

INDRE. — M. Gonin (Claude), instituteur public à la Châtre.

Mlle Berthin (Louise), institutrice publique à Châteaurox.

INDRE-ET-LOIRE. — MM. Delannay (Pierre), instituteur public à Abilly; — Elleteau (Elie), instituteur public à Rigny-Ussé.

Mlle Loison (Elisa), institutrice publique à Saint-Symphorien.

ISÈRE. — MM. Hermite (Noël-François), instituteur public à Grenoble; — Allégré (Joseph), instituteur public à Revel-Tourdan; — Bournay (Pierre), instituteur public à Chézennette; — Achard (Josué), instituteur public à Varcos; — Cottaz (Joseph), instituteur public à Renage; — Berger (Jean-Pierre), instituteur public à Crolles.

Mme Heurard (Marie), institutrice publique à Saint-Martin-d'Hères.

JURA. — MM. Prost (Eugène), instituteur public à Rochefort; — Magd-laïne (Claude), instituteur public à Montmorot; — Chiffier (Clément), instituteur public à Voiteur.

Mlle Carnet (Marie-Joséphine), institutrice publique à Clairvaux.

LANDES. — MM. Bonnemazou (Jules), instituteur public à Rion; — Pécastaing (Jean), instituteur public à Lit. Mme Gadet (Mélanie), institutrice publique à Tosse.

LOIR-ET-CHER. — M. Crosnier (Louis-André), instituteur public à Azé.

Mlle Venangeon (Marie-Arthème), institutrice publique à Saint-Claude.

LOIRE. — MM. Eliat (Etienne), instituteur public à Roanne; — Létang (Léger-Claude), instituteur public à Saint-Etienne; — Soulier (Jean), instituteur public à Rozier-Côtes-d'Aurec.

Mlle Robert (Catherine), institutrice publique à Saint-Etienne.

Mme Joanin, née Planchet (Pauline), institutrice publique à Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE. — MM. Véron (Jacques), instituteur public à Chaumargeais; — Fournier (Pierre), instituteur public à Allègre.

Mlle Olivain (Catherine), institutrice publique à Brioude.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Mmes Provost (Amélie-Rosalie), institutrice publique à Nantes; — Mortier (Marie-Henriette), institutrice à Mésanger.

MM. Gicquiau (Jean-Baptiste-François), instituteur public à Ancenis; — Bailbache (Jean-Baptiste), instituteur public à Port-Saint-Père.

LOIRET. — MM. Aubert (Ambroise), instituteur public à Patay; — Hureau (Louis), instituteur public à Amilly;

Mlle Picault (Berthe), institutrice publique à Orléans.

LOT. — MM. Vidal (Urbain), instituteur public à Cahors; — Mazet (Pierre), instituteur public à Puybrun; — Bala-gayrie (Jean-Joseph), instituteur public à Marcilhac.

LOT-ET-GARONNE. — MM. Crébessac (Jean-Jacques), instituteur public à Lacépède; — Rajaud (Antoine), instituteur public à Saint-Front.

Mlle Lespès (Marie), institutrice publique à Layrac.

LOZÈRE. — Mlle Richard (Marie-Rose), institutrice publique à Tresbos.

MM. Rouffiac (François), instituteur public à Esclanèdes; — Luche (Jean-Pierre), instituteur public à Ispagnac.

MAINE-ET-LOIRE. — MM. Biet (Paul), instituteur public à Longué; — Greffier (Jean), instituteur public à Louroux-Béconnais.

Mme Léger (Anne), institutrice publique à la Chapelle-sur-Oudon.

Mlle Luce (Lucile), institutrice publique à Angers.

MANCHE. — MM. Robbes (Jules), instituteur public à Grandville; — Le-âge (Louis-Jean), instituteur public à la Bonneville; — Lecostey (Auguste-Marc), instituteur public à Martiniast.

Mlle Duchesne (Louise), institutrice publique à Bretteville.

Mme Debieu (Virginie) [sœur], institutrice publique à Saint-Martin-de-Cénilly.

MARNE. — MM. Viville (Jean-Baptiste), instituteur public à Caurel; — Page (Victor-Hippolyte), instituteur public à Cheminon; — Paquet (Jules), instituteur public à Passavant.

Mlle Mathieu (Joséphine), institutrice publique à Sézanne.

HAUTE-MARNE. — MM. Collin (Hubert), instituteur public à Brousseval; — Olivain (François-Grégoire), instituteur public à Fronces; — Petit (Nicolas-Arthur), instituteur public à Nogent-le-Haut.

MAVÈNE. — MM. Deléée (Auguste-Marie), instituteur public à Pré-en-Pail; — Garnier (Paul-Julien), instituteur public à Battavent; — Lemarchand (Edmond), instituteur public à Montsur.

Mme Vente (Virginie) [sœur], institutrice publique à Origné.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — MM. Bauquel (Jean-Baptiste), instituteur public à Pexonne; — Grandsire (Dominique), instituteur public à Custines; — Lambert (Charles-Amand),

instituteur public à Faulx; — Kilbourg (Jean-Nicolas), instituteur public à Longwy-Haut.

Mlles Tarillon (Mélanie), directrice d'école maternelle à Lunéville; — Julien (Marie-Joséphine), institutrice publique à Sancy.

MEUSE. — M. Frache (Étienne), instituteur public à Récourt; — Chollet (Jean-François), instituteur public à Dun-sur-Meuse; — Geoffroy (Jean-Baptiste), instituteur public à Saint-Germain.

Mlle Médard (Marie-Victorine), institutrice publique à Sampigny.

MORBHAN. — M. Chapel (Yves-Marie), instituteur public à Nivillac.

Mlle Kutter (Frédérica-Louise), institutrice publique à Lorient.

NIÈVRE. — MM. Cordillot (Joseph-Adolphe), instituteur public à la Charité; — Tramecon (Pierre), instituteur public à Imphy.

Mme Maclaud, née Camus (Victorine), institutrice publique à Entrains.

NORD. — MM. Plumecocq (Jules-Joseph), instituteur public à Iwuy; — Regneault (Joseph-Jean-Baptiste), instituteur public à Marcoing; — Tourtois (Charles-Alexandre), instituteur public à Somain; — Bocquet (Herman), instituteur public à Marchiennes; — Isoré (Chrétien-Constant), instituteur public à Cappellebrouck; — Fonrey (Émile-Sulpice), instituteur public à Rosendaël; — Wil-lerval (Odolphe), instituteur public à Lille; — Carro (Élie), instituteur public à Lille; — Meurisse (Alphonse), instituteur public à Houplines; — Girard (Blaise), instituteur public à Phalempin; — Chochoy (Géry), instituteur public à Neuville-en-Ferrain; — Vermeersch (Édouard), instituteur public à Vieux-Coudé.

Mlle Lemaire (Marie), institutrice publique à Béthen-court.

Mme Desoutter, née Vandamme (Clémence), institutrice publique à Noordpenne.

OISE. — MM. Courbe (Diogène-Gustave), instituteur public à Guiscard; — Vendôme (Louis-Vincent), instituteur public au Mesnil-Saint-Firmin; — Dervillé (Antoine), instituteur public à Lassigny.

Mlle Lefèvre (Marie), institutrice publique à Creil.

Mme Bosquillon, née Liévois (Prudence), institutrice publique à Liancourt.

ORAN. — MM. Grau (Adrien), instituteur public à Mascara; — Eymery (Ambroise), instituteur public à Ammi-Moussa.

ORNE. — MM. Hubert (Louis), instituteur public à Saint-Jean-de-la-Forêt; — Fleury (François), instituteur public à Saint-Gervais-de-Perron.

Mlles Louveau (Marie), institutrice publique à Moulins-sur-Orne; — Rémondin (Marie), institutrice publique à Passais.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Delplace (Charles), instituteur public à Noyelles-les-Vermelles; — Crépel (Charles-Louis), instituteur public à Havrincourt; — Allent (Raymond), instituteur public à Arques; — Pagniez (Charles), instituteur public à Avion.

Mme Morieux (Marie), institutrice publique à Lapugny. Mlles Vasseur (Marie-Léonie), institutrice publique à Blairville; — Dominique (Élise), institutrice publique à Oye.

PUY-DE-DÔME. — MM. Combe (François), instituteur public à Montferand; — Gladel (Annet), instituteur public à Sauvetat; — Ronzel (Léger), instituteur public à Saint-Dizy.

Mme Passemard, née Gourcy (Annette), institutrice publique à la Bourboule.

Mlles Josselin (Marie), institutrice publique à Saint-Agoulin; — Malsang (Marie), institutrice publique à Saint-Nectaire.

PYRÉNÉES (BASSES). — MM. Camy (Jean-Baptiste), directeur de l'école primaire supérieure d'Oloron; — Balentine (Bernard), instituteur public à Préchacq-Josbag.

Mlle Duplax (Marie), institutrice publique à Loubigu; — Larreincy (Catherine), institutrice publique à Orègue.

PYRÉNÉES (HAUTES). — MM. Dumont (Marc), instituteur

public à Ayzac-Ost; — Lacassagne (Jean), instituteur public à Monléon-Magnoac.

Mme Gerde-Abbadie, née Darrou (Marie), institutrice publique à Lourdes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — M. Aymar (Raymond-Jean), instituteur public à Sournia.

Mlle Taja (Elise-Marie), institutrice publique à Ille.

RHIN (HAUT-) [TERRITOIRE DE BELFORT]. — M. Boos (Joseph-Auguste), instituteur public à Bessoncourt.

RHÔNE. — MM. Fayolle (Etienne), instituteur public à Lyon; — Melou (Auguste), instituteur public à Lyon.

Mme Aveyron, née Mège (Louise), institutrice publique à Lyon.

Mlle Verdreau (Anne-Marie), institutrice publique à Villefranche.

SAÔNE (HAUTE-). — MM. Dupaillet (Jean-Baptiste), instituteur public à Bucey-les-Gy; — Arnoux (Hippolyte), instituteur public à Lure.

Mlles Descieux (Adélaïde), institutrice publique à Trevey; — Blaison (Marie-Caroline), institutrice publique à Haut-du-Them.

SAÔNE-ET-LOIRE. — MM. Jacquard (Jean), instituteur public à Gergy; — Chapuis (Jean), instituteur public à Péronne; — Tussau (Claude-François), instituteur public à Mâcon.

Mmes Bonnot, née Bichon (Zélie), institutrice publique à Longepierre; — Commeau, née Chambard (Marguerite), institutrice publique à Prissé.

SARTHE. — MM. Blais (Emile), instituteur public à Sablé; — Chambay (Pierre), instituteur public au Breil.

Mlle Buauillon (Hortense), institutrice à Spay.

SAVOIE. — MM. Garnier (Eloi-Hippolyte), instituteur public à Champagny; — Ponsin (Célestin), instituteur public à Brison-Saint-Innocent.

Mlles Villoud (Joséphine), institutrice publique à Challes-Eaux; — Berthet (Jeanne), institutrice publique à Saint-Hélène-du-Lac.

SAVOIE (HAUTE-). — MM. Mariet (Charles), instituteur public à Marnaz; — Dunoyer (Pierre), instituteur public à Faverges; — Rosset (Marie), instituteur public à Groisy.

Mme Baud, née Révillard (Françoise), institutrice publique à la Muraz.

SEINE-INFÉRIEURE. — MM. Leseille (Jules), instituteur public à Lillebonne; — Lamaud (Henri-Edmond), instituteur public à Criquebot-I-Esneval; — Lemort (Antoine-François), instituteur public à Saint-Martin-de-Boscher-ville; — Duhamel (Ferdinand-Eugène), instituteur public à Thionville.

Mme Caillote, née Lefrant (Flore), institutrice publique à Gournay-en-Bray.

Mlle Bauce (Léocadie-Amélie), institutrice publique à Rouen.

Mme Bosquet (Marie) [sœur], directrice d'école maternelle à Déville-les-Rouen.

SEINE-ET-MARNE. — MM. Adrien (Louis-Achille), instituteur public à Jaignes; — Roussin (Jules-Honoré), instituteur public à Montigny-Lencoup; — Sourdret (François-Alfred), instituteur public à Melun; — Génisson (Hector-Ladislas), instituteur public à Voulton.

SEINE-ET-OISE. — MM. Caudriller (Gustave-Cyrille), instituteur public à Essonnes; — Mercier (Auguste-Léon), instituteur public à Beaumont-sur-Oise; — Nique (Pierre-Jules), instituteur public à Bougival; — Tramblay (Emile-Ferdinand), instituteur à la Ferté-Alais.

Mme Chenard, née Gardot (Barbe), institutrice publique à Juvisy-sur-Orge.

SEVRES (DEUX-). — MM. Michaud (Charles-Marie), instituteur public à Champdeniers; — Clément (Ferdinand), instituteur public à Breloux.

Mme Bonnissseau, née Demerlé (Anna), institutrice publique à Limalonges.

SOMME. — MM. Wargnier (Hélène), instituteur public à Athies; — Cosette (Marie-Jean-Baptiste), instituteur public à Amiens; — Donzeur (Pascal-François), instituteur public à Abbeville; — Garbe (François-Célestin), instituteur public à Rambures; — Courtin (Alexis-Alexis),

instituteur public à Allery; — Bernaux (Pierre-Joseph), instituteur public à Terramesnil.

TARN. — MM. Pech (Augustin), instituteur public à Sorèze; — Fournier (Joseph), instituteur public à Damiatte.

Mme Mercier (Alexandrine), institutrice publique à Labastide-de-Lévis.

TARN-ET-GARONNE. — M. Rogières (Jean), instituteur public à Beaumont.

Mme Tabarly (Victorine), institutrice publique à Lavilledieu.

VAR. — Mme Delahaye, née Bonnaud (Rose-Marie), institutrice publique à Toulon; — M. Javelly (Blaise-André), instituteur public à Saternes.

VAUCLUSE. — M. Simon (Louis), instituteur public à Visan; — Mlle Vial (Marie-Alix), institutrice publique à Avignon.

VENDÉE. — MM. Guinot (Joseph), instituteur public à Bournezeau; — Boanin (Pierre), instituteur public Saint-Gervais;

Mlle Chauvin (Désirée-Louise), institutrice publique à la Roche-sur-Yon;

Fradin (Léonie), institutrice publique à Faymoreau.

VIENNE. — MM. Fourrier (Paulin), instituteur public à Dangé;

Lafont (Augustin), instituteur public à Brun.

HAUTE-VIENNE. — MM. Courty (Jean), instituteur public à Saint-Priest-Taurion;

Coulaud (Léonard), instituteur public à Arnac-la-Poste.

VOSGES. — MM. Frébillot (Alfred), instituteur public au Val-d'Ajol;

Tremal (Constant), instituteur public à Epinal;

Mme Fontaine, née Gayot (Anne), institutrice publique à Rouvres-en-Xaintois;

Mlle Hel (Marie), institutrice au Thillot.

YONNE. — MM. Brigout (Nizier-Auguste), instituteur public à Joigny;

Leblanc (Jean-Baptiste), instituteur public à Ravières.

Paillot (Désiré-Edme), instituteur public à Mailly-le-Château;

Mlle Rzepecka (Justine-Charlotte), institutrice publique à Villeneuve-sur-Yonne.

AVIS ADMINISTRATIFS

LISTE, par ordre de mérite, des aspirants jugés dignes du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures. (Ordre des sciences). — Session de mai 1889.

MM.

1. Morre, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
2. Lenoble, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
3. Dubuisson, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
4. Pillot, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
5. Gérard, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
6. Michaux, délégué à l'école normale de Varzy (Nièvre);
7. Deleuz, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
8. Brieu, délégué à l'école normale de Périgueux (Dordogne);
9. Jouveaux, délégué à l'école normale de la Sauve (Gironde);
10. Ruche, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
11. Millerot, délégué à l'école normale de Montbéliard (Doubs);
12. Hauduroy, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
13. Remion, élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud;
14. Huguet, préparateur à l'école municipale Arago (Paris);
15. Lambert, délégué à l'école normale de Blois (Loir-et-Cher);

16. Fourié, délégué à l'école normale d'Agen (Lot-et-Garonne);
 17. Delaty, instituteur adjoint à Limoges (Haute-Vienne);
 18. Candillon, délégué à l'école normale de Digne (Basses-Alpes);
 19. Louis (Marie), délégué à l'école normale de Saint-Lô (Manche);
 20. Gaudin, délégué à l'école normale de Quimper (Finistère);
 21. Delsériés, délégué à l'école normale de Lescar (Basses-Pyrénées);
 22. Bourgeois, délégué à l'école normale de Moulins (Allier);
 23. Jean Jacquot, délégué à l'école normale de Lons-le-Saunier (Jura);
 24. Pastre, instituteur adjoint à Paris;
 25. Arthaud, maître adjoint à l'école professionnelle de Vaucanson à Grenoble (Isère);
 26. Morlet, instituteur public à Saint-Léger-les-Vignes (Nièvre);

Postes vacants. — *Inspection primaire.* — Largentière, Les Sables-d'Olonne.

— *Ecole primaire supérieure.* — Ecole professionnelle Vaucanson (Grenoble). [Sciences mathématiques].

Vacance de la direction de l'enseignement en Cochinchine. — Le poste de directeur de l'enseignement est vacant en Cochinchine.

Les candidats doivent être pourvus de l'agrégation de l'enseignement secondaire spécial.

Le traitement est fixé à 17 000 francs se décomposant comme il suit :

Solde d'Europe.....	6000 francs
Supplément colonial.....	6000
Frais de service.....	5000
Logement en nature ou indemnité représentative.....	2000
Total.....	17000

Les demandes des candidats devront être adressées au ministère de l'Instruction publique (enseignement secondaire, 2^e bureau).

Le Sénat, dans sa séance du 9 juillet, et la Chambre des députés, dans celle du 12, ont voté sans discussion un projet de loi portant ouverture au ministre de l'Instruction publique, sur l'exercice 1889, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 29 décembre 1888, d'un crédit supplémentaire de 5 990 000 francs pour le service de l'Instruction primaire, savoir : pour les écoles normales et écoles normales supérieures, 260 000 francs; pour les écoles nationales et écoles communales d'enseignement primaire supérieur et professionnel, 100 000 francs; pour les écoles primaires, traitement de personnel, etc., 5 630 000 francs.

VARIÉTÉS

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Seconde liste d'adhérents étrangers et français

L'appel adressé aux membres du congrès qui n'avaient pas encore fait connaître la section à laquelle ils désiraient appartenir a été entendu. Nous nous empressons de publier une seconde liste d'adhérents :

I

Représentants et délégués étrangers

MM. Calantariantz, directeur des écoles arméniennes, à Trébizonde (Turquie); — Germain, directeur général de l'enseignement primaire, à Bruxelles; — Thomas Giaccone, professeur de pédagogie à l'école normale de Bari (Italie); — Houzeau de Lahaye, membre de la Chambre des représentants, à Mons; — Mlle Labrocquy, directrice de l'école normale, à Bruges; — Xavier Méfret, chef d'institution à San-Francisco; — le comte Pinot de Moira, Carazon Villa Clifton Wood, Bristol; — Fernando Ferrari Perez, délégué du gouvernement mexicain; — Miguel Serrano, délégué du gouvernement mexicain; — Ant. Salaverry, délégué du gouvernement de Nicaragua, 52, rue du Faubourg-Montmartre; — Sallwürk, à Karlsruhe (Bade); — Van den Dungen, président de la fédération des instituteurs belges, 46, rue de Constantinople, Saint-Gilles, Bruxelles; — Van Mecen, conseiller provincial, échevin de l'Instruction publique à Saint-Gilles, Bruxelles; — Zumbiar, inspecteur des collèges nationaux et des écoles normales de la République Argentine, rue Saint-Quentin, 24, Paris.

II

Délégués français

PREMIÈRE SECTION

Instituteurs

MM. Alex, à Argenton-Château (Deux-Sèvres); — André, à Besançon; — Armand, à la Rochelle; — Arnoux, à

Lure; — Aubry, à Nancy; — Bénard, à Nogent-le-Bernard (Sarthe); — Bertot, à Thury-Harcourt (Calvados); — Burle, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône); — Chauvot, à Orléans; — Clément, rue du Pont-de-Lodi (Paris); — Clottes, à Belvèze (Aude); — Coviaux, à Saint-Omer; — Deschamps, à Denain (Nord); — Dubois, 5, rue Madame (Paris); — Dubois, à Nancy; — Gallais, à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise); — Gêret, à Vonnas (Ain); — Herlem, à Haumont (Nord); — Hinzelin, à Nancy; — Jaillot, à Vienne (Isère); — Latourcade, à Toulouse; — Labbie, à Saint-Sylvestre (Lot-et-Garonne); — Loez, à Cabais; — Marchais, professeur de travail manuel, à Amboise (L.-et-L.); — Masson, rue Alexan-tre-Dumas (Paris); — Massot, à Toulouse; — Mexandreau, à Lyon; — Mingam, à Brest; — Néel, à Rueil; — Paillard, à Chalon-sur-Saône; — Petit, à Nancy; — Rollet, à St-Trivier-sur-Moignans (Ain); — Roy, à Amboise (L.-et-L.); — Trautner, place Jeanne-d'Arc (Paris); — Uefferte, à Toulouse, 55, rue Riquet; — Barreau, à Poitiers; — Connesson, à Grenoble; — Villemant, à Montdidier.

Directeurs et professeurs d'écoles normales

MM. Bestel, professeur à Charleville; — Bidart, à Tarbes; — Simon, à Arras.

Inspecteurs primaires

MM. Doin, à Narbonne; — Javary, à Tours; — Roger, à Céret.

Membres divers

MM. Albert, délégué par la Société centrale de travail professionnel, 58, avenue de l'Opéra; — Claudius Forestier, directeur de l'institution des sourd-muets, à Lyon, montée de Balmont; — Gayda et Michotte, délégués par la Société centrale de travail professionnel.

DEUXIÈME SECTION

Instituteurs

MM. Bertrand, à Marseille; — Commenge, à Saint-Girons; — Joyal, à Abzac (Gironde); — Lepidi, à Cervione (Corse); — Léoni, à Bastia; — Perrad, à Orgelet (Jura); — Trochet, au Mans.

Institutrices

Mmes Baslaire, 124, rue Amélot, Paris; — Bisson, à Saint-Aignan (Loir-et-cher); — Camboulives, à Couffou-leux (Tarn); — Lemaître, à Livarot (Calvados).

Directeurs et professeurs d'écoles normales

M. Lorans, professeur à Quimper.

Directrices et professeurs d'écoles normales

Mmes Chaban, professeur à Tarbes; — Heurtefeu, à Tarbes.

Inspecteurs primaires

MM. Bancal, à Apt; — Nazy, à Angoulême; — Pauliet, à Bergerac; — Roumajon, à Montbrison; — Saby, à Angoulême.

TROISIÈME SECTION**Instituteurs**

MM. Boucherie, à Cognac; — Caussanel, à la Bastide-Murat; — Clément, à l'Isle-le-Doubs; — David, à Lunéville; — Gautrot, à Fraisans (Jura); — Lepeindre, à Alençon (Orne); — Meslin, à Brienne (Eure).

Directeurs et professeurs d'écoles normales

MM. Bourthoumieu, professeur à Auch; — Cagniard, à Privas; — Chauvin, à Angoulême; — Devinat, à Ajaccio; — Dubourdieu, professeur à Angers; — Euvrard, à Châteauneuf; — Jadot, à Douai; — Laigneau, à Troyes; — Mathieu, professeur à Versailles; — Mossier, professeur à Amiens; — Platrier, à Versailles; — Quéwardel, à Amiens; — Tenol, à Mans; — Tissier, à Alençon.

Directrices et professeurs d'écoles normales

Mme Allégret, à Cahors; — Mlle Bernard, directrice de l'école maternelle annexe, à Avignon; — Mmes Bizard, professeur à Bourges; — Garnier, à Arras; — Ginier, à Bourges; — Lavel, à Avignon; — Mallet, professeur à Rouen.

Inspecteurs primaires

MM. Lemoine, à Lisieux; — Maréchal, à Bourges; — Pelouse, à Cahors; — Stolz, à Lunéville; — Surier, à Sancerre.

Inspecteurs d'académie

MM. Langrognnet, à Bar-le-Duc; — Pelisson, à Mende.

Membres divers

Mme Dehayes-Dubuisson, ex-institutrice, 28, rue d'Éna, au Mans.

A. LEMENT.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE**A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889**

(Suite.)

Coup d'œil général sur l'exposition scolaire du Ministère de l'Instruction publique.

Nous avons conduit nos lecteurs devant la vitrine du Musée pédagogique; mais, avant d'ouvrir cette vitrine, profitons de la très grande complaisance de notre collègue, M. Messin, qui a été chargé de la difficile, laborieuse et délicate mission de recevoir et de classer les objets adressés au ministère de l'Instruction publique pour être soumis à la commission d'admission, puis de réunir et de disposer dans les salles de la classe 6 la plupart de ces objets.

Sur les pas de notre obligé cicerone, nous avons pu opérer, en quelque sorte, une grande reconnais-

sance dans les diverses salles. Nous allons essayer de constituer, avec les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir, une sorte de plan topographique que nous donnons ci-joint à nos lecteurs et qui leur permettra, quand ils viendront à Paris, d'aller droit aux parties de l'Exposition vers lesquelles se portent leurs préférences.

Ainsi qu'ils peuvent le voir, l'exposition de la classe 6, dont l'ensemble est placé sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, comprend une série de seize salles, disposées parallèlement les unes vis-à-vis des autres, et ouvertes sur une allée centrale, à l'exception de deux, la salle centrale et la dernière par rapport à l'escalier d'entrée, lesquelles s'étendent sur toute la largeur de l'aile du palais jusqu'à une galerie intérieure dont nous parlerons en finissant. Des cloisons très élevées séparent chaque salle, permettant ainsi d'accroître sur trois côtés la surface verticale de suspension des objets exposés, sans séparer complètement ces objets qui forment un tout et visent à une même destination.

Sur notre plan, pour plus de commodité, nous avons donné aux salles des numéros qui ne s'y trouvent point en réalité. Parcourons-les successivement en indiquant les principaux objets qui se trouvent dans chacune d'elles.

La première salle dans laquelle on pénètre, après avoir monté l'escalier d'entrée (salle n° 1 de notre plan) et celle qui lui fait face dans le sens de la largeur (salle 2), sont occupées par des expositions diverses. C'est ainsi qu'on y trouve les travaux manuels de quelques écoles, les envois de plusieurs Sociétés, de plusieurs maisons de librairie, l'exposition individuelle de notre ami et collaborateur M. d'Henriet (salle 2), même des objets ressortissant à d'autres ministères que celui de l'Instruction publique: ainsi de remarquables travaux des écoles de maistrance des constructions navales et un modèle réduit de l'arrière d'un cuirassé provenant de l'école supérieure Rouvière, de Toulon.

Les salles 3, 4 et 5 (faisant suite à la salle 2, sur le côté gauche, en entrant par l'escalier) sont en majeure partie occupées par les grandes librairies d'enseignement primaire (l'exposition classique primaire de nos éditeurs est dans la salle 4) et par des exposants divers. Dans la salle 3, nous avons remarqué un assez bon nombre de bancs-tables et autres spécimens de matériel de classe.

Si maintenant nous revenons sur nos pas pour visiter les salles de droite (à partir de la salle 1), nous trouverons, dans les deux premières (salles 6 et 7), les principaux objets de travail manuel envoyés par les écoles de garçons, écoles primaires élémentaires, écoles primaires supérieures et écoles normales.

Sur le devant de la salle 7, la vaste musée scolaire de l'école de garçons d'Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise) ne saurait manquer de frapper vos yeux.

Les trois côtés de la salle 8 ont reçu d'autres musées scolaires, dont plusieurs méritent d'attirer l'attention des visiteurs (il va sans dire que nous y reviendrons); nous y avons vu également les boîtes de fleurs artificielles destinées à l'enseignement de la botanique qu'expose Mlle Fortier.

Sur une grande table placée au centre de la salle, on a réuni les plans en relief des écoles normales de Cahors, d'Aurillac, de Laon, de Melun, et d'une école municipale laïque de garçons de Draguignan.

Nous voici arrivés à la grande salle centrale (salle 9 de notre croquis) dont il a déjà été question dans notre précédent article ; cette salle débouche sur l'intérieur du palais et sépare en deux parties égales tout l'espace consacré à l'exposition scolaire. C'est là, comme nous l'avons dit, que se trouve l'exposition proprement dite du ministère de l'instruction publique, notamment la grande vitrine des documents officiels, que nous avons déjà explorée, la grande vitrine du Musée pédagogique, parallèle à la première, les meubles contenant les tableaux de statistique et les spécimens d'imagerie scolaire. Nous y remarquerons encore, sur le mur du fond et les tablettes qui le bordent, les expositions de plusieurs grandes Associations d'enseignement populaire, Société pour l'instruction élémentaire, Association polytechnique, Association philotechnique, Union française de la jeunesse, etc. ; sur les panneaux de côté, un Musée d'art scolaire, des spécimens d'enseignement manuel, des spécimens de matériel scientifique ; dans une vitrine, près de l'entrée qui s'ouvre sur le palais, des travaux de couture d'écoles professionnelles. Enfin, il nous sera bien permis de signaler qu'à la partie postérieure de la vitrine du Musée pédagogique se trouve, sous notre nom, l'exposition du *Manuel général de l'instruction primaire*, avec les quatre volumes contenant les mémoires couronnés de nos douze concours pédagogiques.

Sortant de la grande salle centrale pour visiter les salles que nous n'avons pas encore parcourues et tournant à gauche, nous rencontrons, dans la salle 10, les envois de l'école normale supérieure d'instituteurs de Saint-Cloud, des écoles nationales professionnelles de Viron et d'Armentières (celle de Vierzon figure au rez-de-chaussée, dans l'exposition générale du ministère du commerce, où nous devrons aussi nous arrêter), de l'école Vaucanson, de Grenoble, etc. Dans des vitrines ont été placés les travaux de couture de plusieurs écoles normales ; celle qui fait face à l'allée centrale contient les très intéressants travaux envoyés par les inspecteurs primaires et d'autres documents curieux, entre autres un envoi de l'archevêque latin de Bagdad, présentant des cahiers d'élèves de garçons et de filles, en arabe et en français.

La salle 11, qui suit, appartient à peu près exclusivement aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices : monographies concernant les écoles, cahiers, herbiers, travaux de couture, etc.

La salle 12, disposée à peu près de même, est celle des écoles primaires supérieures. Nos lectrices y admireront de très beaux spécimens des travaux de couture des écoles de filles.

Le panneau qui termine la salle et aussi, pour le dire tout de suite, celui qui termine la salle correspondante de l'autre côté de l'allée centrale, sont consacrés à l'enseignement primaire agricole : on y trouvera également le musée scolaire de notre collaborateur le docteur Saffray.

Nous retournons maintenant en arrière pour pas-

ser de l'autre côté de l'allée centrale, et nous voici dans la salle 13, en présence de tous les jolis petits travaux des bébés des écoles maternelles. Sur l'un des panneaux sont les envois de la Société des écoles enfantines et ceux du Cours normal des écoles maternelles de Paris. Une vitrine sur le devant contient l'importante collection des monographies départementales ou communales publiées ou recueillies sous les auspices des inspecteurs d'académie et des inspecteurs primaires ou envoyées individuellement par les instituteurs : il y aura certainement là une occasion d'études très intéressantes.

La salle suivante (salle 14) est consacrée aux écoles primaires. Dans la vitrine de devant sont des travaux de couture, des plans d'école, des cahiers d'élèves. Tout autour de la salle, sur des tablettes, sont les cahiers, et, en particulier, les cahiers mensuels envoyés par les instituteurs et admis par les commissions du ministère ; il va sans dire que tous les envois de devoirs scolaires admis n'ont pu être placés sur ces tablettes ; il y en a un beaucoup plus grand nombre rangés dans des rayons au-dessous par ordre de département. Ça et là on peut remarquer quelques herbiers et des albums de dessin ; au-dessus des tablettes, sur toute la hauteur des murs, ont été appendues des cartes, dont quelques-unes en relief. Nous y voyons aussi un tableau présenté par la Société de l'Orphelinat de l'enseignement primaire de France, un exemplaire de l'arrêté réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques, etc.

La salle 15 est disposée de la même manière que la salle 14. C'est dans cette salle, à gauche, à l'entrée de l'allée centrale, que commence, pour les cahiers d'élèves, l'ordre alphabétique des départements : Ain, Allier, etc.

La dernière salle, la salle 16, qui s'étend, comme la salle centrale, sur toute la largeur de l'espace compris entre le mur même du palais et la galerie intérieure, serait tout entière consacrée à l'exposition des Maisons d'éducation de la Légion d'Honneur : Saint-Denis, Ecouen et les Loges, sans l'immixtion, — regrettable à notre point de vue, — des Missions scientifiques du ministère de l'instruction publique, représentées là par des mannequins de sauvages, qui n'ont rien de pédagogique.

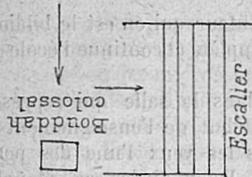
L'exposition anthropologique débordé de même sur la partie de l'allée centrale située entre la salle 16 et le grand salon central ; l'autre moitié de cette allée contient quatre grandes vitrines et des supports à tourniquet consacrés à diverses expositions de l'enseignement libre.

Restent les expositions relatives à l'enseignement du dessin. Elles sont toutes réunies extérieurement aux salles que nous venons de parcourir, dans la galerie donnant sur le terre-plain qui forme le premier étage du palais. Les écoles primaires, les écoles primaires supérieures, les écoles normales, les cours municipaux sont largement représentés dans cette galerie, tant par des dessins appendus aux murs, que par une grande quantité d'albums et de cartons, déposés en séries, suivant l'ordre alphabétique des départements, dans des rayons à hauteur d'appui. Là aussi il y aura l'objet de très intéressantes études,

PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX
(1^{er} étage).

EXPOSITION
DU
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



Galerie de l'enseignement du dessin.
(Ecoles primaires, supérieures normales et Cours municipaux)

Galerie de l'enseignement du dessin.
(Ecoles primaires, supérieures normales et Cours municipaux)

Salle 15. Ecoles primaires Plans de écoles d'élèves, herbiers, etc.	Salle 14. Ecoles primaires Plans de écoles d'élèves, herbiers, etc.	Salle 13. Ecoles maternelles Monographies	Grande Salle Centrale.	
□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-
□ Couture	□ Couture	□ Couture	□ Couture	□ Couture
Legion d'Honneur	Ecoles supérieures Cahiers, dessins, herbiers, etc.	Inspection	Documents Ministère Officiels	Musée Pédagogique Ministère Manuel général
Salle 16.	Salle 12.	Salle 11.	Salle 10.	Salle 9.

Salle 8. Musées Scolaires Plans d'écoles en relief	Salle 7. Travail manuel Ecoles d' d'	Salle 6. primaires supérieures normales	Salle 5. Libraires Editeurs Exposants divers	Salle 4. Libraires Editeurs Exposants divers	Salle 3. Libraires Editeurs Exposants divers	Salle 2. Exposants divers	Salle 1. Exposants divers
□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-
□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-	□ An-
Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement

Remarques diverses. — 1° Les cloisons qui séparent chaque petit salon ou salle sont couvertes des panneaux du travail manuel, de plans, de cartes en relief, de petits travaux des écoles maternelles — 2° Autour de chaque salle, excepté pour le travail manuel, sont placées des tables sur lesquelles se trouvent les travaux des exposants. — 3° Dans les deux salons réservés aux écoles primaires, tous les cahiers d'élèves envoyés par les instituteurs et les institutrices sont rangés, par ordre alphabétique, sur des rayons disposés sous les tables. Il en est de même pour les écoles supérieures. — 4° Pour trouver les cahiers d'un département, on n'aura donc qu'à consulter l'ordre alphabétique. Ainsi : le département de l'Ain est marqué du n° 1 ; Belfort du n° 15 ; la Marne du n° 52 ; l'Yonne du n° 87. — 5° Les herbiers, en très grand nombre, n'ont pu être tous placés dans les deux salons des écoles primaires. Quelques-uns ont été mis dans les casiers des écoles supérieures. Il suffit pour les examiner de s'adresser à l'un des gardiens de l'Exposition. — 6° Les vitrines qui sont en avant de chaque salon consacré à l'enseignement primaire public contiennent, dans la partie verticale, des travaux d'inspection, de maîtres, d'élèves, et, dans la partie horizontale, des objets d'écoles maternelles ou de couture.

auxquelles nous convierions, pour notre part, un de nos collaborateurs spéciaux.

Maintenant que nous voici dûment renseignés sur ce que contient l'ensemble de l'exposition scolaire, et que nous pouvons, comme on dit, nous y retourner sans nous y perdre, revenons à la vitrine de M. Beurier.

C. D.

L'Exposition scolaire de la ville de Paris.

Pour répondre au désir de la direction du *Manuel général*, nous allons faire avec nos lecteurs une promenade à l'exposition scolaire de la ville de Paris. Dans un premier article, nous la leur ferons parcourir à grands pas, afin de leur en donner d'abord une idée générale. Nous en reprendrons ensuite chaque partie et nous entrerons dans quelques détails que nous croyons de nature à les intéresser.

La ville de Paris a exposé ses grands services dans deux pavillons situés au milieu du Champ de Mars, entre la fontaine de Coutan et le dôme central; de sorte que, si on laisse par derrière la fontaine, la tour Eiffel et le Trocadéro, on a devant soi, à droite, le pavillon où se trouvent les expositions de l'Enseignement, de l'Assistance publique et de la Préfecture de police, et, à gauche, celui qui renferme l'exposition des travaux de Paris.

L'aspect de ces deux pavillons a été quelque peu critiqué. Ils sont en effet d'une grande simplicité; et, si on les compare aux constructions merveilleuses qui les entourent, on leur trouve une allure très modeste. Peut-être cette allure ne méssied-elle pas à la grande ville qui étale de tous côtés tant de splendeurs. Nous sommes convaincu d'ailleurs, que les visiteurs qui ne jugent pas plus les bâtiments « que les gens, sur la mine » seront loin de regretter d'y être entrés, et emporteront de leur promenade les meilleurs souvenirs.

Les deux pavillons ont la forme de deux grands rectangles, avec une porte au milieu de chacun des quatre côtés. Celui qui nous occupe particulièrement est traversé longitudinalement par un large couloir de circulation dont les murs sont tapissés de dessins, de tableaux de statistique, etc. Les salles d'exposition se trouvent à droite et à gauche.

Pénétrons-y par la porte qui fait face à la tour Eiffel. Nous entrons dans la première partie du couloir principal formant comme une petite pièce, une sorte d'antichambre. Une inscription peinte sur la première travée nous apprend que nous sommes dans le local des *bibliothèques municipales*. Nous voyons là des spécimens des livres mis, dans chaque section, à la disposition des habitants, ainsi que des statistiques intéressantes qui nous renseignent sur le nombre des volumes et sur celui des lecteurs. Des cartes comparatives nuancées de teintes diverses établissent à cet égard la situation respective de chacun des quartiers de Paris. La bibliothèque municipale, qu'il ne faut pas confondre avec la bibliothèque scolaire dont nous parlerons plus loin, est cependant généralement placée dans une école. C'est

le plus souvent l'instituteur qui en est le bibliothécaire. En réalité elle complète et continue l'école dans la famille.

Entrons, à droite, dans la salle qui représente l'*École maternelle*, le début de l'enseignement public. Nous avons sous les yeux l'une des petites classes de ces écoles. Voici, fixées au plancher, les tables minuscules sur lesquelles s'asseyent, deux par deux, les bébés de deux à sept ans. Ces tables sont de diverses formes et de différentes hauteurs. Rien ne manque à la classe : l'estrade, le bureau de la maîtresse, le tableau noir, le bouliercompteur, les cartes murales, les tableaux et l'atlas de lecture, les images, les images surtout. Dans des armoires, dans des vitrines, sur des tablettes ou sur des châssis sont exposés de nombreux travaux de toute sorte exécutés par les élèves sous la direction des institutrices.

Il suffit d'avoir parcouru une fois quelques-uns de ces établissements, d'avoir vu nos petits Parisiens et nos petites Parisiennes, à la mine éveillée et joyeuse s'exercer à écrire, à dessiner, à travailler de leurs doigts en se jouant, pour être convaincu de la sincérité de cette exposition. Il est vraiment très curieux de voir comment les jeunes enfants se reconnaissent au milieu de cette petite classe. Ils battent des mains en y entrant et ne manquent jamais d'aller tout joyeux s'asseoir à l'une des tables, toujours à celle qui correspond à leur taille, en s'écriant : « Tiens, maman; voilà mon école! »

L'observateur attentif en examinant d'un peu près cette exposition, en jetant un coup d'œil sur le matériel d'enseignement, ne tardera pas à se rendre compte de la méthode employée. Nous croyons savoir qu'un de nos collaborateurs, particulièrement compétent, se réserve de traiter à fond cette question.

En quittant le local de la classe de l'école maternelle qui, à peu de chose près, est aussi celui de la *classe enfantine*, nous pénétrons dans la salle qui représente un préau couvert. Elle occupe toute la largeur du pavillon. L'administration y a réuni tout ce qui se rencontre le plus ordinairement soit dans le préau d'une école maternelle, soit dans celui d'une école primaire élémentaire. Cette pièce dans laquelle les enfants se réunissent à l'arrivée, au départ et pendant les récréations sert d'abord, à la fois, de vestiaire et de réfectoire. Voici un spécimen très simple des bancs qui, dans la réalité, courent le long des quatre murs, et sur lesquels tous les enfants trouvent place, le matin, au moment de leur entrée à l'école. Au-dessus sont les portemanteaux destinés à recevoir la casquette ou le chapeau, le manteau et les vêtements que l'élève ne garde pas en classe. Les élèves y accrochent également le panier qui renferme les provisions de bouche de la journée.

A l'une des extrémités, se trouve le lavabo où plusieurs bébés à la fois, à l'école maternelle surtout, peuvent être, plusieurs fois par jour, l'objet de soins de propreté de la part des institutrices et des femmes de service, où les enfants plus âgés, ceux de l'école primaire élémentaire, réparent, après la visite réglementaire de propreté, les petites négligences ou les oublis du matin.

Au milieu du préau, nous voyons un spécimen

des tables et des bancs qui servent pendant le déjeuner de midi. Ce repas a lieu sous la surveillance des maîtres ou des maîtresses. Chaque enfant y consume les petites provisions qu'il doit à la sollicitude maternelle ou celles qui lui sont fournies par la *cantine scolaire*, fondée et entretenue par la caisse des écoles de l'arrondissement. Nous expliquerons plus tard le fonctionnement de cette excellente institution. En attendant, nous en pouvons voir le matériel dans la cuisine qui se trouve à gauche au fond du préau.

Cette cuisine est en même temps celle de l'école ou de la *classe ménagère* dont nous aurons à reparler.

Le préau est aussi une salle de gymnastique et de récréation. C'est pourquoi la direction de l'enseignement y a fait placer les appareils de gymnastique et les jeux en usage dans les écoles et dans les *gymnases municipaux*. Tout le monde y reconnaîtra le portique muni de ses agrès; trapèze, anneaux, perches, cordes lisses..., etc. Ces objets se trouvent, on le sait, dans la cour de toutes nos écoles. Voici également les appareils de la méthode Pichery, appelée la *gymnastique de l'opposant*, actuellement à l'essai dans un certain nombre d'écoles maternelles et d'écoles de garçons et de filles de la Ville. On reconnaîtra facilement ses cordes munies de ressorts à boudins et ses petites échelles de cordes. Enfin, au milieu, est le *polygymnase*, machine qui, sous un volume assez restreint, réunit et résume presque tous les appareils en usage, et qui a l'avantage d'être facilement transportable et de se placer, selon les circonstances, tantôt à l'extérieur tantôt à l'intérieur.

Donnons aussi un coup d'œil aux jeux qui ont pour but de donner de la souplesse, de l'adresse et de la grâce aux mouvements.

N'oublions pas non plus les objets qui constituent l'uniforme et l'armement des *bataillons scolaires*: la tunique, le béret, le fusil, les clairons, les fifres et les tambours; rien n'y manque. Une photographie très bien venue nous montre une compagnie d'un de ces bataillons rentrant à l'école après l'exercice.

D'autres photographies représentent des scènes de la vie scolaire qui ont le plus souvent le préau pour théâtre, parce qu'elles se rapportent à l'éducation physique: ce sont des récréations libres, des récréations dirigées par les maîtresses, des mouvements d'ensemble, des déjeuners dans la cour, etc. Le visiteur peut aussi se rendre un compte exact de l'aspect, de la disposition et de l'étendue des préaux couverts et des préaux découverts de nos établissements scolaires parisiens.

Dans bon nombre d'écoles, le préau est aussi une salle d'exposition. Quelquefois même, les murs sont ornés de peintures. Cette coutume présente le double avantage de contribuer à former le goût des élèves et de les amener à se surveiller afin de ne point détériorer, même dans le feu de leurs exercices et de leurs jeux, les tableaux, les dessins et tous les autres objets placés là pour leur instruction ou pour le plaisir des yeux.

Cela explique pourquoi nous trouvons encore dans notre préau du Champ de Mars, des expositions diverses, tableaux, cartes, vitrines devant lesquels nous resterons quelques instants. Voyons d'abord les spécimens des travaux de couture et de coupe des

cours élémentaire, moyen, supérieur et des cours complémentaires des écoles de jeunes filles.

On s'arrête beaucoup devant les costumes confectionnés par des enfants de 13 à 15 ans; on feuillette du matin au soir les albums où se trouvent les menus travaux qui, par leur gradation, indiquent les procédés mis en usage. Les mamans considèrent tout cela avec intérêt. Les raccommodages, les reprises, les pièces placées en carré, etc., si utiles dans le ménage, attirent surtout leur attention.

Dans deux vitrines sont les instruments qui servent à l'enseignement élémentaire des sciences physiques et naturelles aux cours complémentaires.

Sur le mur qui forme l'une des extrémités du préau, un plan de Paris mesurant plus de 4 mètres de longueur, attire nos regards. Sur ce plan, qui fait honneur à celui qui l'a tracé, tous les établissements scolaires de la Ville: écoles maternelles, écoles élémentaires de garçons et de filles, écoles supérieures, écoles professionnelles, écoles normales sont figurées à leur place par des signes particuliers. Un tableau explicatif et statistique accompagne ce plan. Il y aura lieu d'en commenter les renseignements.

À l'extrémité opposée, sous le buste de la République, une place a été réservée au plan d'une vaste propriété située dans les Vosges, à Mandres-sur-Vaire, où la municipalité et la caisse des écoles du onzième arrondissement de Paris ont organisé leur *colonie scolaire de vacances*. Cette institution qui tend à se généraliser est toute récente. Elle a pour but, on le sait, d'envoyer des enfants anémiques ou malingres, passer à la campagne, au grand air, la meilleure partie des vacances. Le onzième arrondissement a résolu d'essayer à cet égard une ingénieuse organisation, dont quelque jour le *Manuel général* expliquera certainement le fonctionnement à ses lecteurs.

N'oublions pas de mentionner le tableau d'honneur placé ici à la porte de la classe, placé ordinairement à l'entrée de l'école à la portée des parents.

Il est temps maintenant d'entrer à l'école *primaire*. La direction de l'enseignement nous offre le curieux spécimen d'une classe. Elle y a fait placer des types du mobilier scolaire en usage. Les tables y sont de hauteurs diverses. Trois systèmes différents sont employés et pour ainsi dire à l'essai. Ils ont été imaginés en vue d'appliquer les prescriptions des hygiénistes. Mentionnons l'estrade qui occupe toute la largeur de la classe afin de permettre à plusieurs enfants à la fois de travailler au tableau noir, en face de leurs condisciples. Ce tableau couvre tout le mur; le plus souvent c'est le mur, lui-même, ardoisé. Il est réglé en rouge à la partie de droite pour servir à l'enseignement de la musique et quadrillé sur la partie de gauche, pour l'enseignement du dessin. Le bureau du maître est placé sur l'estrade à l'une des extrémités. De cette manière, il ne masque pas le tableau et l'instituteur n'en embrasse pas moins tous les élèves d'un regard. Au-dessus du tableau noir sont enroulées à demi les cartes murales de géographie; mappemonde, Europe, France, cartes physiques et cartes politiques. Elles peuvent être descendues facilement et placées en vue de la classe. De chaque côté, sont également attachées aux murs les cartes muettes ardoisées sur lesquelles le maître

et les élèves peuvent facilement écrire. On voit sur les faces latérales les tableaux muraux de lecture, du système métrique qui, dans les divisions élémentaires sont placés en face des enfants. Le plan de Paris et la carte du département de la Seine se trouvent dans toutes les classes. Ces plans sont souvent en relief.

N'oublions pas de mentionner le tableau sur lequel est imprimé en gros caractères la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen qui se trouve en effet dans toutes les écoles de la Ville.

Des armoires fermées destinées à recevoir les fournitures scolaires, livres, cahiers, etc., sont appliquées aux murs tout autour de la classe. Derrière les tables sont placées deux grandes armoires vitrées. L'une renferme les livres de la *bibliothèque scolaire*, l'autre un exemplaire de chacun des livres classiques fournis gratuitement aux élèves par la Ville.

Les ouvrages de la bibliothèque scolaire sont divisés en deux catégories : ceux qui sont destinés aux maîtres (dictionnaires spéciaux et livres pédagogiques), ceux qui sont réservés aux élèves. Les premiers sont constamment à la disposition des maîtres. Toutes les semaines ou toutes les quinzaines, les seconds sont prêtés aux enfants du cours moyen ou du cours supérieur le plus souvent à titre de récompense. Des catalogues complets sont joints à cette exposition.

Sur des tablettes formées par le dessus des armoires latérales ont été déposés dans des couvertures mobiles des devoirs d'élèves. Sur celles de droite en regardant l'estrade sont les devoirs des écoles primaires élémentaires (garçons et filles) : cahiers de devoirs mensuels et cahiers de devoirs journaliers. Chaque couverture renferme, pour une école, les devoirs d'un élève du cours supérieur, ceux d'un élève du cours moyen et ceux d'un élève du cours élémentaire. On peut ainsi se rendre compte de la marche des études dans une école, pendant un temps donné.

Sur les tablettes de gauche se trouvent, près de l'estrade, les devoirs des élèves des cours complémentaires de jeunes filles, et, près des bibliothèques, ceux des élèves des cours complémentaires de garçons.

Tous ces cahiers ont été relevés dans les écoles sans avis préalable, quelques jours avant d'être mis à la place où nous les voyons. C'est la classe prise sur le vif. A cet égard cette exposition offre un caractère indiscutable de sincérité.

Au fond de la classe se trouve un document bien intéressant à consulter. Nous voulons parler des registres contenant sous une forme ingénieuse, les résultats, pour toutes les écoles primaires élémentaires du département de la Seine, de compositions générales faites, vers le mois d'avril dernier, les mêmes jours et aux mêmes heures, dans toutes les classes, sur toutes les matières de l'enseignement primaire. Les corrections ont été faites par les instituteurs et par les institutrices sous la direction des inspecteurs primaires. Un graphique a été tracé pour chaque classe. Les instituteurs s'arrêteront longtemps devant ces registres et les compulseront avec intérêt. Nous y reviendrons bientôt nous-même.

En sortant de la classe par le couloir du milieu, nous nous trouvons dans le local des écoles primaires supérieures : Turgot, Colbert, Lavoisier, Arago, le collège Chaptal et Jean-Baptiste Say pour les garçons ; l'école Sophie Germain pour les filles. Sur les murs, sur des tablettes et dans de nombreuses vitrines sont exposés les travaux de leurs élèves : cahiers, devoirs de tout genre, dessins et travaux manuels. De nombreuses photographies représentent les bâtiments, les classes, les cours de ces écoles ainsi que des scènes très intéressantes de leur vie intérieure. Il faudrait plus d'un article pour faire connaître en détail à nos lecteurs l'organisation de ces établissements qui dépassent assurément de beaucoup par le nombre de leurs élèves et de leurs professeurs, par l'importance de leur matériel et par l'élévation de leurs programmes, les écoles primaires supérieures conçues par la loi. Mais à des besoins spéciaux, il faut des ressources spéciales. Ces écoles préparent, au commerce et à l'industrie, l'élite de nos écoliers parisiens. Ajoutons qu'elles sont entièrement gratuites et qu'on n'y est admis que par le concours.

Comme annexe très intéressante de l'exposition des écoles supérieures, nous trouvons celle des *cours d'enseignement commercial*. Ces cours ont lieu, le soir de huit heures à dix heures dans un certain nombre d'écoles. Ils ont été créés pour les jeunes filles et pour les jeunes gens qui se destinent à la profession de comptables ou d'employés de commerce. Ils sont faits par des professeurs très compétents. Le programme comprend l'écriture, la langue française, la rédaction appliquée à la correspondance commerciale, l'arithmétique étudiée à un point de vue pratique, la tenue des livres, des notions de droit commercial, la technologie et surtout l'étude des langues étrangères, l'anglais, l'allemand, l'espagnol. Chaque année, à la fin des cours, des examens ont lieu, des diplômes sont délivrés. Dès maintenant ces diplômes sont fort appréciés des commerçants. Les jeunes filles qui les obtiennent entrent comme caissières ou comptables dans des établissements importants et trouvent ainsi une situation lucrative et honorable. Les travaux exposés donnent au visiteur une idée très exacte de l'organisation de cette utile institution.

Nous allons maintenant retourner à l'école primaire élémentaire pour y visiter ce qui se rapporte aux enseignements spéciaux du *dessin* et du *travail manuel*.

Voyons d'abord la classe de dessin avec son mobilier particulier destiné soit aux élèves des classes du jour, soit aux adultes des classes du soir. Dans les deux cas en effet la disposition est toujours à peu près la même. Les places des élèves sont disposées en hémicycle autour du modèle. Le tableau gris remplace le tableau noir ce qui permet au professeur d'y dessiner avec des crayons de diverses couleurs et même avec des crayons noirs. De cette manière, il obtient sur le tableau, au cours de sa leçon orale, les mêmes effets que les élèves devront reproduire sur le papier ce qui ne pouvait avoir lieu avec la craie blanche sur le fond noir du tableau.

Dans une partie réservée de la classe, sont des tables particulières pour le dessin géométrique, ainsi que les selles des modelleurs.

Tout autour de la salle, sur de grands châssis, les dessins des élèves sont méthodiquement rangés depuis ceux des bébés de l'école maternelle jusqu'à ceux des écoles supérieures des adultes. Il suffit d'examiner avec quelque attention cette suite progressive de dessins, commençant par de timides essais et se terminant par des travaux remarquables, pour se rendre compte de la marche des études. A la fin de chaque série d'exposition : écoles primaires, adultes, etc., se trouvent les dessins exécutés au concours de fin d'année, dans un temps déterminé, sous les yeux d'un jury. Ils donnent une idée très exacte et très sincère des résultats obtenus.

Les visiteurs admirent avec raison les travaux des écoles supérieures et spéciales, Bernard Palissy et autres, ainsi que l'exposition des cours subventionnés.

Mais le temps ne nous permet pas de nous y arrêter bien longtemps si nous voulons mener jusqu'au bout notre rapide excursion. Nos lecteurs nous pardonneront de les entraîner si vite quand nous leur aurons promis qu'un de nos collaborateurs plus compétent les y ramènera bientôt.

Rendons-nous à la petite salle du *travail manuel* des écoles primaires de garçons. Elle donne dans la classe de dessin, qu'il faut traverser pour y pénétrer; c'est pour montrer sans doute que le dessin doit être le point de départ, la base du travail manuel. Il y a là une indication à ne point négliger pour ceux qui, dans la suite, auront à tracer le programme définitif de cet enseignement. L'Administration de la ville de Paris s'est occupée beaucoup déjà de cette question. Elle a fait des sacrifices comme toujours. A-t-elle réussi complètement? l'expérience le montrera. Si la méthode rationnelle n'est pas encore trouvée, si le programme n'est point définitivement arrêté, on ne saurait méconnaître qu'il a été fait de grands efforts, que les résultats obtenus déjà ne sont point à dédaigner et qu'il convient de féliciter vivement ceux qui ont introduit et organisé un enseignement qui n'existait pas il y a quelques années.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les objets nombreux exécutés par les enfants des écoles.

Au-dessus sont, sur des panneaux, les deux séries de modèles pour le travail du bois, menuiserie et tournage.

A gauche, est placé le matériel de cet enseignement, un établi et un tour munis des outils employés, le tablier de l'élève, son livret, etc. Deux photographies représentent l'intérieur d'un atelier scolaire.

Assurément, les enfants qui s'exercent ainsi au maniement des outils les plus usuels apprennent à se servir de leurs mains, acquièrent de la dextérité, une grande justesse de coup d'œil et trouvent à ces exercices, qui leur seront de la plus grande utilité dans la vie, un avantage sérieux au point de vue du développement physique. Au point de vue moral, ils s'habituent à honorer le travail et les travailleurs.

C'est à la suite de cette exposition qu'il convient de mentionner celle de l'école primaire élémentaire de la rue Tournefort, où le travail manuel occupe une place très grande dans le programme général

des études, ce qui en fait comme une petite école professionnelle.

On s'arrête également avec intérêt devant les travaux manuels des jeunes aveugles de l'école *Braille*. Le but poursuivi par cet établissement est de donner un métier au pauvre aveugle et de l'arracher à la mendicité.

Voici également les travaux exécutés par les enfants sourds-muets de l'institution de Rueil qui est subventionnée par la Ville.

Nous sommes ainsi tout naturellement conduits à l'exposition de l'*enseignement professionnel*. Admirez les remarquables travaux de l'école *Diderot*, d'où sortent chaque année des menuisiers, des modeleurs mécaniciens, des ajusteurs, des serruriers, des tourneurs en cuivre, etc. Ceux de l'école *d'ameublement* (école Boule) sont disposés avec goût dans un petit salon fort élégant et fort artistique, où l'on peut suivre les futurs ébénistes et tapissiers depuis leurs premiers essais jusqu'à ce qu'on pourrait appeler leurs *chefs-d'œuvre*.

N'oublions pas l'école *du Livre* qui n'est encore qu'en projet, mais qui ne le cédera certainement en rien à ses deux aînées.

Nous arrivons aux écoles professionnelles de filles de la rue Fondary, de la rue Bossuet, de la rue Ganneron, de la rue Bouret et de la rue de Poitou. La salle et le salon où se trouvent les travaux des jeunes filles qui en suivent les cours sont de véritables merveilles. On s'y presse en foule, on y admire les robes, les riches costumes, les fleurs, les broderies, les tapisseries que ne renieraient pas les meilleures faiseuses; les peintures sur verre et sur porcelaine qui sont l'œuvre de jeunes filles en passe de devenir de véritables artistes. On admire surtout dans des albums bien composés les modèles gradués qui conduisent progressivement les élèves, des éléments, à la perfection où elles sont parvenues.

Il faudrait un article spécial sur chaque école et pour ainsi dire sur chaque vitrine. Nous devons y renoncer pour aujourd'hui.

Il nous faut terminer notre visite en revenant sur nos pas pour retrouver, à l'entrée, une toute petite salle bien modeste, que nous avons négligée à notre gauche en entrant, car il ne fallait pas commencer par la fin; il fallait parcourir l'édifice avant d'arriver au couronnement. Nous voulons parler de l'exposition trop restreinte de nos deux écoles normales de la Seine, l'école d'Auteuil pour les instituteurs, l'école du boulevard des Batignolles pour les institutrices.

Les deux écoles sont représentées déjà à l'exposition générale du Ministère, et le *Manuel général* aura plus d'une fois l'occasion d'en parler. Mais elles préparent à la Ville la plus grande partie de ses maîtres et de ses maîtresses; nous ne pouvions nous dispenser de leur faire une courte visite à la fin de notre excursion, nous proposant bien d'y revenir.

Telle est à grands traits, dans son ensemble, l'exposition de la Ville de Paris. Elle est claire, méthodique, facile à suivre et à comprendre. Elle fait le plus grand honneur à l'administration préfectorale et municipale. Elle montre que, si le Conseil municipal, au nom de la population parisienne, ne

recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de l'instruction et de l'éducation populaires, les hommes éminents chargés de la direction de cet important service sont à la hauteur de leur mission et méritent,

à tous égards, les éloges que nous avons souvent entendus à leur adresse, de la bouche des visiteurs, en parcourant les salles de notre pavillon parisien.

J. G.

CORRESPONDANCE

QUESTIONS SCOLAIRES

M. A. N., à B. (Haut-Rhin).

« 1° Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir un poste d'instituteur adjoint à Paris? » — Les mêmes que partout ailleurs. Le brevet supérieur est ordinairement exigé.

« 2° A qui faut-il adresser une demande à cet effet? » — Au préfet ou à M. le directeur de l'instruction primaire de la Seine. — Postes très rares et très difficiles à obtenir.

Mme A.

« Le programme du certificat d'études ne dit-il pas : « La dictée sera prise dans un livre classique? » La dictée qui a été donnée chez nous et que j'ai l'honneur de vous transmettre n'est nullement tirée d'un livre classique. »

L'article 256 additionnel de l'arrêté organique dit simplement : « Les épreuves écrites... comprennent :

« 1° Une dictée d'orthographe de quinze lignes au plus; le point final de chaque phrase est indiqué. La dictée peut servir d'épreuve d'écriture courante. » — Nous sommes heureux que le *Manuel général* vous agréé et nous vous remercions d'en si bien comprendre l'esprit et le but.

Mme L., à L. C. (Hérault).

« En dehors de mes heures de classe puis-je me livrer à des écritures de bureau? » — Nous penchons pour l'affirmative, ne croyant pas qu'il y ait là une « profession commerciale et industrielle ou une fonction administrative ». Du reste, vous pouvez, dans l'espèce, prendre l'avis et l'agrément de vos chefs hiérarchiques.

M. H. M., à M. (Bouches-du-Rhône).

Vous trouverez dans les « mémoires et documents scolaires publiés par le musée pédagogique (2^e série), fascicule n° 2 », sur la législation de l'enseignement primaire dans les colonies, sur la situation faite aux maîtres, etc., des renseignements très détaillés que nous avons le regret de ne pouvoir vous fournir dans nos colonnes. Toute demande d'emploi dans les colonies doit d'ailleurs être adressée au ministre des colonies lui-même, lequel en outre est seul à même d'apprécier les emplois qui pourraient particulièrement vous convenir à vous et aux membres de votre nombreuse famille.

M. J. L., à G. (Calvados).

« J'ai l'intention d'aller passer une semaine à Paris pendant les vacances prochaines.

« Les instituteurs obtiendront-ils des entrées de faveur pour l'exposition? » — Nous le désirons, mais rien ne nous paraît avoir encore été décidé à cet égard.

N° 48.

« Un instituteur ayant cinquante-cinq ans d'âge et plus de trente ans de services peut-il exiger sa mise à la retraite dans le cas où on ne la lui donnerait pas? »

« Pourrait-il s'adresser pour cela au ministre? » — A notre grand regret, la jurisprudence qui ressort des instructions ministérielles c'est que, malgré le texte de l'article 5 et de l'article 5 de la loi du 9 juin 1853 (Les fonctionnaires... ont droit à pension... le droit à la pension de retraite est acquis par ancienneté, etc.), l'obtention de la pension de retraite pour les instituteurs à l'âge et après les services prévus par la loi, n'est pas de droit. Il appartient à l'autorité supérieure de prolonger indéfiniment pour eux le temps d'activité. — Nous reprendrons cette importante question.

M. A. B., à B. (Allier).

L'instituteur dont vous parlez étant malade, est fondé à demander un congé avec une partie de son traitement s'il est possible. Plus tard, si sa santé le lui permet, il reprendra du service et sa retraite pourra alors être régulièrement liquidée.

N° 152 (Gard).

« Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir obtenir une bourse de séjour à l'étranger? » — Les bourses de séjour à l'étranger peuvent être accordées par le ministre :

1° A des élèves de l'enseignement supérieur, après concours.
2° A des professeurs d'écoles normales ou à des candidats pourvus du certificat d'aptitude au professorat, qui se destinent à l'enseignement des langues vivantes.

M., à S. 182. (Meuse).

« Voir, dans l'article 110 du décret du 18 janvier 1887, les titres qui sont exigés des aspirants au certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales. Les dispositions contenues dans cet article doivent être prises à la lettre et il ne nous est point loisible de les interpréter au gré de vos désirs. »

M. L. C., à P. (Finistère).

« Les stagiaires âgés de vingt et un ans à la date de l'examen et comptant deux ans de stage avant les vacances de Pâques 1889 ont pu se présenter en septembre 1888 aux examens du certificat d'aptitude pédagogique. »

« En sera-t-il de même cette année? » — C'est affaire à l'administration d'apprécier ce qu'autorise ou n'autorise pas l'article 108 du décret organique du 18 janvier 1887.

M. L. J., à St-I. (Marne).

« Le préfet, en refusant d'approuver le supplément que vous vote la commune, doit agir en vertu des règlements ou des instructions qu'il a reçues. Cela étant, nous ne pensons pas qu'on doive insister. »

Mlle C., à B.

« Comme nous l'avons fait connaître bien des fois, les demandes d'emploi dans les colonies doivent être adressées au ministre compétent. Si nous sommes bien informés, ces demandes ont peu de chance d'aboutir, vu leur grand nombre et la rareté des postes disponibles. »

Mme C. L., à O. R. (Algérie).

« En acceptant l'emploi de surveillante dans un lycée de jeunes filles, une institutrice, qui compte douze ans de services dans l'enseignement primaire, ne perdrait pas les droits qu'elle a acquis à la retraite? » — Nullement, elle ne ferait que passer d'un service dans un autre.

« La grande librairie parisienne rue Lamartine, 3, existe-t-elle toujours? » — Nous ne connaissons pas cette librairie.

M. M. M., à L. (Gers).

« Le conseil départemental peut, à titre provisoire et par une décision toujours révocable: 1° permettre à un instituteur de diriger une école mixte, à la condition qu'il lui soit adjoint une maîtresse de travaux de couture. (Loi du 30 octobre 1886, art. 6.) »

« Les maîtresses chargées de l'enseignement de travaux de couture dans les écoles mixtes exceptionnellement dirigées par des instituteurs sont nommées par l'inspecteur d'académie. — Le chiffre de leur traitement est fixé par le préfet sur la proposition de l'inspecteur d'académie. » (D. O., art. 44.)

« Ce traitement varie naturellement suivant l'importance de l'école. Il est ordinairement de 40 à 100 francs. — Nous vous remercions de votre communication. »

C. D.

« Une jeune fille, pourvue du brevet supérieur, pouvant enseigner le dessin, le piano et l'anglais à des commençantes, demande à se placer comme institutrice dans une pension ou dans une famille pendant les deux mois de vacances. S'adresser à Mlle Foussé, rue St-Pélerin, 14, Auxerre. »

Le Gérant : A. TEMPLIER.

LIVRES ET MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

*LES GENS DE BIEN*¹, par Mme Gustave DEMOULIN, ouvrage illustré de 52 gravures sur bois d'après Gilbert.

L'auteur fait, à propos de biographies, « l'histoire de la charité, en révélant les formes nouvelles, ingénieuses et variées qu'elle sait adopter suivant les temps et les lieux ». Elle ne cite pas, bien entendu, tous les bienfaiteurs de l'humanité, mais seulement « l'élite des gens de bien portée au Panthéon de la charité par l'admiration publique ». Vincent de Paul, Franklin, l'abbé de l'Épée, Montyon, Oberlin, Haüy, Pestalozzi et nombre d'autres nous offrent ainsi tour à tour le fortifiant exemple de leurs nobles vies et de leurs vertus.

*ALI-BABA*², ou les quarante voleurs, conte oriental.

Le conte d'Ali-Baba a ravi je ne sais combien de générations d'enfants et son succès paraît inépuisable; c'est pourquoi nos éditeurs en donnent une nouvelle édition. Garçons et filles pourront donc encore frémir le soir, aux veillées d'hiver, en lisant les exploits des quarante voleurs et ceux de Margiane, la servante si brave et si avisée. Ils verront que, pour se tirer d'embarras ou de péril, le sang-froid, la réflexion et le courage valent mieux encore que le fameux « Sésame, ouvre-toi ! »

*LE GRILLON DU FOYER*², conte de Noël, par Charles DICKENS.

Il vivait paisible et heureux, le brave John Peerybingle, avec Dot, son aimable femme, lorsque l'égoïste et méchant Tackleton vint gâter pour un moment ce bonheur, en faisant naître la jalousie dans le cœur jusque-là si confiant de John. Mais Dot n'eut pas de peine à prouver son innocence et aucun nuage ne vint plus traverser le bonheur du ménage Peerybingle.

A première vue le sujet de ce petit roman paraît ne pas convenir à la jeunesse: mais il est développé

1. BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES. 2^{me} SÉRIE, IN-8. Broché, 2 fr. 60. — Cartonnage souple, genre maroquin, plats dorés, tranches jaspées, 2 fr. 90. — Cartonnage fort, genre maroquin, plats dorés, tranches jaspées, 5 fr. 40. — Cartonnage fort, percaline, plats dorés, tranches jaspées, 5 fr. 40. — Cartonnage percaline, plats et tranches dorés, 5 fr. 80. — Genre demi-reliure, tranches dorées, 4 fr. 50.

2. HUITIÈME SÉRIE, IN-16, ILLUSTRÉE DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR ET DE 4 PLANCHES EN COULEUR, TIRÉES HORS TEXTE. Cartonnage léger, or et couleurs, 0 fr. 40. — Cartonnage fort, or et couleurs, 0 fr. 45. — Cartonnage fort, genre maroquin, plats dorés, tranches rouges, 0 fr. 60.

par Dickens avec une simplicité, une retenue, une convenance, une honnêteté enfin, qui en font, pour les filles comme pour les garçons, une lecture aussi saine qu'attrayante.

*L'OURS DE NEIGE*⁴, par Mme J. COLOMB. Bibliothèque des écoles et des familles.

L'ours de neige est l'histoire simple et touchante de Nils, petit paysan norvégien qui devient un grand sculpteur. Un moment enivré par sa gloire naissante, le jeune artiste paraît oublier ses vieux parents, son pauvre village, et la petite Lina, sa meilleure amie d'enfance. Mais bientôt les critiques malveillantes des envieux soumettent Nils à de rudes épreuves et, dans son malheur, il voit bien qu'il n'est sincèrement aimé que par son père, sa mère et Lina. Celle-ci, qui s'instruit elle-même pour se rendre digne de son ami, épouse le sculpteur et il n'est pas difficile de prévoir que la Norvège comptera un heureux ménage de plus.

Mme Colomb a fait suivre cette histoire de sept nouvelles, lestement contées, qui, en quelques pages, offrent tout l'intérêt de ses récits de longue haleine.

*LE PETIT POUCKET DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE*⁴ (Georges Stephenson et la naissance des chemins de fer), par Frédéric PASSY, membre de l'Institut. Bibliothèque des écoles et des familles.

Tous les enfants savent par cœur les aventures du Petit-Poucet de Perrault. Voici un autre Petit-Poucet, moins connu que son aîné, et qui, pourtant, est bien plus digne d'intérêt, car il a réellement existé. Perrault n'avait fait qu'un conte; M. Frédéric Passy nous raconte une histoire vraie de tous points.

Son Petit-Poucet, autrement nommé Georges Stephenson, nous a donné à tous non pas de méchantes petites bottes de sept lieues, mais d'immenses bottes de cent, de mille lieues... les chemins de fer en un mot.

Ecoliers de tous les âges et de toutes les conditions, lisez la vie de ce pauvre fils d'ouvrier, enfoui dès son enfance dans les noires entrailles d'une mine à charbon, qui, à dix-sept ans ne sachant pas lire, trouve pourtant le moyen, à force d'énergie et de privations, de s'instruire à peu près seul, de devenir l'un des premiers ingénieurs de son temps et l'un des bienfaiteurs de l'humanité.

J. M.

1. 5^{me} SÉRIE IN-8, ILLUSTRÉE DE NOMBREUSES GRAVURES. Cartonnage léger, or et couleurs, 0 fr. 95. — Cartonnage fort, genre maroquin, plats dorés, tranches jaspées, 1 fr. 20. — Cartonnage fort, genre maroquin, plats et tranches dorés, 1 fr. 50.

Librairie HACHETTE et Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

MON JOURNAL

RECUEIL MENSUEL ILLUSTRÉ POUR LES ENFANTS DE CINQ A DIX ANS

Le numéro du 15 juillet

EST EXCLUSIVEMENT CONSACRÉ A L'EXPOSITION, IL CONTIENT

UNE EXCURSION

DE DEUX PETITS ENFANTS

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Prix de l'abonnement, par an, 1 fr. 80. — Prix du numéro, 15 centimes.

IL PARAIT UN NUMÉRO LE 15 DE CHAQUE MOIS

L'année du journal commence le 15 octobre.

ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

DES EXAMENS DU

BREVET ÉLÉMENTAIRE

RECUEILLIES PAR PLUSIEURS RÉDACTEURS DU

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Dictées expliquées.

Sujets de composit. française avec développements
Problèmes avec solutions.

Exercices de dessin avec directions et instructions.

Questions et réponses sur la théorie musicale.

Questions orales diverses.

1 volume in-16, cartonné : 2 fr. 80.

MANUEL

DU

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

PAR

MM. E. BROUARD

Inspecteur général honoraire de l'instruction primaire
Ancien membre du conseil supérieur de l'instruction publique

ET

CHARLES DEFODON

inspecteur primaire, membre du conseil supérieur
de l'instruction publique
rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction primaire*

QUATRIÈME ÉDITION

Conforme aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886 et des
décret et arrêté organiques du 18 janvier 1887.

Un volume in-18, cartonné, 5 fr.

MANUEL D'EXAMEN

POUR LE

BREVET SUPÉRIEUR

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A L'USAGE DES ASPIRANTS ET DES ASPIRANTES

PAR

MM. BROUARD, DEFODON, CARRÉ, MABILLEAU, BERGER,
COLOMB, d'HENRIET ET E. PÉCAUT.

Partie littéraire et partie scientifique.

2 forts vol. petits in-16, de 1500 pages environ.

Chaque volume, cartonné, 5 fr.

Chaque volume se vend séparément.

NOUVEAU CODE

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

RECUEILLI, MIS EN ORDRE ET ANNOTÉ

PAR

A.-E. PICHARD

Secrétaire de la Faculté de Droit de Paris
Ancien chef de bureau au Ministère de l'instruction publique
Inspecteur honoraire de l'enseignement primaire à Paris
Chevalier de la Légion d'honneur

*Ouvrage adopté pour les bibliothèques pédagogiques
et scolaires*

TREIZIÈME ÉDITION

Entièrement refondue et donnant l'état actuel de la législation.

1 volume in-16, broché. 6 fr

SEMAINE SCOLAIRE

DIRECTIONS ET EXERCICES

D'APRÈS LES PROGRAMMES OFFICIELS DU 27 JUILLET 1883.

ANNÉE 1888-1889

LANGUE FRANÇAISE

Cours préparatoire ou classe enfantine

PROGRAMME de la semaine. — Exercices de lecture (révision). — Notions de grammaire (complément du verbe). — Exercices d'application et d'invention.

1. EXERCICES DE LECTURE. — I. *Le ciel* : le soleil, la lune, les étoiles, les nuages, la pluie, le vent, l'orage, le tonnerre, les éclairs. — II. *Quelques métiers* : le boucher, la boucherie ; le berger, la bergerie ; le brasseur, la brasserie ; le libraire, la librairie ; le charcutier, la charcuterie. — III. *Quelques prénoms* : Alphonse, Alphonsine, Jean, Jeanne, Louis, Louise, Charles, Charlotte, Émile, Emilienne, Jules, Julie.

2. COPIE ET LECTURE COURANTE. — Mon ami Pierrot, veux-tu me donner une allumette, parce que ma chandelle est morte et je n'ai plus de feu. — Oui, mon ami, entre dans ma maison, viens te chauffer au coin de mon feu, je vais te donner une allumette pour allumer ta chandelle.

3. ORTHOGRAPHE. — Danser en rond.

Les enfants sont dans le jardin. Ils se tiennent par la main. Ils chantent tous ensemble. Ils dansent en chantant et en tournant. Cela s'appelle danser en rond. C'est un jeu très amusant. Quand vous viendrez me voir, vous danserez en rond dans la cour.

4. CONJUGAISON DU VERBE PORTER. — Au subjonctif : Il faut que je *porte* une lettre à la poste. Il faut que tu *portes* une lettre aussi. Il faut que mon frère *porte* une lettre à la poste. Il faut que nous *portions* cette lettre. Il faut que vous *portiez* cette lettre à l'instant. Il faut que mes amis *portent* cette lettre à la poste. — Lire et écrire les phrases précédentes. — Remarquer les formes du verbe PORTER.

6. Trouver un second COMPLÈMENT différent du premier. — Je gagne la croix, mais toi tu gagnes une image. Je ramasse un caillou, et toi tu ramasses un morceau de bois. Je mange unabricot, et toi tu manges une pêche. Je brosse mon pantalon, toi tu brosses ton habit. J'aime les confitures, mais toi tu aimes mieux les gâteaux. Je bois du cidre, et toi tu bois du vin. Je raccommode mes bas, mais toi tu raccommodes ton jupon.

7. Trouver vous-mêmes les compléments. — Le jardinier cultive le jardin. Le laboureur conduit la charrue. Le charron construit une charrette. Le maréchal ferre les chevaux. Le boucher vend de la viande. Le vigneron taille la vigne. Le moissonneur fauche le blé. Le tisserand tisse la toile. La couturière coud la robe. La jeune fille ourle un mouchoir. La blanchisseuse lave le linge.

8. UNE ALLUMETTE. — Trouvez les mots écrits en italiques. — L'allumette sert à *allumer le feu*. — L'allumette est un petit morceau de bois sec garni de *soufre* et de *phosphore*. — En frottant le bout de l'allumette sur une surface rugueuse, le phosphore *prend feu*. — Le phosphore enflammé *allume le soufre*, et à son tour le soufre *allume le petit morceau de bois*. — Il faut conserver les allumettes dans un *endroit sec*, parce que l'humidité empêche le *phosphore de prendre feu*. — Il ne faut pas jouer avec les allumettes ; nous pourrions mettre le feu à nos vêtements ou nous brûler les doigts.

Cours élémentaire.

PROGRAMME de la semaine. — Adjectifs formés avec les verbes. — Participes avec le verbe être. — Exercices d'application et d'invention.

1. *Souligner les participes et trouver le sujet*. — Les blés sont *fauchés*. Qu'est-ce qui sont fauchés? Les blés. — La moisson sera bientôt *rentrée* dans la grange? Qu'est-ce qui sera bientôt rentrée dans la grange? La moisson. — Les chevaux sont *attelés*. Qui est-ce qui sont attelés? Les chevaux. — La voiture est *chargée*. Qu'est-ce qui est chargée? La voiture. — De même pour les phrases suivantes : Ma plume est cassée. Mon livre est fermé. Mes plumes sont rangées dans mon pupitre. La porte est ouverte, mais la fenêtre est fermée. La carte de France est roulée. Le tableau noir est essuyé, etc.

2. *A mettre au féminin*. — Mon tablier est déchiré, ma blouse est déchirée. Le ruisseau est débordé, la rivière est débordée. Le sac est entièrement rempli, la gibecière est entièrement remplie. Le feu est allumé, la lampe est allumée. Mes souliers sont cirés, mes bottines sont cirées. Les bons écoliers seront récompensés, les bonnes écolières seront récompensées. Le fermier est revenu du marché, la fermière est revenue du marché. Le coq est grimpé sur le mur, la poule est grimpée sur le mur.

3. *A mettre au pluriel*. — La porte est ouverte, les portes sont ouvertes. La salle est chauffée, les salles sont chauffées. La chanson est finie, les chansons sont finies. Le champ du paresseux est couvert de ronces, les champs du paresseux sont couverts de ronces. Le jardin a été ravagé par la grêle, les jardins ont été ravagés par la grêle. La dernière branche est coupée, les dernières branches sont coupées. Demain cette rose sera flétrie, demain ces roses seront flétries.

4. Vous avez les verbes, trouvez le participe et placez-le après le verbe ÊTRE. — Partir : mon frère est parti. Cueillir : la pomme est cueillie. Tirer : le vin est tiré. Entendre : les cris sont entendus. Labourer : ces terres sont labourées. Dépenser sottement : l'argent a été sottement dépensé. Avertir : les employés étaient avertis. Donner : le signal du départ a été donné. Partir : la locomotive est partie.

DICTÉES. — 2^e division. — La chasse.

I. La campagne est dépouillée de ses richesses, les moissons sont rentrées. Le chasseur est tout disposé à parcourir la plaine, rien n'arrêtera sa marche. Son chien est accoutumé à le suivre et jappe joyeusement. Les perdrix sont cachées dans les chaumes, les lièvres sont tapis le long des sillons et les lapins sont endormis dans leurs terriers, mais le chien saura bien les découvrir.

II. Tenez : voici une compagnie de perdrix qui s'élève en tournoyant. Le chasseur dont le fusil est chargé d'avance, tire rapidement. Le coup est parti. Voyez-vous, maintenant? Une perdrix blessée est tombée sur la terre ; la pauvre bête cherche à s'enfuir, mais elle est saisie par le chien qui l'apporte à son maître. C'est le premier coup de fusil de la chasse, aussi le chasseur est enchanté de sa capture.

— Souligner les participes et indiquer les sujets auxquels ils se rapportent.

DICTÉES. — 1^{re} division. — Faisons le ménage.

I. « Faisons le ménage », dit Lucie. Et, leste, le balai voltige de ci, de là, chassant vers la porte la poussière qui est cachée dans les coins. Marie aide à Lucie; elle prend le plumeau et le promène sur la commode, sur le secrétaire, sur les chaises, etc., soulevant des nuages de poussière qu'elle eût mieux enlevée en passant doucement un linge sur les meubles. Lucie dresse les lits, arrange les couvertures, place les oreillers. Maintenant tout est propre et reluisant.

II. « Faisons la cuisine, dit Marie; va chercher du bois et prépare le feu, puis remplis cette cruche à la fontaine; je me charge du reste. » Et vite les légumes sont épluchés et lavés, les œufs sont battus pour faire l'omelette, les fruits sont dressés en pyramides dans des corbeilles. La marmite bourdonne, la casserole frémit, la bouillotte chante au coin des tisons, car Lucie entretient le feu. — Notre mère va rentrer, je crois qu'elle sera contente de notre travail.

FORMATION DES VERBES. — Avec les noms formez des verbes terminés par *eter*. Mettez ces verbes au présent et à l'imparfait en ajoutant vous-mêmes un complément différent à chaque temps.

Jet : *jeter*, je *jette* une ligne dans l'eau, hier je *jetais* un filet dans la rivière. — Rejet : *rejeter*, je *rejette* les petits joujous, hier je *rejetais* les petits brochets. — Feuillet : *feuilleter*, je *feuillette* mon livre, hier je *feuilletais* mon cahier. — Etiquette : *étiqueter*, *j'étiquette* les plus petites boîtes, hier *j'étiquetais* les plus grandes. — Cachet : *cacheter*, je *cachette* ma lettre, hier je *cachetais* le paquet que je vous ai envoyé. — C. ROBQUIN.

Cours moyen.

PROGRAMME. — Revision des matières étudiées précédemment. — Exercices d'analyse grammaticale. — Dictées. — Exercices de composition et de récitation.

DICTÉES.

I. **La propriété.** — L'homme n'a rien en naissant, mais il a des facultés variées, puissantes, dont l'emploi peut lui procurer ce qui lui manque. Il faut qu'il les emploie, mais quand il les a employées, il est juste que le résultat de son travail lui profite, devienne sa propriété exclusive.

L'homme renoncerait à tout travail s'il n'avait la certitude d'en recueillir les produits; il abandonnerait à jamais l'agriculture si la possession de la terre ne lui était assurée. Cette terre féconde, il faut s'attacher à elle, s'y attacher pour la vie, si l'on veut qu'elle réponde à nos soins par sa fertilité. Il faut y fixer sa chaumière, l'entourer de limites, en éloigner les animaux nuisibles, brûler les ronces sauvages qui la couvrent et les convertir en une cendre féconde. Il faut y planter des arbres qui en écartent les ardeurs du soleil ou le souffle des vents malfaisants et qui mettront une ou deux générations à croître¹. — THIERS.

EXPLICATIONS. — *Faculté* : d'une manière générale, pouvoir ou droit de *faire* quelque chose (racine *fac*, faire : *facile*, qui peut être fait aisément; *façon*, proprement, action de faire, de former, de confectionner; *façonner*, etc.). Dans une acception toute spéciale, le mot *faculté* désigne un établissement d'enseignement supérieur dans lequel de savants professeurs font des cours publics et confèrent les grades universitaires : faculté des sciences; — des lettres; faculté de droit. — *Procurer* : obtenir ou faire obtenir, par des *soins*, par des efforts. La racine *cur* signifie *soin*. Rapprocher *curé* (celui qui prend soin des âmes, des intérêts spirituels, dans une paroisse), *curateur* (celui qui, par autorité de justice, a été chargé d'assister un incapable, de régir des biens), *cure* (fonction du curé), *cure* (guérison d'une maladie) *curer*, *récurer*. — *Exclusif* : littéralement, *fermé* à tout ce qui se trouve au dehors; qui ne convient qu'à telle ou telle chose. Préfixe *ex*, hors, et radical *clus*, fermé. *Clus* est le

participe passé du verbe *clere*. Rapprocher *inclus* (ci-inclus), *inclusivement*, *reclus*, *réclusion*, *perclus*, *exclusion*, *écluse*. Les mots *clos*, *enclos*, *clôture*, *éclure*, *écllosion* sont de la même famille. — *Agriculture* : proprement, culture de la terre, culture des champs. Racine *agr*, terre, territoire, champ; *agraire* (mesures agraires, celles qui ont pour objet d'évaluer la superficie des terrains), *agreste* (d'un aspect champêtre), etc. — *Convertir* changer une chose en une autre : une forte chaleur *convertit* le sable en verre; changer la nature, l'espèce; retirer quelqu'un d'une religion pour l'amener à une autre; changer les idées de quelqu'un, l'amener à des sentiments, à une opinion qu'il n'avait pas. La racine *vert* signifie tourner, changer : *avertir* (tourner l'attention vers quelque chose), *divertir* (changer la nature des idées, faire succéder des idées gaies à des préoccupations sérieuses), *pervertir* (changer en mal), etc. — Rapprocher *aversion*, *conversion*, *diversion*, *divers*, *diversité*, *univers*, etc. — *Génération* : ensemble des individus nés à la même époque. La racine *gen* signifie engendrer, faire naître, produire : *généreux* (proprement, qui est de bonne race), *dégénérer*, *régénérer*, etc. — THIERAS (Adolphe) : né en 1797, mort en 1871; illustre homme d'Etat et historien français; ministre sous le règne de Louis-Philippe, président de la troisième République, de 1871 à 1875; auteur d'une *Histoire de la Révolution française* et de l'*histoire du Consulat* et de l'*Empire*.

II. **Vireloup.** — Vireloup est un village d'une centaine d'habitants perdu en pleine forêt, à la limite de la Bourgogne et du pays de Langres. Les maisons basses, bâties en blocaille¹ et écrasées sous une lourde couverture de ces pierres plates que les paysans de la montagne nomment de la lave, surplombent dans un pittoresque désordre un ravin au fond duquel chante un ruisseau qui va se jeter dans l'Ource. De magnifiques futaies enserrant ce hameau et mettent trois lieues de solitude entre lui et le bourg le plus proche. L'endroit est si sauvage que les loups eux-mêmes, dit-on, s'y trouvent dépaysés et détalent en l'apercevant : d'où lui vient ce nom de Vireloup. Séparés du reste du monde par la ceinture isolante des bois, les gens de Vireloup sont très primitifs et vivent quasi en dehors de la civilisation². — A. THEURIET.

Cours supérieur.

Première année.

PROGRAMME. — Interrogations sur toutes les matières du programme. — Questions d'analyse grammaticale à propos de cas difficiles rencontrés dans la lecture, la récitation ou la dictée. — Exercices oraux d'analyse logique. — Dictée. — Exercices de composition et de récitation.

DICTÉE.

Les nuages sous les tropiques. — J'ai aperçu dans les nuages des tropiques, principalement sur la mer et pendant les tempêtes, toutes les couleurs qu'on peut voir sur terre : il y en a de cuivrées, de fumeuses, de brunes, de rouses, de grises, de livides; d'autres ressemblent à une gueule de four enflammé. Quant à celles qui paraissent dans les jours sereins, il en est de vives et de si éclatantes qu'on n'en verra jamais de pareilles dans aucun palais, dût-on y réunir toutes les pierres du Mogol.

Quelquefois les vents alizés du nord-est et du sud-est, qui y soufflent constamment, cardent les nuages comme si c'étaient des flocons de soie, puis les chassent à l'Occident en les croisant les uns sur les autres comme les mailles d'un panier à jour. Ils jettent sur les côtés de ce réseau les nuages qu'ils n'ont pas employés et qui ne sont pas en petit nombre : ils les roulent en énormes masses blanches comme la neige, les contourment sur leurs bords en forme de croupe, et les entassent les uns sur les autres

1. Epeler *blocaille* et *Ource*.

2. Certificat d'études primaires; 1889; cantons de Pesmes et de Héricourt (Haute-Saône). Communiqué par MM. Philippe, directeur d'école à Gray et Dormois, instituteur à Chagey.

comme les cordillères du Pérou, en leur donnant des formes de montagnes, de cavernes et de rochers.

Quatre ou cinq gerbes de lumière qui s'élèvent du couchant jusqu'au zénith bordent de franges d'or les sommets indécis de cette barrière céleste et vont frapper des reflets de leurs feux les pyramides des montagnes aériennes qui semblent alors être d'argent et de vermillon. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

EXPLICATIONS. — *Tropiques* : cercles entre lesquels est compris l'écliptique (plan dans lequel la terre se meut en tournant autour du soleil). La racine *trops* signifie *tourner*. Rapprocher *héliothrope* (fleur qui *tourne* ses pétales vers le soleil). — *Livide* : qui est de couleur plombée, entre le noir et le bleu. C'est à tort qu'on emploie cet adjectif comme synonyme de *pâle*. — *Mogol* ou *Grand Mogol* : titre qu'on donnait naguère au souverain d'un puissant empire asiatique (cet empire comprenait l'Afghanistan et une partie de l'Inde). *Mogol* vient, par corruption, de *Mongol*. L'empire en question fut, en effet, fondé par un prince de race mongole. Dans les anciens auteurs, le nom de *Mogol* s'applique parfois au territoire sur lequel s'exerçait l'autorité du prince ainsi désigné : Il est au *Mogol* des follets... (LA FONTAINE). — *Vents alizés* : vents qui soufflent régulièrement, de l'est à l'ouest, entre les tropiques. *Alizé* vient du vieux français *alis*, uni, régulier. — *Carder* : peigner des filaments avec des *cardes*. On appelle *cardé* la tête épineuse de la *cardère*, plante vulgairement nommée *chardon* à foulon. Le même mot désigne la nervure médiane du *cardon* ou artichaut

cardon. Rapprocher *chardonneret* (oiseau qui a, paraît-il, du goût pour les graines de *chardon*). — *Réseau* : diminutif de *rets*, filet employé pour la chasse. Rapprocher *résille* (filet pour envelopper les cheveux). — *Caverne* : remarquer que ce mot dérive du substantif *cave*. Rapprocher l'adjectif *cave* (yeux *caves*, yeux enfoncés, pour ainsi dire, dans leurs orbites), *cavité*, *excavation*, etc. — *Zénith* : point de la sphère céleste qui, pour chaque lieu de la terre, est rencontré par la verticale élevée en ce lieu. L'extrémité opposée de cette verticale s'appelle *nadir*. — *Indécis* : proprement, qui est mal coupé, mal marqué; qui manque de netteté, de résolution; en parlant d'une personne, qui manque de *décision*. La *décision* est cette qualité de caractère qui fait qu'on prend des résolutions fermes, qu'on se résout promptement, sans hésitation. D'après l'étymologie, ce mot signifie action de *trancher* (ce qui est tranché, en ce cas, ce sont les difficultés). L'idée de *trancher* est exprimée ici par la racine *cis* (*ciseau*, *ciseaux*, *cisailles*, *incision*, *incisif*, *incisive*, dents *incisives*, qui servent à trancher, etc.). — *Vermillon* : diminutif de *vermeil*; sulfure rouge de mercure. L'adjectif *vermeil* se rapporte à une couleur tirée de ce produit, couleur d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. On appelle aussi *vermeil* une certaine sorte de dorure sur argent ou le résultat de cette dorure : médaille de *vermeil*. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE né en 1757, au Havre, mort en 1814; écrivain remarquable; auteur des *Etudes de la nature*, du roman populaire intitulé : *Paul et Virginie*, etc. — L. A. T.

COMPTE RENDU DU CONCOURS GÉNÉRAL

ENTRE LES MEILLEURS ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES

1046 candidats, garçons et filles, ont pris part au concours ouvert par le *Manuel général* entre les meilleurs élèves des écoles primaires. Comme nos lecteurs ont pu en juger, les épreuves écrites choisies par nous sont analogues, pour la première série, à celles du certificat d'études primaires, et pour la seconde série, à celles du brevet élémentaire. Le comité de correction classe ainsi les candidats :

Première série. — Élèves inscrits : 680.

Élèves qui ont obtenu au moins la moyenne des points (soit 20 sur 40) : 455;

Élèves qui ont obtenu un total inférieur à la moyenne : 247.

Deuxième série : Élèves inscrits : 566

Élèves qui ont obtenu au moins la moyenne des points : 231

Élèves qui ont obtenu un total inférieur à la moyenne : 155

Voici maintenant la liste, par ordre de mérite, des candidats qui, dans les deux séries, ont obtenu au moins la moyenne des points qui peuvent être accordés aux quatre compositions :

PREMIÈRE SÉRIE

(ÉPREUVES ÉCRITES DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES)

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				
			ORTHOG.	ÉCRIT. FRANÇAISE.	CALCUL.	TOTAL.	
1	ROUGIER (Sylvain),	école publique de Lisle (Dordogne).	9	8	7	10	34
2	FREMIOT (Alfred),	école d'Uzemain (Vosges).	9	8	7	10	34
3	POCHET (Albert),	école de Fyé (Sarthe).	9	9	6	10	34
4	GÉRON (Mélanie),	école mixte d'Aubigny (Deux-Sèvres).	9	9	6	10	34
5	LEGAY (Désiré),	école de Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).	9	8	7	10	34
6	DELAMOTTE (Alphonse),	école de Tinténiac (Ille-et-Vilaine).	9	9	6	10	34
7	AGÉ (Marcel),	école de Rouillac (Charente).	9	8	6	10	33
8	COCHEREAU (Joseph),	école de Ceton (Orne).	9	8	6	10	33
9	THIREAU (René),	école de Briennon-sur-Armançon (Yonne).	9	6	8	10	33
10	MOREAU (Gaston),	école de Montereau (Seine-et-Marne).	9	8	6	10	33
11	QUINSAC (Georges),	école publique de Mompont (Dordogne).	9	8	6	10	33
12	TUBEUF (Lucie),	école de Gomméville (Côte-d'Or).	9	7	7	10	33
13	PERRET (Jeanne),	école communale, boul. Pereire, 221, Paris.	9	7	7	10	33
14	BENOIST (Louis),	école de Saint-André-en-Morvan (Nièvre).	9	8	6	10	33
15	ISRAËL (Eugène),	école de La Neuville-lès-Dorengt (Aisne).	9	8	6	10	33
16	CHAMELAT (Léon),	école d'Alliancelles (Marne).	9	8	6	10	33
17	LARCHEF (Alphonse),	école communale de Pont-l'Abbé (Finistère).	9	8	7	9	33
18	MAMELLE (G.),	école de jeunes filles, rue Las-Cases, 7, Paris.	9	7	7	10	33
19	GOURIO (Marie),	école mixte de Thévenais-en-Lantic (C.-du-N.).	9	8	6	10	33
20	PERRIN (Alphonse),	école de Basse-sur-le-Rupt (Vosges).	9	8	6	10	33
21	MANTRY (Clément),	à Pezmand, par Savigny (Côte-d'Or).	9	8	6	10	33
22	VIVIER (Louis),	école de Ponchon (Oise).	9	8	6	10	33

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				
			ORTHOG.	ÉCRIT.	COMPOS.		TOTAL.
					FRANÇAISE.	CALCUL.	
25	TANIÈRE (Jules).	école de Burey-en-Vaux (Meuse).	9	8	6	10	33
24	VANDALACHE (Guill.).	école rue Decrême, Roubaix (Nord).	9	8	6	10	33
25	MOREZ (Albert).	école du Pas-en-Artois (Pas-de-Calais).	9	8	6	10	33
26	CAILTEUX (Auguste).	école de Vireux-Wallerand (Ardennes).	9	8	6	10	33
27	FABRE (André).	éc., rue Frédéric-Bellanger, au Havre (S.-I.).	9	9	5	10	33
28	CARPENTIER (Léon).	école mixte de Compiègneville (Seine-Infér.).	9	8	6	10	33
29	HÉMOND (Anselme).	école de Baule (Loiret).	9	8	6	10	33
30	CAMPOT (Aïce).	école de Combiens (Charente).	9	8	6	10	33
31	CHAPELET (Félicie).	école mixte de Hondewilliers (Seine-et-M.).	9	8	6	10	33
32	HENRIET (Adrien).	à Dammartin-lès-Toul.	9	7	6	10	32
33	GELLNER (Georges).	école comm. nate de Sedan (Ardennes).	9	8	5	10	32
34	MARIE (Pierre).	école de Breux (Meuse).	9	6	7	10	32
35	CHARRIER (Camille).	école des Nouillers (Charente-Inférieure).	9	6	7	10	32
36	FOURAILL (Paul).	école de Courpalay (Seine-et-Marne).	9	8	6	9	32
37	CAVASSE (Evangéline).	école de la Tour d'Aigues (Vaucluse).	9	7	6	10	32
38	NICOLAS (Marie).	école de Rothonay (Jura).	9	7	6	10	32
39	MIRGNET (Jules).	école de Favières (Meurthe-et-Moselle).	9	7	6	10	32
40	HÉLIAS (Léon).	école de Saint-Auvent (Haute-Vienne).	9	7	6	10	32
41	LAUDE (Achille).	place Thiers, 1, à Cambrai (Nord).	9	8	5	10	32
42	DEVAUX (Jeanne).	école rue des Abeilles, Marseille (B.-du-R.).	9	7	6	10	32
43	DUDUIT (Octave).	à Lessay (Manche).	8	8	6	10	32
44	BAVENEAU (Victor).	école de Durtal (Maine-et-Loire).	9	7	6	10	32
45	BOUYAT (André).	école Mansouty, Bordeaux (Gironde).	9	7	6	10	32
46	COCHET (Henriette).	à Roulans (Doubs).	9	7	6	10	32
47	ROUX (Marie-Thérèse).	école de Theneuille (Allier).	9	6	7	10	32
48	SEBELIN (Louis).	école du cours St-André, Grenoble (Isère).	9	7	6	10	32
49	COAT (Raymond).	école de Villeneuve-de-Rivière (Haute-Gar.).	9	7	6	10	32
50	LÉONARD (Lucien).	école Chevreuil, Petit-Quevilly (Seine-Inf.).	9	7	6	10	32
51	GARNIER (Jules).	école de Saint-André de Lidon (Char.-Inf.).	8	8	6	10	32
52	SAINTE-MARTIN (Pierre).	école de Villefranque (Basses-Pyrénées).	9	7	6	10	32
53	CRÉPELLE (Emile).	école, rue Ternaux, à Roubaix (Nord).	9	7	6	10	32
54	BRISSON (Henri).	éc. mixte de la Haute-Neuveville (Vosges).	9	8	5	10	32
55	ARON (Jeanne).	inst. Fajard, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).	9	7	6	10	32
56	LEMARCHAND (Albert).	école de Luc-sur-Mer.	9	8	5	10	32
57	HOURIEZ (Camille).	rue de Justice, 25, à Arras (Pas-de-Calais).	9	8	5	10	32
58	PICARD (Lazare).	école du Creusot (Saône-et-Loire).	9	8	5	10	32
59	BAVEUX (Louise).	institution Mauris, Dieppe (Seine-Infér.).	9	7	6	10	32
60	LAPEYRE (Jean).	école de Laluge (Landes).	9	8	5	10	32
61	CLERC (Honoré).	à Gevry.	9	8	5	10	32
62	GUZZY (Henri).	école de Remoulins (Gard).	9	7	6	10	32
63	BRIGNON (Emmanuel).	école d'Éverly (Seine-et-Marne).	7	8	7	10	32
64	DANIAL (Marie).	école d'Angoux (Haute-Saône).	9	7	6	10	32
65	BEAUJET (Marthe).	école de Foulzy (Ardennes).	9	8	5	10	32
66	TREILLES (Marie).	à Lestiac (Gironde).	9	7	6	10	32
67	PETITJEAN (Joseph).	école de St-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).	9	7	10	6	32
68	THOMAS (Jeanne).	à Meuse (Haute-Marne).	9	7	6	10	32
69	DALAUD (Justin).	à Combiens (Charente).	9	8	5	10	32
70	JAGER (Albert).	école de Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle).	9	8	5	10	32
71	TRIDON (Louis).	à Bouix (Côte-d'Or).	9	8	5	10	32
72	DESCHAMPS (Louise).	école rue de Villars, à Denain (Nord).	9	8	5	10	32
73	ISAMBERT (Francis).	école de Souchamp (Seine-et-Oise).	9	8	5	10	32
74	LANSOY (Raymond).	école de Cysaing (Nord).	9	8	5	10	32
75	MASAY (Ernest).	école de Haybes (Ardennes).	9	8	5	10	32
76	DAVID (Gabrielle).	école de Chateaufieux (Loir-et-Cher).	9	7	5	10	31
77	BELLEZ (Léon).	école de Monni (Orne).	9	6	8	8	31
78	HÉLIT (Emma).	école rue de Paris, Ivry (Seine).	8	7	6	10	31
79	ALLARY (Maria).	école de Champlemy (Nièvre).	9	7	5	10	31
80	FOSSE (Jeanne).	à Oissel (Seine-inférieure).	9	7	5	10	31
81	BERNARD (Angèle).	à Seignelay.	9	6	6	10	31
82	TREMSAL (Henri).	école de Méné-Thillot (Vosges).	9	7	6	9	31
83	FLABA (Marie).	école de Grand-Baisieux.	9	7	5	10	31
84	DELARUE (Eugène).	école d'Anneuil (Oise).	8	8	5	10	31
85	DURAND (Elina).	école de Bro-sac (Charente).	9	8	6	8	31
86	CORNETET (Georgette).	école de Gigny-aux-Bois (Marne).	9	7	5	10	31
87	GAVAUDAN (Delphin).	école de Lauris (Vaucluse).	9	7	5	10	31
88	FOUQUET (Ulysse).	école de Juzancourt.	9	7	5	10	31
89	FRAVET (Jean).	à Saiut-Amand (Gers).	9	8	6	8	31
90	AOST (Auguste).	école rue de Nancy, Epinal (Vosges).	9	6	6	10	31
91	COURMONT (Léger).	école de Laforest (Pas-de-Calais).	9	6	6	10	31
92	LÉGER (Henri).	école du Mesle-sur-Sarthe (Orne).	9	9	5	8	31
93	MENJOLET (Prosper).	école d'Escou (Basses-Pyrénées).	9	6	6	10	31
94	GAUCHER (Paul).	école de Morley (Meuse).	9	6	6	10	31
95	NICOLAS (Anna).	éc. de la Providence, à Nolay (Côte-d'Or).	7	8	6	10	31
96	BACCOU (Emilien).	école de Puisserguier (Hérault).	9	8	6	8	31
97	THOUVENOT (Arsène).	à Damas et Bettegney (Vosges).	7	8	6	10	31
98	VAILLANT (Eugénie).	école d'Éverly (Seine-et-Marne).	9	7	5	10	31
99	PRÉVOST (Ernest).	école d'Estissac (Aube).	9	6	6	10	31
100	MEMAUD (Jacques).	école de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).	9	6	6	10	31
101	RACCAUD (Aimé).	école de Lepau (Creuse).	9	6	6	10	31

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				
			ORTHOG.	ÉCRIT.	FRANÇAISE.	CALCUL.	TOTAL.
102	CHARLES (Jean),	école de Gergy (Saône-et-Loire).	9	6	6	10	31
105	MIGRAINE (Fernand),	école de Notre-Dame de Bondeville (S.-Inf.).	9	6	6	10	31
104	GAILLET (Lucie),	école de Laval-sur-Toube (Marne).	9	7	5	10	31
105	SEURAT (Ernest),	école d'Allemant (Marne).	7	8	6	10	31
106	GUILLEMIN (Léopoldine),	école d'Esnouveaux (Haute-Marne).	9	6	6	10	31
107	CÉLÉRIER (Jacques),	à St-Aubin-de-Lanquais (Dordogne).	9	7	5	10	31
108	PÉBARTHE (Jean-Bapt.),	école de Gauzacq (Landes).	9	8	4	10	31
109	ROBIN (Yves),	école de la Motte Côtes-du-Nord).	9	6	6	10	31
110	MARSAPT (Léon),	école de Ludon (Gironde).	9	7	5	10	31
111	ARNAUD (Anaïs),	externat du St-Sacrement, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).	9	6	6	10	31
142	MAS (Charles),	école de Chatenay (Seine).	9	6	6	10	31
145	COUBIN (Gabrielle),	à Flamicourt (Somme).	9	8	6	8	31
144	DUFLOULON (Louis),	école de Leuglay (Côte-d'Or).	9	6	6	10	31
145	VACHERET (Alphonse),	à Brotte-les-Ray (Haute-Saône).	9	7	5	10	31
146	FLAGEOLLET (Ernest),	école de la Loge-Blanche à Epinal (Vosges).	9	8	6	8	31
147	DUBET (Ernest),	à Rouffignac (Dordogne).	9	7	5	10	31
148	COLIN (Marie),	institution Deschamps, Paris.	9	7	5	10	31
149	MARTIN (Edmond),	école de Nacqueville (Manche).	9	7	6	9	31
120	ROLLAND (Eva),	école de Port-Sainte-Foy (Dordogne).	9	6	6	10	31
121	GARNIER (Louise),	à Chartrettes (Seine-et-Marne).	7	8	6	10	31
122	VINET (Auguste),	école de Thairé (Charente-Inférieure).	9	7	5	10	31
125	CHOLLEY (Paul),	à Marnay (Haut-Saône).	9	6	6	10	31
124	MOLINIÉ (Berthe),	à Mazamet (Tarn).	9	6	6	10	31
125	THOMAS (Anatole),	école rue de la Presle, Montluçon (Allier).	9	7	5	10	31
126	MONTET (Marguerite),	à Nîmes (Gard).	9	7	5	10	31
127	GIRAUD (Eugène),	école d'Alfortville.	9	6	6	10	31
128	REINÉ (Alexandre),	à Mauves (Orne).	9	7	5	10	31
129	DROUX (Georges),	école de Malesherbes (Loiret).	9	8	7	7	31
150	GABRIEL (Marie),	à Bayon (Meurthe-et-Moselle).	9	6	6	10	31
151	KARGEL (Alexandrine),	école rue des Abeilles, à Tours (Ind.-et-L.).	9	7	5	10	31
152	HAMONIER (Albert),	école d'Averdon (Loir-et-Cher).	9	7	5	10	31
155	GAUDION (Lozéa),	école mixte de Plessis-Barbieux (Aube).	9	7	5	10	31
154	MAGÉ (Paul),	école professionnelle, à Nantes (Loire-Inf.).	9	6	5	10	31
155	STRIBY (Alexis-Hubert),	école d'Arc-les-Gray (Haute-Savoie).	8	7	6	10	31
156	MOUSSET (Gabriel),	école de Saint-Mars d'Ouille (Sarthe).	8	7	6	10	31
157	ROUS (Marie),	école de Cébazan (Hérault).	10	5	6	10	31
158	QUINGARLET (Jules),	école de Francœur (Yonne).	10	6	6	9	31
159	BRIZON (Pierre),	école de Franchesse (Allier).	10	8	5	8	31
140	RÉGIS (Benjamin),	école de Lachamp (Diôme).	10	6	5	10	31
141	RIVIÈRE (Andrée),	à Adriers (Vienne).	10	6	5	10	31
142	BROUSIER (Jeanne),	école Catherine Grandor, à Rouen (S.-Infér.).	10	6	5	10	31
145	MORIN (Louis),	école de Gorron (Mayenne).	10	6	5	10	31
144	CARTERON (Jules),	école d'Anchenoncourt (Haute-Saône).	10	7	6	8	31
145	PRÉNOËL (Ambroise),	à Val-la-Haye (Seine-Inférieure).	10	6	5	10	31
146	RENAUD (Georges),	école de Villefranche-Saulmory (Meuse).	10	5	6	10	31
147	ROUMÉGOUX (Marguer.),	à Valence (Diôme).	10	5	6	10	31
148	BASLER (Georges),	à l'Hospice de St-Nicolas-du-Port (M.-et-M.).	10	6	5	10	31
149	FOURNIER (Jeanne),	école de Gron (Cher).	10	6	5	10	31
150	ARNOULD (André),	école de Charmes (Vosges).	10	6	5	10	31
151	LATRY (Jacques),	école mixte de Lourquen (Landes).	10	7	6	8	31
152	LANUSSE (Marie),	école de Moncaup (Basses-Pyrénées).	9	7	5	10	31
155	CABANES (René),	école d'Espéran-ses (Tarn).	10	6	5	10	31
154	COMMERMOND (Joanny),	école de Fontaines (Rhône).	10	6	5	10	31
155	BOUVIALA (Julie),	école de Lapanouse-de-Cernon (Aveyron).	10	5	6	10	31
156	CHEVILLARD (Victorin),	à Ruffey (Jura).	10	6	5	10	31
157	BESSON (Justin),	école rue de l'Ordre, Lyon (Rhône).	10	5	6	10	31
158	GAUTHIER (Eugène),	école de Futeau (Meuse).	10	6	5	10	31
159	POTIER (Marguerite),	école de Bazeilles (Ardennes).	8	8	5	10	31
160	COLLET (Maurice),	école de Peruis (Vaucluse).	10	7	6	8	31
161	BÉASSE (Louis),	école de Gesnes-le-Gandelin (Sarthe).	9	7	5	10	31
162	JOSSE (Jules),	école de Rumegies (Nord).	10	5	6	10	31
165	MOUNIER (Lucien),	école de Lamotte St-Aveillans (Isère).	10	6	9	6	31
164	BLANC (Laure),	école de Fuans (Doubs).	8	7	6	10	31
165	COURTOT (Marie),	à Mirebeau.	9	6	6	10	31
166	PROUST (Firmin),	école de Celles (Deux-Sèvres).	10	7	5	9	31
167	GEORGES (Renaud),	école d'Angoulins (Charente-Inférieure).	10	6	5	10	31
168	JULIEN (Edouard),	à Ours-I-Maison (Oise).	10	6	5	10	31
169	LADRAL (Jacques),	à Montazeau (Charente).	10	7	6	8	31
170	BONTEMPS (L.),	école rue des Forges (indicat. insuffisantes).	8	7	6	10	31
171	PLAUCHUT (Etienne),	à Bessèges.	10	7	6	8	31
172	TAGAILLE (Charles),	école de Saizerais (Meurthe-et-Moselle).	10	6	6	9	31
175	VIGARI (Louis),	école mun. de St-Pierre, à Nice (Alpes-Mar.).	10	6	5	10	31
174	RECURT (Marie),	école de Saint-Loup (Rhône).	10	5	6	10	31
175	DUBOIS (Gabriel),	école de Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise).	10	6	5	10	31
176	ROBERT (Jules),	à Brevilliers (Haute-Saône).	10	7	6	8	31
177	CARGOÛET (Marcelle),	institution Jouan, Lamballe (Côtes-du-Nord).	10	5	6	10	31
178	DELHOTEL (Numa),	école mixte de Vaudoncourt (Meuse).	10	7	7	7	31
179	CHEMINADE (Marie),	à Francescas (Lot-et-Garonne).	10	6	5	10	31

NOTES EN

N ^{OS} D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	COMPOS.				TOTAL.
			ORTHOG.	ÉCRIT.	FRANÇAISE.	CALCUL.	
180	CRAMPENOIS (Lucienne),	à By (Seine-et-Marne).	10	7	4	10	31
181	BULLE (Jean-Joseph),	école d'Épeneugney (Doubs).	10	8	5	8	31
182	ANTONIN (Jeanne),	à Alençon (Orne).	10	6	5	10	31
185	FÉVAL (Joséphine),	à La Rochelle (Charente-Inférieure).	10	5	6	10	31
184	JOHAIS (Emile).	à Monts (Indre-et-Loire).	10	6	5	10	31
185	BOURNIER (Justin),	école d'Autoreille (Haute-Saône).	9	6	6	10	31
186	GALOS (Jean),	école de Morlanne (Basses-Pyrénées).	10	6	5	10	31
187	DESPLATS (Eugénie),	école d'Ozouër-le-Voulgis (Seine-et-Marne).	10	6	5	10	31
188	BAZELOT (Henri),	école de Francheval (Ardennes).	10	6	5	10	31
189	LELEU (Sosthène),	à Rebets (Seine-Inférieure).	10	6	5	10	31
190	REGNAULT (Paul),	école de Ver (Manche).	8	8	5	10	31
191	HANSE (Gaston).	à Romagne.	8	7	6	9	30
192	RICHARD (Emile),	école de Saint-Fergeux (Ardennes).	10	6	6	8	30
193	GOULON (Eugénie),	à Saint-Paul.	10	8	5	7	30
194	GIPOULOU (Paul),	école de Monpazier (Dordogne).	9	5	6	10	30
195	BALESTE (Eugène),	à Pradelles en Val (Aude).	10	6	4	10	30
196	RIBOULT (Maurice),	école de Leugny (Yonne).	10	6	7	7	30
197	SALAMAGNOU (Claire),	à Marseille (Bouches-du-Rhône).	10	5	6	9	30
198	MONTASSON (Marie),	à Angoulême (Charente).	9	6	5	10	30
199	MANGIN (Jeanne),	école libre de Sainte-Geneviève à Reims.	10	6	4	10	30
200	HALLOCHET (Antoine),	à Doyet (Allier).	10	8	5	7	30
201	COUDERT (Antoine),	école d'Issoire (Puy-de-Dôme).	8	7	5	10	30
202	CHANTE (Louis),	à Montflanquin (Lot-et-Garonne).	10	5	5	10	30
205	COMBARIEU (Augustin),	école de Calamane (Lot).	10	6	5	9	30
204	TRAIN (Paul),	école d'Ecury-sur-Cooles (Marne).	10	6	6	8	30
205	PEZERIL (Léon),	au château de Thère, Pont-Hébert (Manche).	10	5	5	10	30
206	BOUDAILLE (Achille),	à Fresnoy-le-Grand (Aisne).	10	6	5	9	30
207	DANIEL (Marie),	à Gizia (Jura).	10	6	9	5	30
208	SIRMAIN (Ernest),	école de Pont-sur-Yonne (Yonne).	10	6	5	9	30
209	LETELLIER (Emile),	au Tremblay (Orne).	8	7	5	10	30
210	RAULT (André),	rue Chomel, 8, Paris.	8	6	6	10	30
211	BERNEAU (Félix),	aux Clouzeaux (Vendée).	9	7	4	10	30
212	REBUT (Célestin),	école mixte de Meythet (Haute-Savoie).	8	7	5	10	30
215	PORTHAULT (Alice),	école d'Allainville (S.-ine-et-Oise).	8	6	10	6	30
214	BRISSOT (Paul),	école de Collemiers (Yonne).	10	6	6	8	30
215	LEFORT (Gabrielle),	école d'Avigny (Yonne).	9	6	5	10	30
216	ROUSSEAU (Léon),	à Saint-Pezenne (Deux-Sèvres).	8	7	5	10	30
217	FAUVET (Blanche),	école de Plailly (Oise).	8	6	6	10	30
218	DABOS (Hector),	école de Moirax (Lot-et-Garonne).	10	6	6	8	30
219	BARLEMONT (Adèle),	à Pantin (Seine).	10	7	5	8	30
220	BAUZIER (Alice),	école de Gallargues (Gard).	10	5	5	10	30
221	LAYES (Elie),	au Mont (Haute-Loire).	10	6	4	10	30
222	PLISSON (Paul),	école de Boiscommun (Loiret).	10	5	5	10	30
225	LEROY (Victor),	école mixte de Chemault (Loiret).	10	6	6	8	30
224	GÉHIN (Marguerite),	école de Jazancourt (Ardennes).	10	7	5	8	30
225	PELOSSIER (Anthelme),	à Vancia (Ain).	10	5	5	10	30
226	ARTHAUD (Léon),	à Bédarrides (Vaucluse).	10	6	6	8	30
227	ROBBE (Claudius),	école Dupaty à Bordeaux (Gironde).	10	7	5	8	30
228	RAU (Louis),	avenue d'Arenc, Marseille (Gironde).	9	7	6	8	30
229	CAMOIN (Marius),	à Montcaim (Gard).	10	5	5	10	30
250	BLIN (Georges),	à Lieusaint (Seine-et-Marne).	9	7	6	8	30
251	LACKIVER (Amélie),	à Gomené (Gôtes-du-Nord).	10	6	4	10	30
252	BOUTIN (Léon),	à Tempaniergue (Cantal).	9	6	5	10	30
253	BOUCAUT (Cladie),	école de Saint-Sorlin (Saône-et-Loire).	7	6	7	10	30
254	RÉGNIER (Adélaïde),	à Nitral (Charente).	10	5	5	10	30
255	MARROT (Jénée),	école de Prat-Communal (Ariège).	10	6	5	9	30
256	JOLIET (Louis),	à Bèze (Côte-d'Or).	10	6	6	8	30
257	BELLOT (Madeleine),	à Goulard de Sainte-Colombe (L.-et-G.).	10	5	5	10	30
258	FLORIS (Jules),	école de Gallargues (Gard).	10	5	5	10	30
259	LABOUBÉE (Félicien),	à Esclassan (Gers).	8	7	5	10	30
240	DANNEL (Alfred),	école d'Aire-sur-la-Lys.	10	5	5	10	30
241	HUCHER (Louis),	à Doméliers.	10	5	5	10	30
242	PIALOUX (Alfred),	école d'Eglise-Neuve-des-Liards (Puy-de-D.).	10	5	5	10	30
245	DESHAYES (Léon),	école de Torcy (Seine-et-Marne).	10	5	5	10	30
244	RAYAUX (Adeline),	à Menucourt.	10	7	5	8	30
245	LUNEAU (Henriette),	école de Marmande.	10	5	5	10	30
246	BRAJON (Antoinette),	à Mende (Lozère).	10	5	5	10	30
247	REYNAUD (Emmanuel),	à Léognan (Gironde).	10	5	5	10	30
248	SENEGAS (Marie),	à Ferrals-les-Montagnes (Hérault).	10	6	6	8	30
249	CRAYAT (Joseph),	école de Ranchot (Jura).	10	6	5	9	30
250	ROGER (Marie),	école de Chassigny (Haute-Marne).	8	7	5	10	30
251	RIOU (Yves),	école de Douarnenez (Finistère).	9	8	6	7	30
252	CALLAIS (Francisque),	école de la Tour du Pin (Isère).	10	7	5	8	30
255	GABREAU (René),	école des Petites Loges (Marne).	10	4	6	10	30
254	BOUCHER (Berthe),	école mixte de Montigny (Marne).	10	5	6	8	29
255	LEROUX (Henri),	à Bovée (Meuse).	10	6	4	9	29
256	DIOGÈNE (Juliette),	école de la Chaussée-de-Bois-d'Écu (Oise).	8	6	5	10	29
257	LIÈVRE (Louis),	à Dordres (Nièvre).	10	7	5	7	29
258	BARTHÉLEMY (Madel.),	rue du Thouis, à Calais.	10	4	6	9	29

N ^{OS} D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				
			ORTHOG.	ÉCRIT.	COMPOS. FRANÇAISE.	CALCUL.	TOTAL.
259	PIALAT (Charles),	école d'Orgeux (Côte-d'Or).	6	8	6	9	29
260	CLÉMENT (Marie),	à Villars.	10	5	5	9	29
261	BOUTINARD (Louise),	à Lalande-de-Libourne.	10	7	6	6	29
262	DEUX (Louise),	à Esglandes (Manche).	8	6	5	10	29
263	MARTIN (Félix),	école de Domjean.	10	7	5	7	29
264	MÉNÉTEREAU (Marie),	école de Saint-Sauveur.	10	5	6	8	29
265	GREUSARD (Louis),	école de Champagnole (Jura).	10	7	5	7	29
266	BRUNET (Edouard),	école de Saint-Berthevin (Mayenne).	10	7	5	7	29
267	BARTHÉLEMY (Angéline),	école libre de Chappes (Puy-de-Dôme).	10	6	5	8	29
268	RABELLE (Louis),	école de Sinceny (Aisne).	9	5	5	10	29
269	MAFFRE (Jean),	à Ginals (Tarn-et-Garonne).	9	6	5	9	29
270	LESCA (Charlotte),	pension Sainte-Germaine (Arcachon).	10	6	6	7	29
271	GUITTONNEAU (Gustave),	école de Vauchrétien (Maine-et-Loire).	10	5	6	8	29
272	HERPIN (Jean),	à Bracieux (Loir-et-Cher).	10	7	5	7	29
273	RICHARD (Marie),	école de Puybarban (Gironde).	10	6	5	8	29
274	VILLEDY (Valentine),	à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).	9	6	6	8	29
275	LEBAILLY (Léopold),	à Hauterive (Orne).	10	7	4	8	29
276	BIZÉ (Athalie),	école libre de Laparade (Lot-et-Garonne).	10	6	6	7	29
277	JOUBERT (Maurice),	à Sainte-Marie (Hautes-Alpes).	10	6	5	8	29
278	PRADINES (Joseph),	école de Marcillac (Lot).	10	6	5	8	29
279	THIBAUT (Abel),	à Vouille (Deux-Sèvres).	9	5	5	10	29
280	MENUT (Edouard),	à la Dominelais (Ille-et-Vilaine).	9	5	7	8	29
281	ROUX (Marie),	école de Soucien-en-Jarret (Rhône).	8	5	6	10	29
282	PORQUET (Léon),	école de Sainte-Marie Laumont (Calvados).	8	6	5	10	29
283	DAMEY (Eugène),	école de la Montagne (Finistère).	10	6	5	8	29
284	BOUCHES (Paul),	école de Vassy (Haute-Marne).	10	7	5	7	29
285	GAUVIN (Maurice),	route d'Heyrieux.	6	6	7	10	29
286	GAUDINEAU (Lucie),	à Orgerus (Seine-et-Oise).	6	7	6	10	29
287	MARTIN (Th.),	école de Recey (Côte-d'Or).	8	5	6	10	29
288	GRIFFE (Charles),	à Coulanges-la-Vineuse (Yonne).	10	6	5	8	29
289	MARTIN (Suzanne),	école de Merrey (Haute-Marne).	10	5	4	10	29
290	FRAÏSSÉ (Alphonse),	école de Sainte-Valière (Aude).	10	5	6	8	29
291	FRÉ (Marie),	à la Garenne-Colombes (Seine).	10	6	5	8	29
292	CHAUSSE (Joseph),	à Evaux (Creuse).	9	5	5	10	29
293	LASSAUT (Angèle),	au Plessis-Luzarches (Seine-et-Oise).	10	5	5	9	29
294	GROSGURIN (Hélène),	pensionnat de Boissy-Saint-Léger.	10	6	5	8	29
295	QUINTARD (Armand),	à Pamproux (Deux-Sèvres).	10	6	5	8	29
296	CHOULLY (Louis),	école de Ligny-en-Barrois.	9	5	10	5	29
297	DACHARY (François),	école de Navarrenx (Basses-Pyrénées).	10	4	5	10	29
298	JACQUARD (Rose),	école d'Epernans (Saône-et-Loire).	10	5	6	8	29
299	LABRANDE (Jeanne),	pensionnat Rachel Benoît, à Jarnac (Char.).	8	5	6	10	29
300	JORDAT (Georges),	école rue Lepic, Paris.	10	5	6	8	29
301	FAIRISE (Gabriel),	école de Remicourt (Vosges).	10	5	4	10	29
302	MAILLET (Georges),	à Bouquemet (Meuse).	10	6	5	8	29
303	PIÉLAT (Marie),	au Pontet d'Avignon (Vaucluse).	10	6	5	8	29
304	GRANDJEAN (Claude),	rue Bréguet, 15, Paris.	8	6	5	10	29
305	MORISSET (Alexandre),	à Bonneuil-aux-Monges (Deux-Sèvres).	8	6	5	10	29
306	PREVOT (Georges),	école de Boul-sur-Suippe (Marne).	10	5	5	9	29
307	DUFOUR (Eugène),	école de Tramayes (Saône-et-Loire).	9	5	5	10	29
308	CULTY (Gabrielle),	école de la Providence, à Beauvoir (Drôme).	10	5	5	8	28
309	BULLE (Henri),	école de Cussey (Doubs).	10	5	5	8	28
310	PUSÉNAL (Francine),	école avenue de la Motte-Piquet, Paris.	8	8	7	5	28
311	PIGAL (Louise),	école de Vauchamp (Marne).	9	6	6	7	28
312	DUTOIL (Sara),	école de Mlle Sigg, à Marseille (B.-du-R.).	10	4	4	10	28
313	MOLARD (Maxime),	école de Quintigny (Jura).	10	6	8	4	28
314	GRIVET (Léon),	école de Molinges (Jura).	10	7	5	6	28
315	PEUCHOT (Blanche),	à Ormes (Aube).	8	5	5	10	28
316	FOURCADE (Edouard),	institution Soulé, à St-Laurent de Neste.	8	6	6	8	28
317	BOYER (Adrienne),	à Boulogne-sur-Seine (Seine).	10	7	5	6	28
318	VAGUE (Elise),	école de Pertuis (Vaucluse).	10	5	5	8	28
319	FAURE (Eugénie),	école de Juzancourt.	10	7	4	7	28
320	DANGREVILLE (Fernand),	école mixte de Boncourt (Aisne).	6	6	6	10	28
321	NOËL (Eugène),	école du Chatelot (Marne).	9	4	5	10	28
322	ROUVIÈRE (Louis),	à Vinézac.	10	6	5	7	28
323	DESSAINT (Elie),	école de Cantin (Nord).	10	7	6	5	28
324	GAUTHEROT (Maurice),	école à Montevrain (Seine-et-Marne).	10	5	6	7	28
325	HUET (Marthe),	rue du Jard, à Reims (Marne).	6	5	7	10	28
326	CRAVÉ (Alfred),	à Vauthiermont (territoire de Belfort).	10	4	6	8	28
327	CAMPION (Auguste),	école de Remy (Oise).	10	6	4	8	28
328	HUYARD (Louise),	école de Pont-sur-Yonne.	8	7	5	8	28
329	GUÉDY (Marie),	élève de Mlle Chevillard, à Font-aux-Roses.	9	6	4	9	28
330	MALHER (Joseph),	école de Saint-Laurent (Vosges).	9	6	4	9	28
331	CHAVINIÉ (Gaston),	école de Seissan (Gers).	9	6	5	8	28
332	FILLIATRE (Léon),	école de Cosne-sur-Lœil (Allier).	10	4	5	9	28
333	BACH (Marcelin),	école du Vieux-Palais, à Cahors (Lot).	9	6	5	8	28
334	JAMES (Robert),	école de Cunfin (Aube).	9	7	4	8	28
335	APPERT (Jeanne),	à Maffliécourt (Marne).	9	8	5	6	28
336	QUENOT (Lucien),	à Laignes (Côte-d'Or).	7	6	5	10	28
337	MANCON (Jean),	école d'Ernée (Mayenne).	9	4	5	10	28

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				TOTAL.
			ORTHOG.	ÉCRIT.	COMPOS.		
					FRANÇAISE.	CALCUL.	
358	KLEIN (Charles),	école de Jacobins, à Troyes (Aube).	10	5	5	8	28
359	GAUL (Arthur),	école de Buzancy (Ardennes).	10	6	5	7	28
340	DELPON (René),	rue d'Arac, 10, Bordeaux.	8	7	5	8	28
341	FOURSTIÉ (Léa),	école de Tonneins (Lot-et-Garonne).	6	6	5	10	27
342	GRANIER (Félicie),	école de Roussillon (Vaucluse).	10	5	5	7	27
343	DAILLOT (Alfred),	école de Montauville (Meurthe-et-Moselle).	8	4	6	9	27
344	BOMPART (Anna),	école rue Bouverie, à Montélimar (Drôme).	10	5	5	7	27
345	MORION (Antoine),	école de Perronn (Rhône).	6	5	6	10	27
346	MADON (Emile),	école de Roussillon (Vaucluse).	10	6	5	6	27
347	ROUSSEL (Albert),	école de Fluy.	10	6	5	6	27
348	COUDARD (Joseph),	à Bures (Seine-et-Oise).	9	5	5	6	27
349	HAGEMAN (Fernande),	à Rue (Somme).	8	7	5	7	27
350	BAUDIQUET (Adèle),	école de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).	7	6	6	8	27
351	GUINET (Emile),	école de Villers-Plouich (Nord).	10	5	5	7	27
352	ROGER (Maria),	école d'Oisly (Loir-et-Cher).	5	6	6	10	27
353	FOREST (Marie),	à Mareuil (Cher).	9	6	4	8	27
354	BOUTON (Raymond),	école de Beaucamps-le-Vieux (Somme).	10	5	4	8	27
355	DEHAUT (Camille),	à Oumontzey (Vosges).	6	6	5	10	27
356	BRILLAUD (Edmond),	à Parthenay (Deux-Sèvres).	10	4	5	8	27
357	LAMBERT (Marie),	à Saint-Agnant (Charente-Inférieure).	7	6	6	8	27
358	MARCBÉ (Eugénie),	école de Prailles (Deux-Sèvres).	10	4	5	8	27
359	FLEURY (Léon),	école de Binas (Loir-et-Cher).	8	6	5	8	27
360	BARTH (Marie),	à Narbonne.	10	5	5	7	27
361	DELHOSTAL (Louis),	à Arpajon (Cantal).	10	5	6	6	27
362	SOMMEL (Henri),	à Tronchoy (Haute-Marne).	6	6	5	10	27
363	COURTE (Jeanne),	rue Barrière-St-Marc, Orléans (Loiret).	9	7	5	6	27
364	FRETILLIÈRE (François),	à Chaudefonds (Maine-et-Loire).	5	8	4	10	27
365	BEAUD (Henri),	école de Thenezay (Deux-Sèvres).	10	7	5	5	27
366	GACHET (Léon),	école de Clelles (Isère).	10	6	5	6	27
367	NAVARON (Marie),	école de Marat (Puy-de-Dôme).	6	6	5	10	27
368	BERTHELOT (Eugène),	école de Chitry-le-Fort (Yonne).	10	4	5	8	27
369	SIMONET (Charles),	école de Sauvonnères en Woëvre (Meuse).	10	4	5	8	27
370	CHARVET (Lydie),	école de Jullivé (Rhône).	8	7	4	8	27
371	FRASSE (Louis),	école de Neuville (Rhône).	8	4	6	8	26
372	PIJOUX (Claude),	à Montagne-le-Blin (Allier).	2	8	6	10	26
373	PITAVY (Marcelle),	au Puy (Haute-Loire).	9	6	6	5	26
374	GILOZ (Hélène),	école de Dampierre (Jura).	9	6	4	7	26
375	BOURGOIS (Emile),	école de Chapelle (Aube).	8	6	5	7	26
376	BERNILLON (Jeanne),	à Villefranche (Rhône).	9	5	4	8	26
377	VINGENT (Marie),	école de Sallenoves (Haute-Savoie).	8	6	5	7	26
378	LONG (Léon),	école de Vaujany (Isère).	6	4	6	10	26
379	BELLIARD (Marguerite),	à Maurivet (Deux-Sèvres).	8	6	5	7	26
380	DUSSOUR (Jeanne),	élève de Mlle Meletta, à Moulins.	9	6	4	7	26
381	TOLAN (Maria),	à Aujargues (Gard).	10	4	5	7	26
382	BILLON (Louis),	à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).	7	6	5	8	26
383	CORMEROS (Alvarez),	à Cannes.	8	5	5	8	26
284	GILLOT (Claude),	à la Forge de Perronil (Saône-et-Loire).	5	6	5	10	26
385	SAMSON (Marie-Joseph),	à la Roussaie (Ile-et-Vilaine).	8	5	5	8	26
386	LAURENT (Alphonsine),	école de Poux (Gard).	10	5	4	7	26
387	MAGAT (Paula),	école de Gironde.	9	5	5	7	26
388	THOURAIN (Clotilde),	à Maris-el (Oise).	7	5	4	10	26
389	PISÈRE (Anna),	Pensionnat de Chagny (Saône-et-Loire).	10	5	5	6	26
390	WEIL (Julie),	(Indications insuffisantes.)	10	4	5	7	26
391	CHARRON (Ferdinand),	à Porte-Bésièrie (Deux-Sèvres).	10	4	5	7	26
392	PLOBIN (Raoul),	institution I-oné à Pacy-sur-Eure.	9	5	5	6	25
393	LASCOMBE (Fernande),	école de Monflanquin (Lot-et-Garonne).	8	6	5	6	25
394	FROIDEVAUX (Henri),	école de Goubieux (Haute-Saône).	7	6	5	7	25
395	LATRELLE (Emile),	à Mautauban (Tarn-et-Garonne).	10	4	5	6	25
396	BRUN (Clément),	à Montmiral (Gard).	8	5	5	7	25
397	PELTER (Marguerite),	à Sedan (Ardennes).	8	5	4	8	25
398	BENOIST (Georgette),	à Sébouville (Loiret).	6	6	5	8	25
399	LÈVESQUE (Marie),	institution Baratte, à Laigle (Orne).	4	6	5	10	25
400	AUZÉNAIS (Odélys),	à Castinaud (Lot-et-Garonne).	5	5	5	9	25
401	DUGARIN (Ernest),	école de Rebreuve (Pas-de-Calais).	9	4	5	7	25
402	LINVAL (Aimée),	à Petite-Forêt (Nord).	8	4	5	8	25
403	BORIE (Régis),	école de St-Etienne (P.-de-D.).	6	5	4	10	25
404	LEMAIRE (Marcel),	à Argenteuil (S.-et-O.).	9	5	5	7	24
405	NOGARET (Augusta),	au Rieu Alais (Gard).	5	4	5	10	24
406	BARBET (J.-Hiette),	à Cezais (Vendée).	6	6	5	7	24
407	JOURDAN (Alphonse),	à Briqueuil (Charente).	8	5	5	8	24
408	MAYET (Julie),	école de Crossé (Cher).	8	5	4	7	24
409	SORGUES (Julie),	à Vitry-en-Charollais (S.-et-L.).	6	6	5	7	24
410	FLAISER (Louise),	rue de Bernis, à Nîmes (Gard).	8	4	6	6	24
411	RIVIÈRE (Marguerite),	à Mènesplet (Dordogne).	10	5	5	4	24
412	GENET (Raymond),	école de Prunay (Eure-et-Loir).	4	5	5	10	24
413	LAURENT (Mathurin),	école de Vignoc (Ile-et-Vilaine).	8	4	4	8	24
414	CACHOT (Elisa),	à Cirey-les-Belleux (Ile-Saône).	10	6	4	4	24
415	POYNET (Joseph),	à Lebetain (Haut-Rhin).	6	5	5	8	24
416	THÉNOT (Firmin),	à Creuë (Meuse).	8	4	5	7	24

N ^{OS} D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				TOTAL.
			ORTHOG.	ÉCRIT.	FRANÇAISE.	CALCUL.	
417	MÉNARD (Jean),	école de Parcoul (Dordogne).	8	5	5	6	24
418	PUMBONNIEUX (Léon),	à Milhac (Dordogne).	4	7	5	7	25
419	BROCAS (Amélie),	pens. L'honneur au Bugue (Dordogne).	8	4	4	7	25
420	CASQUANT (Valérie),	à Gasny (Eure).	10	5	6	2	25
421	BOERRET (Arthur),	école mixte de Colligis.	5	5	4	10	22
422	RASSIÉ (Alphonse),	école de Villexquelende (Aude).	4	4	4	10	22
425	LOISEAU (Edma),	à St-Martin-le-Beau (S.-et-L.).	2	7	5	7	21
424	DABLoux (Jacques),	à Bellegard du Gard (Gard).	2	7	4	8	21
425	RAYNAUD (Albert),	école de Mazamet (Tarn).	4	6	4	7	21
426	FOURIÉ (Edmond),	à la Fosse-Cordonan (Aube).	6	4	4	7	21
427	FIOL (Marie-Louise),	à Blidah (Algérie).	2	5	5	8	20
428	NÈGRE (Marthe),	cours Tesseirés, rue Grétry, à Nîmes (Gard).	4	5	6	5	20
429	BLANC (Georges),	à Mont-s.Vaudrey (Jura).	5	5	5	7	20
450	VÉROT (Augustine),	école de Chevenon (Nièvre).	6	5	4	5	20
451	CAMPAGNARD (Emma),	école de Dœuil (Char.-Inf.).	7	6	4	5	20
452	AUGUR (Marie),	école de Beaucourt.	4	5	5	6	20
453	MILLOT (Eugène),	au Creusot (S.-et-Loire).	4	5	4	7	20

DEUXIÈME SÉRIE

(ÉPREUVES ÉCRITES DU BREVET ÉLÉMENTAIRE)

N ^{OS} D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	NOTES EN				TOTAL.
			ORTHOG.	RÉDACT.	ARITHMÉT.	ÉCRIT.	
1	BOY (Bruno),	école de Villefranque (Bas-es-Pyrénées).	9	7	9	8	53
1	ROBEREAU (Anita),	école de Marmande (Lot-et-Garonne).	9	7	10	7	55
5	LAMBERT (Virginie),	école de Rambouillet (Seine-et-Oise).	9	8	9	6	52
4	GRANDELAUDON (Paul),	école d'Uzemain (Vosges).	9	8	8	7	52
5	GARRIGUES (Mar.-Eloïde),	école de Saint-Orse (Dordogne).	10	6	8	7	51
6	LEMARCHAND (Achille),	école de Luc-sur-Mer (Calvados).	8	8	9	6	51
7	GRÉMONT (Adrienne),	institution de Mlle Mauris, à Dieppe (S.-Inf.).	9	6	9	7	51
8	ROUCHETTE (Antoine),	école de Terrasson (Dordogne).	9	5	9	8	51
9	GUIGNOT (Edouard),	école des Jacobins, à Troyes (Aube).	9	7	9	6	51
40	COLLIOT (Paul),	école d'Esnoouveaux (Haute-Marne).	9	6	9	7	51
11	JOURNÉUIL (Marius),	école de Vaavey (Côte-d'Or).	9	7	9	5	50
12	BULTEI (Georges),	école d'Arras (Pas-de-Calais).	9	7	8	6	50
15	LE MARIXEL (Désiré),	école de Périers (Manche).	9	7	6	8	50
14	POIROT (Eugène),	école de Burey-en-Vaux (Meuse).	9	5	8	8	50
15	TRUPHÈMES (Albert),	école de Remoulins (Nièvre).	9	7	9	5	50
16	CLOUZET (Celestin),	école de Villeneuve-de-Rivière (H.-Garonne).	9	6	9	6	50
17	GUGUMUS (Eugène),	école de Meslay (Calvados).	9	5	9	7	50
18	BASSUT (Augustine),	pensionnat de Mme Deton, à Decize (Nièvre).	9	8	5	7	29
19	BONZORI (Victorine),	pensionnat du Saint-Sacrement, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).	9	6	8	6	29
20	CHAPELLE (Estelle),	école de Senonges (Vosges).	8	5	9	7	29
21	GLAIRON-MONDET (Bapt.),	école d'Ugines (Savoie).	9	5	8	7	29
22	CHAUVIN (Pierre),	école de Pamproux (Deux-Sèvres).	9	5	9	6	29
25	ABRIEL (Martin),	école de Lisle (Dordogne).	9	6	8	6	29
24	GOREL (Valéry),	école de la Loge-Blanche, à Epinal (Vosges).	9	6	7	7	29
25	MALLOT (Albert),	école de Vouthon-Haut (Meuse).	8	6	9	6	29
26	RÉQUIER (Jeanne),	école de l'Île-Lacroix, Rouen (Seine Infér.).	9	6	9	5	29
27	LÉONARD (Eugène),	école de Romagne-sur-Mer.	9	6	9	5	29
28	DABIN (Baptistine),	école mixte d'Aubigny (Deux-Sèvres).	9	5	9	8	29
29	DEQUIN (Laurence),	école de Calais (Pas-de-Calais).	9	5	9	6	29
50	LHOUMEAU (Oscar),	école de Rouillac (Charente).	9	4	9	7	29
51	GUBERT (Louise),	école de Marseille, 28, rue des Abeilles (Bouches-du-Rhône).	10	8	7	4	29
32	REDON (Jean-Marie),	école de Cuihat (Pas-de-Calais).	9	4	8	8	29
35	MARIE (Emma),	école de Pertuis (Vaucluse).	9	6	8	6	29
34	COLLIN (Eugène),	école de Pacy-sur-Eure (Eure).	9	5	9	6	29
35	BENOUD (Antoine),	pension de M. Merlin, à Tramayes (S.-et-L.).	9	5	9	5	28
56	MOURLAN (Lucienne),	école de la pl. de l'Orangerie à Blidah (Alg.).	9	5	9	5	28
37	CLOUET (Marie),	école de Charleville (Ardennes).	10	5	8	5	28
38	BÈVE (Félicien),	école de Ruffey (Jura).	9	5	9	5	28
39	GODARD (Jean),	au Creusot (Saône-et-Loire).	9	5	8	6	28
40	VOULTRE (Julien),	école de Montpon (Dordogne).	8	5	8	7	28
41	SABATÉ (Lucien),	école de Beaugency (Loiret).	9	5	9	5	28
42	ROUX (Jean),	école d'Église-neuve-des-Liards (P.-de-D.).	9	6	8	5	28
43	TARY (Léonie),	école d'Issouire (Puy-de-Dôme).	9	5	8	6	28
44	ROSEROT (Alix),	école de Nolay (Côte-d'Or).	9	5	7	7	28
45	BOERGEON (Henri),	école de Montluçon (Allier).	9	5	9	5	28
46	GASTEUIL (Joséphine),	école de Lalande-de-Libourne (Gironde).	9	5	7	7	28
47	ROBIN (René),	école de Saint-André-en-Morvand (Nièvre).	9	8	5	6	28

NOTES EN

N ^{OS}	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	ORTHOG.	RÉDACT.	ARITHMÉT.	ÉCRIT.	TOTAL.
48	BARA (Eugène),	école de Cambrai (Nord).	8	5	8	7	28
49	COGNÉE (Luc),	école de Saturnin (Maine-et-Loire).	9	5	8	6	28
50	LECORNE (Martial),	école de Trigavou (Côtes-du-Nord).	7	7	8	5	27
51	LABELLE (Joseph),	école de La Madeleine (Gironde).	9	4	6	8	27
52	BÉDEAU (Gaston),	école de Leuville (Seine-et-Oise).	9	6	8	4	27
53	ONFRAY (Louise),	école de Saint-Paul (Orne).	9	5	7	6	27
54	BRAYA (Samuel),	école de Lachamp (Drôme).	9	6	8	4	27
55	ROY (Jean-Jules),	école de Châtillon (Allier).	9	4	8	6	27
56	BAUSSIER (Louis),	école de Durtal (Maine-et-Loire).	9	4	7	7	27
57	FAYTRE (Caroline),	élève de Mlle Chevillard, à Font-aux-R. (S.).	9	5	7	6	27
58	DUPANLOUP (Claire),	école libre de Sainte-Geneviève.	7	6	8	6	27
59	LENNÉE (Juliette),	école annexe d'Alençon (Orne).	8	5	7	7	27
60	LEDAUPHIN (Alexis),	école d'Ernée (Mayenne).	9	4	9	5	27
61	GRIFFRAND (Victor),	école de Cousance (Jura).	8	8	6	5	27
62	DIDIER (Louis),	école de Spincourt (Meuse).	9	6	7	5	27
63	PESSIN (M.),	école communale, 27, rue Las-Cases, à Paris.	9	4	9	5	27
64	CHARLOT (Fernand),	école de Pogny (Marne).	9	5	9	4	27
65	CARLES (Etienne),	école de Nice (Alpes-Maritimes).	10	4	6	7	27
66	BOJARD (Hector),	à Avigny (Yonne).	8	4	8	7	27
67	MAUCOURANT (Jeanne),	école de Ville-sur-Tourbe (Marne).	9	4	8	6	27
68	PÉLISSIER (Louis),	école de Jumeaux.	8	5	8	6	27
69	CHEMIN (Joseph),	école de Goron (Mayenne).	9	4	7	6	26
70	BULLE (Jeanne),	école de Cussey-sur-l'Ognon (Doubs).	9	5	7	5	26
71	DACHARY (Camille),	école de Navarrenx (Basses-Pyrénées).	9	4	9	4	26
72	FLORIN (Cécille),	cours de Mme Lemaire, à Argenteuil (S.-et-O.).	9	5	7	5	26
73	BROUSTAUT (Gabriel),	école d'Arcachon (Gironde).	8	3	9	6	26
74	FAIVRE (Ernest),	école d'Auchencourt (Haute-Loire).	7	5	9	5	26
75	PAUTRE (Louise),	penionnat des sœurs de la Présentation à Saint-Florentin (Yonne).	8	7	5	6	26
76	TAVARD (Pauline),	école de Martigny-les Bains (Vosges).	9	4	8	5	26
77	DESEQUELLES (Hilaire),	école d'Oursel-Maison (Oise).	10	3	8	5	26
78	TEISSIER (Gaston-Jules),	école Paul Bert, à Cette (Hérault).	9	4	8	5	26
79	LAMBERT (Lucie),	école libre de Givet Saint-Hilaire.	7	9	4	6	26
80	MIGAUT (Auguste),	école de La Motte Saint-Héraye (Deux-Sèvres).	7	3	9	7	26
81	TORT (Amant),	école de Bédarrides (Vaucluse).	9	5	7	5	26
82	BOUJ (Alphonse),	école de Gué-de-Velluire (Vendée).	9	4	6	7	26
83	GILBERT (Marie),	école de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne).	9	6	5	6	26
84	GOUVE (Fernand),	école de l'Av. nue de Lamotte-Piquet, à Paris.	10	5	7	4	26
85	BOURGEOIS (Louis),	école de La Neuville-aux-Bois (Marne).	9	5	7	5	26
86	CAZENAVE (Daniel),	école de Virazeil (Lot-et-Garonne).	9	5	8	4	26
87	BERNARD (Paul),	école de Ligny-en-Barrois (Meuse).	9	5	7	5	26
88	BENOÎT (Henri),	école de Laignes (Côte-d'Or).	8	4	8	6	26
89	SAUVAGE (Albertine),	institution de Mlle Saunier, à Deuil (S.-et-O.).	9	5	8	4	26
90	PRUVOST (Fernand),	élève du cours complémentaire d'Aire-sur-Lys (Pas-de-Calais).	7	5	7	7	26
91	DURAND (Albert),	école de Champagnole (Jura).	9	5	5	7	26
92	DULUY (Jules),	école de Fresnoy-le-Grand (Aisne).	9	5	7	5	26
93	HENRIOT (Albert),	école de Marnay (Haute-Saône).	9	4	7	6	26
94	GIOS (Jeanne),	école d'Ivry-sur-Seine (Seine).	9	4	8	5	26
95	MOISSENAUX (Adolphe),	école de Chantoceaux.	7	4	9	6	26
96	RATTIER (Jeanne),	école de Saint-Etienne (Loire).	9	6	7	4	26
97	HAYE (Maurice),	école de Céton (Orne).	9	5	6	6	26
98	ARNAVON (Laurence),	pens. de Bauvoir, près Montélimar (Drôme).	9	5	7	5	26
99	DUPRÉ (Henri),	école d'Andart (Maine-et-Loire).	10	5	7	4	26
100	MARIONNAUX (Eugène),	école de Vauchrétien (Maine-et-Loire).	9	5	7	5	26
101	GUEULLE (Emile),	école d'Auneuil (Oise).	8	6	7	5	26
102	TOURNIER (Amédée),	école communale de la rue Chomel, à Paris.	9	7	5	5	26
103	GUÉRIN (Antoine),	école de Villie-Morgon (Rhône).	9	5	7	5	26
104	KADUC (Jean),	école de Saint-Etienne-sur-Usson (P.-de-D.).	7	6	9	3	25
105	BOUSSIGE (Auguste),	école de Saint-Etienne-sur-Usson (P.-de-D.).	8	6	7	4	25
106	BOISBERT (Georges),	école de Courpalay (Haute-Marne).	8	4	6	7	25
107	PICARD (Henri),	école de Vassy (Haute-Marne).	9	5	6	5	25
108	BUDELLOT (Victor),	école d'Aprey (Haute-Marne).	9	5	7	6	25
109	RABIS (Armand),	école de Biesles (Haute-Marne).	8	4	8	5	25
110	COMBIER (Marie),	école de Saint-Sorlin (Saône-et-Loire).	8	6	6	5	25
111	ANGEVIN (Aimé),	école de Gallargues (Gard).	9	4	8	4	25
112	PÉRONNE (Paul),	école de Leuglay (Cote-d'Or).	10	3	8	4	25
113	MAJOTIN (Auguste),	école de Biesnon sur-Armançon (Yonne).	7	5	9	4	25
114	VAILLANT (Marie),	école de Beaucourt (Haut-Rhin).	10	5	6	4	25
115	FROIDEVAUX (Stanislas),	école de Gouhenans (Haute-Saône).	9	4	7	5	25
116	MALEYSSON (Anna),	école de Vorey.	9	3	9	4	25
117	LÉGLISSE (Antoinette),	école de Pantin (Seine).	6	6	8	5	25
118	BERNARD (Emile),	école d'Angoulins (Charente Inférieure).	9	4	6	6	25
119	YVON (Marcelline),	école de Saint-Agnant-les-Marais (Char.-Inf.).	9	5	5	6	25
120	CHAMPAGNE (Esther),	école de Saint-Brieuc-de-Mauron (Morbihan).	9	3	7	6	25
121	PRESSIGOUT (Jean),	école de Bordas (Charente).	7	3	8	7	25
122	BARBETTE (Emilie),	école Avenue du Maine, Paris.	10	3	7	5	25
123	BALAGAYRIE (Albert),	école de Marcillac (Lot).	9	5	7	4	25
124	LOIGNON (Mathilde),	élève de Mme Baratte, à Laigle (Nord).	9	5	7	4	25

NOTES EN

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	ORTHOG.	RÉDACT.	ARITHMÉT.	ÉCRIT.	TOTAL.
125	CHAVAROCHE (Auguste),	école de Saint-Aubin-de-Languais (Dordogne).	9	5	7	6	25
126	ACCABAT (Juliette),	cours Salmon, à Nîmes (Gard).	9	5	7	4	25
127	LAMY (François),	école de Gergy (Saône-et-Loire).	9	4	7	5	25
128	BARNIER (Albert),	école d'Épernay (Marne).	10	2	9	4	25
129	LAMOINE (Michel),	école de Doyet (Allier).	8	4	7	6	25
130	FOHET (Antoine),	école d'Issoire (Puy-de-Dôme).	8	4	8	5	25
131	VERNEUIL (Madeleine),	école d'Angoulême (Charente).	9	5	7	4	25
132	MAIGRET (Charles),	école de Lyon (Rhône).	9	5	8	3	25
133	PAILLARD (Pierre),	école de Chousy (Loir-et-Cher).	8	4	7	6	25
134	PIAT (Léon),	école d'Arrigny (Marne).	9	5	7	5	24
135	DUTEURTRE (Eugénie),	école de Oisel (Seine-Inférieure).	9	4	6	5	24
136	ROBERT (Auguste),	école de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).	9	4	6	5	24
137	LAMOUREUX (Lise),	école de Pont-sur-Yonne (Yonne).	9	4	5	6	24
138	VERGNOL (Jeanne),	école de Monflanquin (Lot-Garonne).	7	5	7	7	24
139	REIBEL (Madeleine),	à l'école comm. du boulevard Pereire, Paris.	9	5	6	4	24
140	SOUMLON (Henri),	école mixte de Plessis-Barbuis (Aube).	8	4	7	5	24
141	LEGROS (Paul),	école de Saint-Fergeux (Ardennes).	6	6	8	4	24
142	AUCLERC (René),	école de Malesherbes (Loiret).	9	5	7	5	24
143	FOISSIER (Jeanne),	à l'école de la rue Bréguet, Paris.	8	5	5	6	24
144	COLSON (Maria),	chez les sœurs de la Providence, à Bayon.	7	4	7	6	24
145	HUGUENIER (Eva),	école de La Flèche.	8	4	7	5	24
146	BOUMARD (Emile),	école de Gesté (Maine-et-Loire).	9	4	6	5	24
147	DÉSORMEAUX (Jeanne),	école de Denain (Nord).	7	4	9	4	24
148	RIVES (Jeanne),	école de Mazamet (Tarn).	8	6	7	5	24
149	MOULIN (Henriette),	école de Villefranche (Rhône).	8	4	8	4	24
150	MASSOT (Ernest),	école au Puy (Haute-Loire).	10	5	7	4	24
151	THOMAS (Adèle),	école de Champlemy (Nièvre).	9	4	6	5	24
152	ROUQUIÉ (Eugène),	école de Cahors (Lot).	9	4	7	4	24
153	WEILL (Mathilde),	institut. de Mme Fajard, à Lunéville (M.-et-M.).	7	4	7	6	24
154	PROST (Joséphine),	école de Lurlande St-Etienne-du-Bois (Ain).	9	5	6	4	24
155	JACQUEMET (Emile),	école de Vaujany (Isère).	8	5	6	5	24
156	LEBLANC (Fernand),	école de Sinceny (Aisne).	9	4	6	5	24
157	YVER (Pierre),	école de Lessay (Manche).	9	4	6	5	24
158	JACQUES (Léon),	école de Vouillé (Deux-Sèvres).	9	5	7	5	24
159	BROGAS (Marie-Thérèse),	pens. de Mlle Lhonneur, au Bugue (Dordogne).	5	6	7	6	24
160	GARDE (Marguerite),	institution de Mlle Thomas, à Lyon (Rhône).	9	4	7	4	24
161	QUENTIN (Henri),	école aux Petites-Loges (Marne).	9	4	6	4	23
162	MARTIN (Emile),	école de Saint-Lambert-du-Lattay (M.-et-L.).	9	5	6	5	23
163	CHÉRAMÉ (Rose),	éc. de Marseille, 14, r. des Minimes (B.-du-R.).	9	5	5	6	23
164	BAILLON (Martin),	éc. de Bordeaux, 27, quai des Chartons (Gir.).	7	6	5	5	23
165	MANTAUX (Lucieu),	école mixte de Potte (Somme).	9	5	7	4	23
166	HÉNON (Raoul),	école d'Arvillers (Somme).	9	4	5	5	23
167	SIMONIN (Charles),	école de Coulandon (Allier).	8	7	5	5	23
168	JUIGNÉ (Albert),	école de Hauterive (Orne).	6	4	7	6	23
169	DUPRESNE (Marthe),	école de Cayeux-sur-Mer (Somme).	9	4	6	4	23
170	JEAN (Paul),	école de Villesequehande (Aude).	7	5	7	4	23
171	GAMAURY (François),	école de Saint-Christophe (Charente).	9	5	7	4	23
172	SOIN (Charles),	école de Futeau (Meuse).	7	4	7	5	23
173	BALESTE (Clément),	école de Pradelles-en-Val (Aube).	9	4	5	5	23
174	CLICHÉRY (Joseph),	école de Martizay (Indre).	9	4	6	4	23
175	FAYÉ (Léon),	école de Montereau (Seine-et-Marne).	7	4	6	6	23
176	PATY (Elins),	chez Mlle Barnaud, à Mazamet (Tarn).	9	5	4	5	23
177	BOUVIALA (Alfred),	école de Lapanouse-de-Cernon (Vaucluse).	7	5	6	5	23
178	APPERT (Henriette),	école de Molfrecourt (Marne).	9	5	7	4	23
179	GADRAS (Rachel),	école de Jarnac (Charente).	8	4	7	4	23
180	BOUSQUET (Alphonsine),	école de Narbonne (Aude).	7	5	7	4	23
181	SAHORES (Léontine),	école de Saint-Faust (Basses-Pyrénées).	8	5	6	5	22
182	BECQ (Germain),	école de Prat-Communal (Ariège).	7	5	7	5	22
183	MONNIER (Félicie),	au coll. Michel de l'Hôpital, à Riom (P.-de-D.).	8	4	5	5	22
184	PELTIER (Jeanne),	école de Sedan (Ardennes).	9	2	8	3	22
185	DEBEAUPUIS (Aristide),	de l'éc. m. de La Chaussée du Bois d'Écu (O.).	7	5	5	5	22
186	AUBERT (Jean),	école de Lepaud (Creuse).	7	5	6	6	22
187	DREUX (Maurice),	école du Mesle-en-Sarthe (Orne).	8	5	6	5	22
188	JULLIEN (Louise),	élev. de Mlle Fortwengler, à St-Quent. (Aisne).	10	5	6	5	22
189	LAMIOT (Valentine),	école d'Aunac (Charente).	10	4	5	5	22
190	BOUREAU (Félicie),	école de Tours (Indre-et-Loire).	6	4	7	5	22
191	SAUGÈRE (Paul),	école de Boiscommun (Loiret).	6	4	7	5	22
192	ROUX (Eveline),	école de Montmirat (Gard).	9	4	6	5	22
193	MICHAUX (Alphonse),	école de Giziac (Jura).	10	5	5	4	22
194	ROBERT (Edouard),	école de Jaulny (Meurthe-et-Moselle).	7	4	6	5	22
195	AUBERT (Alphonse),	école de Domjean (Manche).	5	4	7	6	22
196	CARON (Berthe),	école mixte de Fluy.	9	5	6	2	22
197	LASFARGUES (Emilie),	école de Prunet (Cantal).	7	4	6	4	21
198	BRÉMONT (Paul),	école communale de la rue Blomet, à Paris.	7	4	6	4	21
199	GERMAIN (François),	école de Seissant (Gers).	6	4	6	5	21
200	GROULT (Marie),	éc. Catherine Graindor, à Rouen (Seine-Inf.).	7	5	7	4	21
201	GUITTOU (Hippolyte),	école de Landisaq (Orne).	9	5	5	4	21
202	CAVORET (Lucie),	école de Massingy (Haute-Savoie).	9	4	2	6	21
203	LABORDE (Théodore),	élève libre.	8	2	6	5	21

NOTES EN

N ^{os} D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	ADRESSES.	ORTHOG.	RÉDACT.	ARITHMÉT.	ÉCRIT.	TOTAL.
204	COLLEAU (Julien),	école de Paris.	9	6	2	4	21
205	MORILLON (Camille),	école de Thores (Côte-d'Or).	9	3	5	4	21
206	PEYSSON (Charles),	école de Monts (Indre-et-Loire).	9	2	5	5	21
207	GROSHENS (Amélie),	chez Mlle Grand, à Ganges (Hérault.)	8	5	5	3	21
208	MAURIN (Louis),	école publique, place de la Nativité, Paris.	7	2	6	6	21
209	GAILLARDON (Isidore),	école de Escou (Basses-Pyrénées).	8	3	6	4	21
210	DAULT (Vincent),	école de Champlemy (Nièvre).	8	3	7	3	21
211	BRIQUET (Alphonse),	école mixte de Haute-Isle (Seine-et-Oise).	7	3	7	4	21
212	BERG (Rosalie),	école de Bayonne (Basses-Pyrénées).	8	5	2	6	21
215	LAROCHE (Marie),	pens. de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise)	9	3	5	4	21
214	LACOMBE (Laurent),	école de Camjac (Aveyron).	9	3	5	3	20
215	GELEY (Fanny),	école de Epervans (Saône-et-Loire).	7	4	5	4	20
216	FAVAL (Marie-Thérèse),	école de Tonneins (Lot-et-Garonne).	7	5	5	3	20
217	GODFROY (Auguste),	école de Boudeville (Seine-Inférieure).	9	4	2	5	20
218	VILLATE (Vincent),	école de Treignat.	6	5	5	4	20
219	BRUWILLER (Eugène),	école Sainte-Croix-du-Mont (Gironde).	7	4	4	5	20
220	RIVIÈRE (Madeleine),	école de Ménesplet (Dordogne).	8	3	5	4	20
221	HURIER (Marie),	école de Breux (Seine-et-Oise).	9	2	5	4	20
222	SANTARELLI (Jean-Paul),	école de Propriano (Corse).	7	6	2	5	20
223	GAUTIER (Eulalie),	école au Commun-en-Ornières (Ile-et-Vil.).	8	3	5	4	20
224	LONGAVESME (Amélie),	école de Amiens (Somme).	9	2	5	4	20
225	LANGLET (Edouard),	école, 79, avenue d'Italie, à Paris.	9	2	6	3	20
226	CLAUDOT (Madeleine),	école de Antigny-la-Tour.	7	5	5	3	20
227	BONNOT (Gustave),	école au Creusot (Saône-et-Loire).	6	4	7	3	20
228	FANCHER (Albert),	école au Broc (Puy-de-Dôme).	9	3	5	3	20
229	VAN AETSCH (Ferdinand),	école de Novillard (Haut-Rhin).	9	2	6	3	20
250	CAUVERGNAT (Claire),	école de Marolles-sous-Lignières (Aube)	7	4	4	5	20
251	PICARD (Léon),	école de Gevry.	7	3	5	7	20

Les 45 premiers élèves de la première série et les 25 premiers élèves de la seconde série recevront, à titre de récompense et d'encouragement, chacun un prix offert par nos éditeurs.

J. M.

DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. F. BUISSON

Inspecteur général de l'Instruction publique

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

MEMBRES DE L'INSTITUT, PUBLICISTES, FONCTIONNAIRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, INSPECTEURS,
PROFESSEURS ET INSTITUTEURS DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

4 vol. grand in-8, à 2 colonnes, brochés. **86 fr.**

La demi-reliure en chagrin, tranches jaspées, se paye en sus, 4 fr. par volume.

Ce dictionnaire se compose de deux parties : *Partie générale ou théorique*, 2 volumes; et *Partie spéciale ou pratique*, 2 volumes. Chaque partie peut être acquise séparément.

Tome I^{er} de la première partie, lettres A à H. 1 vol. de 1300 pages, broché. **20 fr.** | Tome I^{er} de la deuxième partie, lettres A à H. 1 vol. de 1000 pages, broché. **15 fr.**

Tome II de la première partie, lettres I à Z. 1 vol. de 1800 pages, broché. **28 fr.** | Tome II de la deuxième partie, lettres I à Z. 1 vol. de 1500 pages, broché. **23 fr.**

MANUEL GÉNÉRAL

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

SUPPLÉMENT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR — ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

On ne reçoit pas d'abonnement pour le supplément seul.

SOMMAIRE

Partie générale.

HISTOIRE : Une révolution dans l'enseignement de l'histoire de la période mérovingienne (G. Carré). — VARIÉTÉS : Le théâtre annamite à l'Exposition universelle (Alfred Gonnaud). — AGRICULTURE : Revue agricole (Henry Sagnier).

Partie scolaire.

Préparation aux examens professionnels de l'enseignement primaire : Sujets de composition proposés par le *Manuel général* : Sujets traités : Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires et des écoles primaires supérieures : *Histoire* : Formation de l'unité allemande (E. C.). — *Géographie* : La géographie de l'Allemagne (E. C.). — Brevet supérieur : *Langues vivantes* : Compte rendu des copies du n° 11. — Corrigés des exercices (L. Koch.). — Sujets à traiter : Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires et des écoles primaires supérieures : *Histoire* (E. C.). — *Géographie* (E. C.). — *Sciences physiques et naturelles* (B.). — Brevet supérieur : *Sciences physiques* (B.). — *Langues vivantes* (L. K.). — *Examens et concours de l'enseignement primaire* (année 1889).

PARTIE GÉNÉRALE

HISTOIRE

UNE RÉVOLUTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE LA PÉRIODE MEROVINGIENNE.

S'il est un homme qui prépare bien des ennuis aux auteurs de précis historiques, c'est assurément M. Fustel de Coulanges, car ceux qui le liront seront forcément obligés de refaire leurs livres. Jamais érudit n'éprouva moins de scrupules à se trouver en désaccord avec les opinions existantes. Pourvu qu'il soit d'accord avec les documents originaux, le reste lui importe peu. Grâce à la sûreté de sa méthode et à la patience de ses investigations, il est parvenu à renouveler complètement l'histoire de nos origines et à la débarrasser d'une foule de légendes et de traditions que nous acceptions les yeux fermés parce que nous les avions reçues de nos pères

qui y avaient cru eux-mêmes sur la foi d'historiens très recommandables. Certes, il peut en coûter de brûler ce qu'on avait adoré; mais M. Fustel de Coulanges apporte dans ses démonstrations tant de talent, tant de science, tant d'honnêteté, tant de conviction, que nous sommes bien obligés d'être de son avis et d'abjurer nos anciennes erreurs¹.

I

On a dit et on continue de dire que la royauté était *élective* chez les Francs; que ceux-ci élisaient

1. *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France; la monarchie franque*, par Fustel de Coulanges, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la Sorbonne, Paris, Hachette. 4 vol. in-8.

leurs rois dans la famille des Mérovinges; que leur choix étant fixé, quatre des plus vaillants guerriers de la tribu prenaient un bouclier, y faisaient monter l'élu et le promenaient sur leurs épaules autour du camp, au milieu des acclamations de la foule. — C'est ainsi qu'on nous dépeint l'élection de Clovis.

Prenant les textes les uns après les autres (la loi salique aussi bien que les récits des chroniqueurs de l'époque mérovingienne), M. Fustel de Coulanges ne découvre rien qui fasse la moindre allusion à l'élection des premiers rois francs. Clovis fut un roi héréditaire. « Childéric étant mort, dit Grégoire de Tours, son fils régna à sa place. » Aucune idée d'élection ne perce sous ces simples mots. — Les rois des autres tribus franques étaient aussi héréditaires. Le même Grégoire de Tours rapporte que Clovis fit dire au fils du roi de Cologne Sigebert : « Tu vois, ton père se fait vieux; s'il venait à mourir, le royaume te reviendrait de droit ». Et, en effet, Sigebert étant mort, son fils prend possession, sans nulle élection, du royaume aussi bien que du trésor paternel. Il est tué à son tour, et c'est alors seulement, c'est-à-dire quand il n'y a plus d'héritier direct, que les Francs de Cologne prennent Clovis pour roi. Encore remarque-t-on qu'il y a ici non une élection régulière, mais un bruyant assentiment des guerriers. Clovis fait de même pour les Francs de Chârraric et de Ragnachaire. Après s'être défait des rois, il tue les fils et les frères, et c'est parce qu'il n'y a plus personne pour régner sur ces peuples qu'il se présente comme roi et est accepté. Les acclamations des Francs peuvent, il est vrai, équivaloir à une élection; mais ces exemples tendent à prouver que, dès cette époque, l'élection n'avait lieu qu'à défaut d'hérédité.

Clovis laissa quatre fils. Si le peuple franc avait possédé un droit d'élection, nous le verrions se réunir et choisir un des quatre. Rien de pareil. Grégoire ne parle d'aucune assemblée électorale; il dit simplement : « Clovis étant mort, ses quatre fils prennent le royaume et se le partagent entre eux par portions égales ».

L'un des quatre frères meurt. Le peuple de son royaume n'élit pas le successeur. Il est tellement certain que le royaume revient de droit à ses fils que les oncles de ces enfants les égorgent pour s'emparer de leur héritage et « se le partager ». Childeburt meurt sans enfants; son frère « prend son royaume et ses trésors », sans que le peuple intervienne en quoi que ce soit.

M. Fustel de Coulanges passe en revue tous les textes originaux concernant l'avènement des rois de la première race, aux sixième et septième siècles, et et l'on est bien forcé de reconnaître avec lui que jamais les Francs n'ont élu leurs rois dans de grandes assemblées nationales.

Il est vrai que les historiens de l'époque mérovingienne disent de certains rois qu'ils ont été élevés sur le pavois. Quand Clovis se fit accepter pour roi par les Francs de Cologne, ces Francs, dit Grégoire de Tours, « l'élevèrent sur le bouclier ». De même plus tard, une partie des Neustriens ayant abandonné Chilpéric pour Sigebert, « quelques Francs élevèrent celui-ci sur un bouclier et l'établirent roi

sur eux ». L'historien dit encore de l'aventurier Gondowald, prétendu fils de Clotaire I^{er} : « Dans le bourg de Brives, il fut placé sur un bouclier et porté comme roi; mais au troisième tour il se laissa choir ». Dans les faits que nous rapportons, s'agit-il bien d'une élection par le peuple franc? M. Fustel de Coulanges n'y voit qu'une cérémonie solennelle et publique d'installation. Ce qui lui donne raison, c'est que cette cérémonie pouvait très bien n'avoir lieu que longtemps après la prise de possession du pouvoir royal. Dagobert I^{er} fut roi d'Austrasie dès 622; mais son installation par les Austrasiens n'eut lieu qu'en 625. La cérémonie était donc indépendante de l'avènement et ne venait qu'après lui. Elle était purement symbolique. Porter un homme sur ses épaules était une marque de sujétion; c'était le *placer au-dessus de soi* (c'est l'expression des historiens de ce temps-là). La cérémonie de l'élevation sur le pavois était l'acte solennel de l'obéissance des sujets. Les rois devaient y tenir; probablement ils ne se sentaient bien affermis que quand ce témoignage public de sujétion leur avait été donné.

II

Les historiens modernes nous représentent la royauté franque non seulement comme *élective*, mais encore comme *limitée* par le pouvoir des *assemblées nationales*, nommées Champs de mars ou Champs de mai. — Les guerriers s'y rendaient en armes, décidaient avec le roi de la paix ou de la guerre, discutaient les mesures d'intérêt général, etc.

Sans doute les choses s'étaient passées ainsi en Germanie, au temps de Tacite, deux ou trois cents ans avant l'invasion; mais quelque chose de semblable existait-il chez les Francs au temps de Clovis?

Armé de ses documents, M. Fustel de Coulanges démontre que ces grandes assemblées nationales n'ont existé que dans l'imagination des historiens modernes, et que des textes mal interprétés ont pu seuls leur donner naissance. Citons le passage même du savant professeur, car il nous paraît intéressant à plus d'un titre.

« Grégoire de Tours, dit-il, fait le récit d'une réunion de Francs sous Clovis; mais ce qu'il montre n'est pas un peuple, c'est une troupe de soldats. Nous traduisons littéralement: « Le roi ordonna « à toute la phalange de venir près de lui en tenue « de guerre, pour montrer en Champ de mars si ses « armes étaient en bon état; il passa les hommes en « revue, et arrivé près l'un d'eux, il lui dit: « Per- « sonne n'a ses armes aussi mal tenues que les « tiennes; ni ta lance, ni ta hache, ni ton épée ne « sont en état de servir. » Il lui prit sa hache et la « jeta à terre; puis tandis que l'homme se baissait « pour la ramasser, il leva sa hache et lui fracassa « la tête. » Il n'y a assurément dans ce récit aucun trait qui convienne à une assemblée nationale. Nulle question d'intérêt public n'est posée ni discutée. C'est une simple revue des armes. Nous n'avons là que « la phalange », et non pas un peuple. Même ce qui est bien significatif, c'est que ces soldats, que l'imagination moderne se représente comme des caractères fiers et farouches, laissent égorgés

l'un des leurs sans aucune forme de procès, sans aucune faute commise, et ne font entendre aucune protestation. « *Le roi leur ordonna de s'en aller, et ils se retirèrent saisis de crainte.* » Se peut-il voir soldats plus soumis, et cela ressemble-t-il à un peuple libre? »

« Voici un autre récit, qui se rapporte à l'année précédente. Ces mêmes soldats, après une victoire et le pillage de plusieurs églises, s'étaient réunis à Soissons pour partager le butin. Car, suivant un usage commun aux Germains et aux Romains, le butin devait être distribué entre tous, et les lots devaient être assignés par le sort entre les chefs et les soldats. Le roi dit aux siens : « Je vous prie, « vaillants guerriers, de m'accorder outre ma part « le vase que voici. » Les plus sensés répondirent : « *Glorieux roi, tout ce qui est ici t'appartient, et nous-mêmes sommes soumis à ta puissance ; fais donc ce qui te plaît, car personne ne peut le résister.* » Mais l'un d'eux, levant sa hache, en frappa le vase et dit : « Tu n'auras que ce que le sort te donnera. » « Voilà une grande liberté de langage, mais chez un homme seulement. Elle trouva peu d'imitateurs ; car voyant cela, les autres furent stupéfaits et laissèrent le vase à Clovis qui le rendit à l'évêque de Reims. » Comment a-t-on pu voir dans ce récit une assemblée nationale? Ce n'est qu'une troupe de soldats et même de soldats fort dociles. »

M. Fustel de Coulanges a fait d'une pierre deux coups. Non seulement il montre que ce que certains historiens avaient pris pour des assemblées nationales n'était que de simples *revues militaires*, mais encore il trouve le moyen de modifier sagement les conclusions exagérées qu'on avait tirées de l'histoire du vase de Soissons. — « Voyez, nous disait-on jadis, comme la puissance royale était bornée aux premiers temps de la conquête franque; le roi n'était puissant qu'en temps de guerre. Après la victoire, dans l'assemblée du peuple franc, il se trouvait réduit à une égalité complète vis-à-vis ses compagnons. Les mêmes fatigues éprouvées donnaient lieu à une *part égale*. Le roi était obligé comme tous les autres guerriers de se soumettre à la loi du partage. » Reprenant ligne par ligne le texte de Grégoire de Tours, M. Fustel de Coulanges nous fait voir qu'il s'agit ici d'un acte d'insubordination plutôt que d'indépendance chez un soldat mal appris. Un fait de ce genre devait être si rare que tous ses camarades en demeurèrent stupéfaits. Où voyons-nous dans Grégoire de Tours qu'il y avait égalité entre le roi et les soldats? De ce qu'il y avait partage dans le butin, il ne s'ensuit pas nécessairement que toutes les parts aient été égales.

Revenant à la question des *assemblées nationales*, M. Fustel de Coulanges nous prouve, pièces en main, qu'il ne s'en est tenue aucune sous le règne de Clovis. C'était à une assemblée de guerriers ou aux fidèles de sa trustee et non à une assemblée régulière et normale du peuple franc qu'il s'adressait, quand il manifesta l'intention de changer de religion ou de marcher contre les Wisigoths ariens. — Dans aucune de ces réunions, on ne discuta, on ne délibéra, on ne vota; on ne fit qu'adhérer à la volonté du roi.

Sous les successeurs de Clovis, on cherche en vain,

pendant tout un siècle, une assemblée nationale. Les documents ne nous montrent pas une seule fois ce peuple s'assemblant, soit pour élire le roi, soit pour régler les partages du royaume, soit pour accorder ou refuser les impôts, décider de la paix ou de la guerre.

L'institution même du Champ de mars, c'est-à-dire l'inspection des soldats au printemps, paraît être tombée de bonne heure en désuétude: Grégoire, qui l'a décrite une fois sous Clovis, n'en fait plus mention sous ses fils et petits-fils.

Si nous ne trouvons jamais en face du roi franc une assemblée nationale ou populaire, nous voyons toujours autour de lui un *conseil*. Le prince, lorsqu'il fait acte de souveraineté n'est jamais seul; il est entouré d'un petit groupe d'évêques et de seigneurs du palais. Ceux-ci délibèrent avec lui et lui donnent leur avis sur toutes choses.

Un peu plus tard, au septième siècle, le prince ne se contente plus de convoquer les hauts dignitaires de sa maison avec quelques évêques seulement. Ce sont *tous* les grands du royaume, *tous* les évêques qui sont réunis. Si ce n'est pas précisément une assemblée générale, c'est quelque chose qui s'en rapproche.

Un peu plus tard encore, ces grands, ces évêques répondent à la convocation royale, en se faisant accompagner d'une suite considérable de fidèles. Le duc amène avec lui ses comtes, ses centeniers et beaucoup de ses administrés, la plupart en armes. L'évêque se fait suivre de quelques-uns de ses ecclésiastiques et d'un grand nombre de laïques, en armes aussi. Chacun pour sa sûreté ou pour la dignité de sa personne amène le plus d'hommes qu'il peut. Cette réunion peut donc s'appeler *assemblée générale du peuple* (c'est du reste le nom que lui donnent les contemporains).

Mais quelle est la place de chacun dans cette convocation royale? — Le roi, comme précédemment, ne prend conseil que de ses grands et de ses évêques. Eux seuls ont le droit de pénétrer dans l'intérieur du palais. La foule reste campée au dehors dans la plaine qui entoure la maison du roi.

Une fois réunis, les seigneurs et les prélats ont à se prononcer sur certains actes de l'administration royale ou plutôt à les approuver. D'ordinaire, le roi leur soumet la nomination des évêques et des principaux dignitaires du royaume, du maire du palais, par exemple. Il prend leur avis sur l'opportunité de certaines lois et de certaines mesures administratives, sauf à agir ensuite à sa guise. Il signe devant eux les diplômes les plus importants, juge les procès délicats ou les crimes intéressant l'État.

Quand le roi a pris toutes ces décisions avec ses grands, il pense alors au peuple qui est dehors, et il se montre alors à lui. C'est la séance de clôture, et elle est solennelle. Sur une estrade dominant la foule on voit le roi assis sur son trône: à côté de lui se tient le maire du palais, organe de ses volontés et instrument de son pouvoir. Le peuple offre au prince les dons annuels. Puis le maire, prenant la parole au nom du roi, transmet ses ordres au peuple. Les décisions prises par le roi avec ses grands dans les réunions des jours précédents sont portées

à la connaissance du peuple. Le maire lui fait savoir ensuite s'il aura à faire campagne ou s'il passera l'année en paix. Souvent le roi adresse lui-même une harangue au peuple. Cette harangue plutôt morale que politique rappelle aux hommes les règles du bon ordre et de la police, le respect dû aux églises et aux faibles, etc. — Le roi alors se retire, l'assemblée se sépare, et chaque petite troupe fait cortège à son chef au retour, comme elle lui avait fait cortège à l'aller.

On peut voir par là ce qu'il y a de neuf et d'original

dans le travail de M. Fustel de Coulanges. — Les historiens affirmaient que les premiers Mérovingiens, à l'image des anciens chefs Germains, partageaient le pouvoir avec des assemblées populaires. Or rien de pareil n'a existé, si ce n'est dans l'imagination de ces savants. — C'était à peine s'ils faisaient mention des grandes assemblées du septième siècle, qui, sans être des assemblées nationales, s'en rapprochaient quelque peu, et ce sont celles dont l'existence est nettement établie par les documents originaux.

G. CARRÉ.

VARIÉTÉS

LE THÉÂTRE ANNAMITE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Les amateurs de spectacles exotiques, qui trouvent d'ailleurs à l'Exposition la satisfaction de tous leurs goûts, ont dû être particulièrement flattés de l'ouverture du théâtre annamite, à l'Esplanade des Invalides. Ils auraient assurément bien mauvaise grâce à se plaindre; tant il leur est facile, avec un peu d'imagination complaisante et sous le soleil tropical qui nous inonde de ses rayons, de se croire transportés loin des prés fleuris que la Seine arrose, s'il faut en croire la tradition. Pour peu qu'en attendant l'heure de la représentation ont ait erré à l'aventure au milieu des campements si pittoresques de l'exposition coloniale, on est tout préparé à subir les plus étranges exhibitions. On a vu, dans ce coquet village javanais, qu'on prendrait de loin pour un travail de vannerie fine, tourner lentement au milieu de rythmes étranges des danseuses mornes et glacées, souples comme des couleuvres et parées comme des idoles. On s'est arrêté un peu partout, devant de petites cahutes couvertes de chaume où des indigènes accroupis fouillent le bois en de délicates sculptures, repoussent au marteau des vases de bronze, exécutent à l'aiguille, avec une patience incroyable, les broderies les plus compliquées. On s'est heurté à des personnages revêtus des costumes les plus variés; Japonais impassibles coiffés d'un immense champignon de paille, qui traînent une petite calèche où s'étale quelque promeneur fatigué; spahis sénégalais à la haute stature, fièrement coiffés de leur turban rouge, éclairant à tout propos leur face d'ébène d'un sourire qui découvre leurs dents blanches; sans parler de nos petits tirailleurs annamites, si étranges dans leur costume de bataillon scolaire, avec leur chignon tordu sous leur casque de paille, et dont quelques-uns portent fièrement la médaille militaire. Quand on a vu tout cela, on est mûr pour une représentation du théâtre annamite. On arrive sans étonnement devant une sorte de pagode bariolée de couleurs criardes, et dont s'échappent par le haut du toit des cris semblables à ceux d'une personne qu'on assassinerait dans une cave. C'est là que se joue le *Roi de Duong*.

*
*
*

Tout le monde se rappelle l'amusante scène du *Monde où l'on s'ennuie*, où un vieux général, fourvoyé dans une société de beaux esprits, demande avec un effarement craintif si la tragédie dont il vient d'entendre un fragment à son corps défendant est une tragédie en cinq actes. Si ce vieux brave s'aventurerait jusqu'au théâtre annamite, il reculeraient d'horreur; le *Roi de Duong* a six actes bien comptés. On ne va peut-être pas souvent au théâtre en Annam; mais quand on paye sa place, on veut en avoir pour son argent. La division en actes est d'ailleurs une question peu importante; le chef-d'œuvre de la littérature sanscrite, *Sacountalâ*, ce drame classique, en a bien sept.

La pièce repose sur une donnée souvent mise en œuvre par la littérature dramatique, et dont le *Macbeth* de Shakespeare est l'exemple la plus célèbre: la trahison de l'hospitalité. En voici d'ailleurs l'analyse d'après le programme officiel, fort sagement distribué à ceux des spectateurs qui pourraient avoir quelque peine à saisir couramment toutes les finesses de la langue annamite.

La scène se passe dans le pays royal de Chau. Le seigneur Chieu-Où, qui ne vaut pas grand' chose, a invité son beau-frère, le roi de Duong, à venir assister à un festin qu'il lui offre, en vassal respectueux, comme à son maître et à son parent. Quatre mandarins, dignes de la potence, conseillent à Chieu-Où de supprimer le roi pour monter sur le trône à sa place. Chieu-Où trouve cette idée aussi simple qu'ingénieuse, et rumine les plus noirs projets quand arrive au milieu des fanfares le roi de Duong, qui descend devant le palais.

Donnera-t-il, tête baissée, dans le piège qu'on lui tend? Non pas, car il est accompagné de trois mandarins fidèles, qui ont la prudence du serpent. Ils ont surpris les allures suspectes de Chieu-Où et de ses abominables conseillers, et implorent le roi de Duong de fuir une hospitalité si pleine de périls.

Le roi, épouvanté de leurs révélations, perd la tête et s'enfuit avec eux au hasard, à travers les rizières. Une catastrophe imprévue le prive bientôt d'un des mandarins fidèles, qui se noie au passage d'un fleuve. Le roi reste seul avec ses deux amis.

De son côté, l'infâme Chieu-Où, apprenant que son beau-frère est parti sans le prévenir, se montre très piqué de cette infraction aux convenances. Il envoie donc ses quatre mandarins, conseillers du crime, avec d'innombrables guerriers, pour atteindre et faire périr le roi de Duong.

Ce dernier est bientôt découvert et cerné. Tout autour de lui, on met le feu à la plaine avec le secret espoir de le faire rôtir tout vif. Ce plan si simple est mal exécuté, et c'est un mandarin fidèle qu'on grille à la place du roi. Pauvres mandarins fidèles ! En voilà déjà deux qui disparaissent. Soyez donc honnête homme en Annam !

Mais patience ! L'heure de la justice va sonner. Le roi de Duong a laissé dans son palais un fils adoptif qui, inquiet de son absence prolongée, vient à sa rencontre à la tête de l'armée. Ce bon jeune homme délivre le roi, et bat à plate couture les perfides émissaires de Chieu-Où. Tout est bien qui finit bien.

* * *

Tel est, dans ses lignes générales, le drame du *Roi de Duong*. Il est juste de dire qu'une seule visite au théâtre annamite ne permet pas d'en apprécier l'ensemble. Les cris étranges des acteurs, la musique tout à fait primitive qui les accompagne, la fatigue que l'on éprouve à deviner la signification d'une action qu'on ne comprend pas toujours, même à moitié, inspirent assez vite le désir d'émigrer vers des régions plus civilisées. On ne rapporte guère de cette excursion facile et rapide dans l'extrême Orient qu'un petit nombre d'observations sur la scène et sur les acteurs.

La scène n'a ni souffleur, ni toile, ni décors. En face du spectateur se dresse le mur de scène percé de trois portes dissimulées par des draperies assez riches, et agrémenté dans sa partie supérieure de peintures enfantines aux couleurs criardes, sur fond blanc. Des deux côtés de la scène prennent place les musiciens de l'orchestre. A droite, un artiste solitaire fait résonner à tour de bras une grosse caisse cerclée comme un tonneau ; à gauche, quatre virtuoses s'escriment de leur mieux sur un tam-tam retentissant troué par l'usage, une timbale qui gronde, une petite viole aux sons criards et une trompette terrible, tout à fait semblable à celle des poseurs de robinets.

Tous les rôles sont tenus par des hommes ; de jeunes garçons imberbes (c'est l'usage général en Chine) sont chargés des rôles de femmes. Les costumes des acteurs principaux sont très riches ; ils se composent essentiellement de chaussures à haute semelle, d'une longue robe munie dans le dos d'une paire d'ailes assez étranges, et d'un casque de métal doré, orné de nombreuses ciselures.

Tous ont de longues barbes postiches, qui descendent jusqu'à leur ceinture, et à l'exception du roi de Duong, dont la figure assez fine a des reflets de cire, ils sont horriblement grimés. Une épaisse couche de blanc ou de vermillon, agrémentée de dessins en noir, leur donne un aspect formidable. Leurs dents sont noircies par l'usage du bétel ; noirs aussi sont les ongles démesurés, longs de cinq ou six centimètres, qui ornent le quatrième et le cinquième doigt de la main gauche du roi.

Il est assez facile de distinguer, dans le dialogue, la déclamation et le chant ; le chant surtout soumet à une rude épreuve les oreilles du public. Tandis que l'orchestre fait rage, les acteurs exécutent une série de vocalises assez monotones, qui reproduisent à s'y méprendre les mialements d'un chat furieux. Ils accompagnent cet exercice de gestes étranges. Tantôt, ils passent leurs doigts écartés dans leur longue barbe postiche ; tantôt ils dansent avec des contorsions de hanches et en se désarticulant les mains. D'autres fois, ils se mettent à tourner sur eux-mêmes comme de véritables toupies.

Le plus curieux est assurément de constater dans le théâtre annamite, la présence de la convention, qui tient tant de place sur nos scènes, et nous paraît être le fond même de l'art dramatique. Quelques-unes de ces conventions sont enfantines. Une natte de jonc qu'on étend ou qu'on replie suivant l'occasion sert à représenter un fleuve ; un esclave, qui doit accomplir un long voyage, arpenté plusieurs fois la scène dans toute sa largeur. Mais quelquefois aussi ces conventions sont tout à fait semblables aux nôtres. Des mandarins font semblant de boire dans des tasses où l'on a fait semblant de verser quelque chose ; quelques secondes suffisent à un personnage pour écrire sur un plateau une lettre longue comme une profession de foi électorale. Une demi-douzaine de figurants, qui sortent par une porte et rentrent par l'autre, comme au cirque, suffisent à représenter une armée. C'est par là que le théâtre annamite se rapproche du théâtre de tous les pays. On a pu remarquer d'ailleurs dans l'analyse du *Roi de Duong* des caractères très généraux (le conseiller pervers, le serviteur fidèle, le parent jaloux) qu'on retrouverait sur toutes les scènes ; quant au châtement du crime, qui termine la pièce, il est de règle dans tous les mélodrames du boulevard. Les spectateurs de tous les pays et de tous les temps ont voulu que le malfaiteur insigne dont les faits et gestes leur étaient représentés fût au dénouement appréhendé par un gendarme, écrasé par la chute d'une cheminée, ou même foudroyé par un éclair.

* * *

En somme, le spectateur reste sur une impression pénible, celle d'un art qu'il ne comprend pas suffisamment. Je m'attendais, pour ma part, à un spectacle étrange, et j'eusse été très désappointé si l'on m'avait montré au théâtre annamite quelque héros occidental, Roméo par exemple, écoutant sous le balcon de sa Juliette la chanson du rossignol, de la jeunesse et de l'amour. L'excès de couleur locale du *Roi de Duong* m'a trop fait sentir que j'étais en Annam un étranger et un barbare ; or une telle situation est toujours un peu désagréable.

Loin de moi cependant l'intention de médire du théâtre annamite ! Je suis trop peu sûr du jugement que ses acteurs porteront sur mes contemporains, si on les initie aux beautés de certaines pièces du répertoire moderne. Pourvu qu'on ne les mène pas admirer un zingueur qui a bu, boit et boira, une marchande de la halle qui accable un client sous des vérités malpropres, une cuisinière qui vole sa maîtresse pour offrir au fils de la fruitière des cigares à

quinze centimes et mourir à l'hôpital! Avec quelle orgueilleuse condescendance ces fils du Ciel écrieraient-ils, dans le *Manuel général* de là-bas, leurs impressions personnelles?

Je puis en tout cas affirmer qu'au contact de notre civilisation sceptique et railleuse, ils ont déjà perdu la foi en leur art. Voilà quelques jours qu'ils sont à l'Esplanade des Invalides, et ils ont déjà oublié leur gravité professionnelle. Ils rient en scène, ce qui est grave, et se moquent de nous, ce qui est pis. A certains moments, une gaieté violente secouait jusqu'aux figurants; on ne m'ôtera pas de l'idée

que ces mandarins-là semaient le dialogue d'épigrammes à notre adresse.

N'ai-je pas vu, l'autre jour, une mignonne danseuse javanaise appuyer la paume de sa main sur son nez aplati pour esquisser, avec une maladresse charmante, le geste irrévérencieux qu'un écolier se permet parfois à l'adresse de son maître en longue conversation avec le tableau noir? Le délit s'est accompli à quelques pas de moi, et seule, la grande modestie que je professe m'a empêché de croire que ce geste d'une familiarité excessive s'adressât à ma personne.

Alfred GONNAUD.

AGRICULTURE

REVUE AGRICOLE

Congrès international d'agriculture. Discussion sur le crédit agricole. — Réponse à une question : le charbon du blé.

Un grand congrès international d'agriculture vient de se tenir à Paris, sous la direction de M. Méline, président de la Chambre des députés, ancien ministre de l'agriculture. Parmi les discussions qui y ont eu lieu, une des plus intéressantes a été celle qui se rapporte aux mesures à adopter pour l'organisation du crédit agricole. Des idées très nettes et très précises ont été émises sur les conditions dans lesquelles on pourrait donner à l'agriculture le crédit qui lui manque trop souvent. Cette discussion a eu lieu devant une centaine de délégués étrangers, dont quelques-uns ont pris une part brillante aux débats. Nous croyons qu'on lira avec profit un résumé des discussions, ainsi que des résolutions qui ont été adoptées par le Congrès.

L'examen de la question a commencé par un discours important de M. Léon Say.

Dans sa très intéressante communication, M. Léon Say étudie les conditions dans lesquelles le crédit peut être fructueusement fourni à l'agriculture. Il établit d'abord que la conception du crédit agricole, dans l'idée du public et même des législateurs, est en général utopique. L'agriculture, dit-on, manque de capitaux; il faut en mettre à sa disposition dans une large mesure. L'éminent économiste pense qu'il y a une distinction à faire, et que ce ne serait pas rendre service à l'agriculture que de la mettre à même de trouver des capitaux trop facilement. Le crédit ne crée pas le capital; il ne constitue qu'un emprunt. Or, les emprunts faits pour vivre ou pour liquider des pertes antérieures mènent presque fatalement à la ruine; ceux qui sont contractés pour faire des affaires doivent seuls être accessibles aux agriculteurs.

Ceci posé, M. Léon Say examine de quelle manière l'agriculture peut profiter du crédit, qui a tant contribué au développement de l'industrie et du commerce. Le cultivateur, comme le commerçant et l'industriel, a besoin d'un capital proportionné à ses opérations, c'est-à-dire d'un fond de roulement.

Comment l'obtiendra-t-il, et pourquoi les difficultés sont-elles pour lui plus grandes que pour les autres? C'est parce que le prêteur n'est pas, vis-à-vis de l'agriculteur, dans la même situation que vis-à-vis de l'industriel. Les agriculteurs n'ont pas encore, dit M. Say, un sentiment suffisamment exact de l'échéance, dans sa rigueur commerciale. Pour le tenancier, cela s'explique en partie par la nature de ses rapports avec son propriétaire; on sait, en effet, que les retards de paiement sont supportés avec une large patience par beaucoup de ces derniers. Il y a en outre les obstacles légaux, dans le privilège du propriétaire pour la garantie du bail, qu'il faut atténuer ou faire disparaître. De plus la centralisation à outrance des capitaux, favorable à l'industrie et au commerce, détourne les placements de l'agriculture. L'épargne se porte de préférence aux entreprises financières et même avec un empressement excessif aux entreprises industrielles éloignées, qui exercent sur le public une véritable fascination. De là, la nécessité de créer des points de décentralisation locaux. Comment y arrivera-t-on?

M. Léon Say rappelle que jusqu'à présent dans beaucoup de cas, le banquier du fermier, c'était le propriétaire. Ne pourrait-on pas remplacer celui-ci par des groupes particuliers, et créer des banques de crédit locales. On l'a fait en Allemagne, en Belgique et en Italie, pays où se sont constitués soit des banques populaires à responsabilité illimitée, soit des syndicats, soit des banques mutuelles. Mais la création de ces mutualités rencontre chez nous une difficulté assez grave; c'est que leur fonctionnement est aux mains des voisins de l'emprunteur, et qu'en France, on n'aime pas à faire connaître ses affaires à ses voisins. L'orateur examine alors le mouvement économique qui se produit dans la constitution des caisses d'épargne.

Il s'est fondé dans ces derniers temps un grand nombre de caisses d'épargne libres, en dehors de la garantie gouvernementale, et ces institutions, pour le placement de leurs fortunes, seraient assez disposées à se tourner vers le crédit à l'agriculture. M. Say cite comme exemples les opérations d'une caisse d'épargne, celle du Mans, dirigée par M. Cordel. A Lyon, la caisse d'épargne, pour l'emploi de ses fonds, s'est faite coactionnaire d'une grande entreprise de constructions ouvrières; à Marseille, la caisse fait des

prêts ouvriers pour des constructions particulières. Il y a là, dit M. Say, une porte ouverte vers un avenir favorable à la petite culture; c'est là qu'il faut chercher la solution du problème et bien se garder de créer pour l'agriculture un grand établissement de prêt analogue à ceux qui fonctionnent pour le commerce et l'industrie.

Passant ensuite aux entrepreneurs, M. Léon Say estime que l'agriculture, quant à présent, n'est pas partout à même de profiter du crédit. Elle ne peut pas emprunter au-dessous du taux auquel elle produit, c'est-à-dire avec un intérêt même restreint de 5 pour 100, alors que ses bénéfices atteignent au plus 2 et demi. C'est encore là une pierre d'achoppement pour la réalisation du véritable crédit agricole. C'est du temps qu'il faut, dans ce cas, attendre une amélioration que le progrès incessant de l'agriculture peut seul réaliser.

Pour le moment, il faut se borner à empêcher le premier mal, c'est-à-dire la création d'une grande banque de prêts agricoles. M. Say fait appel dans ce but à tous les agriculteurs pour repousser les prétentions de ceux qui, par ce moyen, croient pouvoir sauver l'agriculture, qu'ils s'appellent l'État ou des Sociétés de crédit. C'est une solution *négative*, mais c'est la seule possible aujourd'hui. Quant aux modifications législatives sur le nantissement, sur les recouvrements et sur la situation des créanciers par rapport au propriétaire, elles peuvent certainement être utiles, mais la grande question du crédit agricole ne sera résolue que par le temps, qui amène le changement des mœurs, et par la marche lente du progrès.

M. Bouesco, délégué roumain, fait un intéressant exposé de l'organisation et du fonctionnement du crédit agricole dans son pays. Cet exemple montre, dit-il, qu'il est possible de spécialiser le crédit pour l'agriculture comme pour l'industrie. Le système, que M. Bouesco appelle le crédit foncier par les propriétaires, participe à la fois du crédit mutuel et du crédit public. Une loi a autorisé la formation, dans chaque district de Roumanie, d'établissements, analogues pour les opérations, à celles de notre Crédit foncier. Ces établissements émettent des actions, qui sont en général souscrites par les propriétaires et qui constituent leur fond de garantie et de roulement. Mais, et c'est là la caractéristique du système, la Banque d'escompte de l'État est autorisée à admettre à l'escompte les effets que ces crédits de districts ont en portefeuille. Par ce moyen, les agriculteurs peuvent obtenir de l'argent sur leur signature; leurs effets, quoique non commercialisés, sont hancables, et l'on a permis ainsi à l'agriculture d'user du crédit public autant que le commerce et l'industrie. M. Bouesco raconte à ce sujet que, lorsqu'il fut question d'établir chez lui le crédit agricole, le gouvernement penchait en faveur d'un projet de création par un groupe de banquiers. Une vive opposition se manifesta et finit par obtenir l'adoption du système actuel; aussi, lors de l'émission des actions par les crédits fonciers de districts, les banquiers s'abstinrent d'en prendre une seule, ce qui n'empêche pas ces établissements, fondés avec les revenus des propriétaires, de fonctionner et de rendre de grands services.

M. le président met ensuite aux voix les réponses

à faire par le congrès au questionnaire élaboré par la section. Voici le résultat des votes :

« Le crédit dont jouit l'agriculture est-il suffisant pour le besoin de l'exploitation et l'amélioration du sol? — Réponse : Non.

« Les facilités de crédit données aux agriculteurs seraient-elles de nature à leur être préjudiciables? — R. Non.

« Est-il utile que des dispositions législatives interviennent pour faciliter aux agriculteurs les moyens et les conditions de crédit? — R. Oui.

« Le gouvernement doit-il intervenir pour accorder un concours, même sous forme de surveillance ou de contrôle, à certains établissements de crédit fondés dans l'intérêt de l'agriculture? — R. Pas de concours financier; pas d'établissement de crédit particulier.

« Doit-il laisser à l'industrie privée le soin de créer des institutions de crédit fonctionnant sans aucune dérogation au droit commun? — R. Oui.

« Dans le cas où des dispositions législatives nouvelles seraient reconnues nécessaires, les modifications à introduire dans la législation devraient-elles avoir un caractère général ou un caractère spécial à l'industrie agricole ou à certains établissements de crédit? — R. Un caractère spécial à l'agriculture seulement.

« Y aurait-il lieu notamment :

« 1° D'établir la liberté des conventions en matière de cheptel? — Oui.

« 2° D'autoriser le nantissement sans déplacement du gage soit d'une façon générale, soit au profit de certains établissements? — R. Oui, d'une façon générale.

« 3° D'autoriser un privilège en faveur du prêteur sur la récolte et sur les instruments aratoires, sans préjudicier aux droits du propriétaire? — R. Oui.

« 4° De créer un privilège sur la récolte en faveur du fournisseur d'engrais? — R. Non.

« 5° De permettre la commercialisation des engagements ou de certains engagements des agriculteurs? — R. Non. Comme mesure spéciale, permettre seulement la commercialisation des billets à ordre. »

A propos de la question relative au nantissement sans déplacement du gage, M. Tournier fait observer qu'il peut y avoir confusion avec le privilège en faveur du prêteur sur la récolte et les instruments aratoires, et que ce dernier peut en outre être interdit aux termes de l'article 408 du code pénal. Il ajoute qu'en Belgique on n'a admis le privilège que sur les instruments aratoires. M. Bouesco fait connaître qu'en Roumanie les produits et le matériel constituant le nantissement ne peuvent être vendus et qu'en matière d'engagement de la part d'un cultivateur; c'est par l'inscription que ces engagements peuvent être portés à la connaissance des intéressés.

La commercialisation des engagements donne lieu à une discussion dans laquelle M. Ameline de la Briselaine demande l'unité de juridiction pour les agriculteurs et pour les commerçants. La faillite prononcée contre les commerçants comporte des adoucissements dont on n'use pas envers le cultivateur mis en déconfiture et réduit à la misère.

M. Méline fait observer que cette mesure extrême est

rarement prise contre les agriculteurs; qu'elle ne l'est qu'à la dernière extrémité, alors que le débiteur est absolument sans ressources, et qu'elle n'aggrave guère son état. D'ailleurs, ajoute-t-il, il serait possible d'appeler les agriculteurs débiteurs devant les tribunaux civils, avec la juridiction des tribunaux de commerce. M. Tournier demande que les agriculteurs soient soumis à la juridiction commerciale, non seulement pour les billets souscrits, mais encore pour le règlement des ouvertures de crédit dans les maisons de banque. Enfin M. Nottin remarque que la commercialisation des effets souscrits par les agriculteurs existe de fait, puisque leur signature est acceptée lorsqu'elle est accompagnée de celles de deux commerçants.

A la suite des réponses au questionnaire, le Congrès exprime le vœu que les affaires concernant toutes les questions de commerce et de crédit agricole soient jugées, dans les tribunaux, par la procédure la plus rapide.

Un lecteur du *Manuel général* m'envoie du département de la Haute-Vienne, un épi de blé renfermant,

à côté de grains sains, d'autres épis tout noirs, et il me demande quelle est la nature de cette maladie.

Cet épi est atteint du charbon; la poussière noire dont certains grains sont remplis est constituée par les spores d'un champignon, l'*Ustilago segetum*, qui se sont développées aux dépens de la substance du grain. Cette maladie est connue depuis longtemps.

Les grains atteints s'en vont en poussière au moment de l'enlèvement de la récolte.

Au battage, les débris de ces grains se mêlent aux balles et aux déchets, et se séparent ainsi des grains sains, dont la consommation est absolument inoffensive. Un bon vannage élimine tous les restes des grains charbonneux.

Pour empêcher le développement ultérieur de la maladie, il convient d'éviter l'emploi, comme litière, des pailles des céréales charbonnées; car à ces pailles s'attachent de grandes quantités de germes qui vont ensuite au fumier, et reviennent avec celui-ci dans le champ qui a porté des céréales charbonnées; il faut procéder à l'alternance des cultures pour donner aux germes, répandus sur le sol, le temps de disparaître.

Henry SAGNIER.

PARTIE SCOLAIRE

PRÉPARATION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SUJETS TRAITÉS

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES ET DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Histoire.

Sujet proposé. — Formation de l'unité allemande.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Nous n'avons reçu qu'un petit nombre de copies, à chuse, sans doute des occupations de fin d'année; encore sont-elles assez médiocres. Le sujet était, il est vrai, des moins aisés. Nous avons laissé à nos correspondants le soin de choisir la date initiale de la question; presque tous ont remonté trop haut et se sont efforcés péniblement de résumer toute l'histoire d'Allemagne. Ce travail aurait son utilité et son intérêt dans une œuvre de longue haleine et mûrement composée: dans une copie faite en trois heures, il ne peut guère aboutir qu'à la confusion, d'autant plus que c'est une tâche très longue et très difficile. Un de nos correspondants a commencé en 1848, ce qui était beaucoup plus logique. Mieux valait toutefois remonter jusqu'au premier pas que fait l'Allemagne vers l'unité, c'est-à-dire à la destruction du vieil empire germanique par Napoléon. — Il faut se garder de négliger cette histoire intérieure des États voisins de la France; le sujet donné au dernier examen en est une preuve.

Nous ont paru mériter :

La note 15 :

M. C. G., à C. S.

La note 12 :

MM. COMBEAU, à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret); — BLAIN,

à Saint-Avit; — CABIAN, à Gallargues; — Mlle GASTON, à Moissac.

La note 11 :

MM. B., à B. (Var); — RICCI, à Semur; — Z., 22; — ROLLIN, à Lure.

Les autres copies ont une note inférieure à la moyenne.

Sujet traité. — Il n'existe point de mot dans le vocabulaire pour dire ce que c'était que l'Allemagne au commencement du dix-neuvième siècle. Entre la Baltique, le Sleswig danois, la mer du Nord, la république des Provinces-Unies, les Pays-Bas autrichiens, la France, la Confédération helvétique, la république de Venise, l'Adriatique, la Hongrie et la Pologne, se pressaient dix-huit à dix-neuf cents États souverains et jaloux de leurs droits, parmi lesquels 550 environ avaient une étendue appréciable. On y trouvait dans un indescriptible chaos toutes les formes de gouvernement qu'avait connues le moyen âge. Il y avait bien une sorte de fédération, mais sans organes vivants, sans forces. Dans la langue diplomatique du temps on appelait ce bizarre assemblage le *saint empire romain germanique*, mais, selon le mot de Voltaire, il n'était plus ni saint, ni romain, ni germanique; à peine était-il encore empire. La couronne impériale ne donnait aucun pouvoir réel à celui qui la portait: il y avait, pour ainsi dire, non plus une histoire collective de l'empire, mais une histoire de tous ces petits États, dominée seulement par les agitations des plus grands. Néanmoins il y avait un caractère allemand, un esprit allemand, une pensée allemande, un patriotisme allemand, qui s'élevaient au-dessus de ce morcellement de l'Allemagne; il y avait, en un mot, une nation allemande, encore indécise, mais qui vivait et voulait se sentir vivre.

Si l'Autriche était restée la seule grande puissance en Allemagne, l'unité allemande aurait été longue à se faire, car il y eut rarement monarchie plus routinière, mais la

formation dans le nord d'une puissance nouvelle qui avait sa fortune à faire, fut le premier pas vers l'unité. La rivalité de la Prusse et de l'Autriche au dix-huitième siècle donna à toute la machine allemande un choc qui précipita sa chute. La Prusse essaya de réunir, aux dépens des petits États voisins, les territoires qu'elle possédait dans toute l'Allemagne, et l'Autriche s'y opposait. La Révolution française passa sur l'Allemagne comme un ouragan, mais, en la bouleversant, elle lui rendit un grand service. En 1805 Napoléon supprima l'Empire germanique et réduisit à 59 le nombre des États souverains. Par une domination oppressive, il les forçait au moins à vivre d'une vie commune, durant quelques années : En même temps, cette domination surexcitait le patriotisme national de l'Allemagne. L'envahisseur chassé, elle se sentait vivre ; elle voulut être une, mais il lui fallut plus d'un demi-siècle d'efforts pour acquérir enfin cette unité qu'elle réclamait au lendemain de Waterloo.

Dans cette histoire longue, souvent diffuse, et très embrouillée, on peut distinguer deux grandes périodes. Dans la première, qui va de 1814 aux environs de 1850, l'Allemagne cherche, en dehors des gouvernements qui la régissent, à se défaire de l'organisation qu'ils lui ont imposée en 1815 et à se donner une constitution plus libérale et plus unitaire. Elle échoue et les deux grandes puissances, qui se sont, durant ce temps, organisées chez elles, restent face à face. L'unité ne se fera que si l'une d'elles expulse l'autre de l'Allemagne, étend sa domination sur le reste du pays. C'est cette question qui est résolue, au profit de la Prusse dans la seconde période de 1850 à 1870.

En 1815 il semblait évident à tous qu'il fallait réorganiser l'Allemagne, mais les avis étaient fort partagés quand on venait à la pratique. Il fallait rétablir l'ancien empire, disaient les plus arriérés, ceux qui n'avaient « rien appris ni rien oublié » et restaurer les petits princes dépossédés. Les vrais promoteurs du mouvement de 1815, voulaient une union plus solide, sans savoir au juste par quels moyens on la pourrait faire. La force de l'habitude était telle qu'on aurait sans doute rétabli l'Empire si l'empereur d'Autriche n'avait pas refusé la couronne. On prit un moyen terme. On décida qu'on conserverait seulement les 59 États existants, mais on accorda aux réclamations des petits princes qu'on organiserait pas un gouvernement central, dont l'autorité pût absorber la leur. Une confédération (Staatenbund) qui respectait la souveraineté de chacun fut établie, représentée à Francfort, par une diète fédérale (Bundestag). L'Autriche en avait la présidence. Loin d'être une union, c'était le morcellement consacré par une institution. Heureusement pour l'Allemagne cette organisation ne pouvait fonctionner. Dans la diète, dont les attributions, selon la coutume allemande, étaient très vagues, il fallait l'unanimité pour prendre une décision, et, lorsqu'elle était prise, la diète n'avait ni argent ni armée pour la faire exécuter. Cette organisation ne tarda pas à devenir pour toute l'Europe un sujet de plaisanteries. En même temps, dans chaque État, le gouvernement absolu était rétabli, conformément aux principes de la Sainte-Alliance. Libéraux et nationaux se trouvaient donc déçus et isolés, car il n'y avait à compter ni sur l'Autriche, dirigée par Metternich, ni sur le roi de Prusse, qui, après avoir promis une constitution à son peuple, venait de violer sa promesse. Ils ne trouvaient d'appui que chez les petits souverains de l'Ouest, qui étaient en contact avec la France, ou chez les libéraux de l'étranger. Pourtant ils essayèrent d'agir et de faire cette Allemagne que leurs princes n'avaient pas voulu faire. Or ce fut précisément parce que les nationaux étaient en même temps, pour la plupart, des libéraux, que les gouvernements qui avaient le plus d'intérêt à grouper l'Allemagne autour d'eux, la Prusse et l'Autriche, entravèrent si longtemps le mouvement national. Ils confondirent deux causes qui avaient les mêmes champions.

De 1817 à 1852 une série de petits mouvements sans grande portée amène une répression violente et un engourdissement dont la révolution française de 1848 réveille l'Allemagne : elle tente alors un grand effort, échoue et retombe épuisée.

D'abord les étudiants prirent l'initiative d'une agitation qui fit grand peur aux gouvernements et qui fut exagérée à plaisir. L'Association générale, la création

de quelques Sociétés de gymnastique et la manifestation de la Wartbourg (1817) donnèrent lieu à des mesures répressives, après l'assassinat de Kotzebue par Sand (1819). Ce furent ensuite des hommes d'État qui dirigèrent le mouvement libéral, quand l'ordre eut été rétabli par la Prusse et l'Autriche. La révolution française de 1830 le troubla encore ; des émeutes eurent lieu dans plusieurs États, même en Prusse, et on commença dès lors à proclamer ce principe des nationalités, qui allait jouer un si grand rôle en Europe. Tout cela dura peu ; les princes allemands firent quelques concessions momentanées, puis l'Autriche et la Prusse étouffèrent encore les aspirations du parti libéral national. La diète décréta, en 1854, que la souveraineté du prince ne pouvait être liée par des constitutions et il y eut une foule de procès politiques. Les patriotes allemands en prirent l'horreur de la diète et de la confédération, mais ils furent réduits à quatorze années d'immobilité durant lesquelles ils se préparèrent à une lutte décisive.

L'émotion provoquée en Europe par la révolution française de 1848 en fut le signal. Des savants, surtout des historiens, prirent la direction du mouvement. Les princes, déconcertés par les premières émeutes, perdent la tête et laissent faire. Sans mandat, 51 libéraux s'assemblent à Heidelberg, convoquent un parlement provisoire qui se réunit en mars 1848 à Francfort et décide l'élection au suffrage universel d'un parlement régulier qui réglera l'organisation de l'Allemagne. La situation est alors des plus extraordinaires. Les vieux gouvernements, la diète qui les représente existent toujours ; ils ont ce qui donne la force ; ils ont l'argent et l'armée ; ils laissent pourtant être et siéger ce parlement qui se dit souverain mais n'est fort que d'une force morale. Réuni le 18 mai, il affirme ses droits en nommant un gouvernement provisoire et un *vicar général* de l'empire ; il s'occupe sérieusement mais confusément d'accomplir sa tâche. Trois grandes questions s'imposaient à lui : 1° quel gouvernement donnera-t-on à l'Allemagne ? 2° quels pays feront partie de l'Allemagne ? 3° qui dirigera ce gouvernement et cette Allemagne ?

L'idée d'empire était si tenace qu'on s'entendit assez vite sur la première question : on aurait un empire qui serait fédéral et libéral. Tous, princes, libéraux et nationaux pouvaient accepter cette décision, chacun espérant être le maître quand la nouvelle machine fonctionnerait. L'entente fut plus difficile sur les deux autres points, car la Prusse et l'Autriche avaient à Francfort des députés qui tiraient chacun de leur côté. On décida enfin, en ce qui concernait la Prusse et l'Autriche, que leurs provinces allemandes feraient seules partie de l'Allemagne. Aussitôt la Prusse et l'Autriche protestèrent, mais le parti prussien, soutenu par le président, l'emporta et l'empire, déclaré héréditaire, fut offert au roi de Prusse (mars 1849). Comme une constitution accompagnait cette offre, Frédéric-Guillaume IV, qui venait d'écraser dans ses États la révolution de 1848, refusa le tout (avril). Le parlement, comprenant que seul il était impuissant, se sépara. Les démocrates essayèrent de lutter ; la foule les dispersa d'elle-même à Stuttgart, et la Prusse comprima les mouvements républicains qui se produisirent à Bade et dans le Palatinat. A la même époque, la Russie, en écrasant la révolution hongroise, rendait à l'Autriche sa liberté d'action. Vainement la Prusse, pour réparer sa faute, réunit un nouveau parlement à Erfurth : l'Autriche veillait : elle rétablit l'ancienne diète à Francfort (septembre 1850). Il fallait que la Prusse cédât, on fit la guerre : elle céda et l'Allemagne de 1815 se trouva restaurée.

Cette tentative de révolution, intéressante mais confuse, démontrait péremptoirement que l'Allemagne ne pouvait être une que si les deux grandes puissances, celle du sud et celle du nord, y consentaient. L'idée d'unité, qui grandissait sans cesse, finissait par les gagner toutes deux et la question devint alors très simple. La Prusse et l'Autriche se trouvaient face à face ; celle qui l'emporterait ferait l'unité allemande en imposant son hégémonie à l'Allemagne. L'une et l'autre semblaient être à peu près de même force en 1850 ; au fond, la Prusse était supérieure. Depuis 1815, elle avait réorganisé ses finances, son armée et son système douanier. Il lui avait fallu établir un régime très simplifié, car la surveillance était rendue très difficile par la multitude des petits États qui l'entouraient et la pénétraient. Elle avait dû fixer des tarifs

faibles pour empêcher la contrebande et elle s'était donné le régime douanier le plus libéral de l'Allemagne. Dès 1828 la Hesse-Darmstadt l'avait adopté. Le Wurtemberg et la Bavière, après l'avoir imité en 1828, y étaient entrés à leur tour, en 1853. C'est en étendant son système à l'Allemagne entière, c'est en fondant la grande association douanière (Zollverein) que la Prusse préparait son triomphe définitif. En 1850 on la savait ambitieuse et on se méfiait encore d'elle. Le roi venait de vaincre la révolution de 1848, mais il laissait à son peuple une constitution octroyée qui écartait le danger d'un mouvement libéral. L'Autriche, au contraire, longtemps immobilisée par Metternich, avait à craindre non seulement les agitations libérales, mais aussi les mouvements nationaux qui venaient de soulever la Galicie, la Hongrie et les Tchèques. L'empereur avait, grâce à la Russie, triomphé des uns et des autres, mais ses finances étaient ruinées et la constitution qu'il venait d'octroyer à l'Autriche ne satisfaisait personne. Il avait encore la majorité à la diète; c'était une arme bien faible pour la lutte terrible qui allait s'engager.

Au lendemain de l'échec du Parlement d'Erfurt, l'Autriche était encore prépondérante en Allemagne; elle voulait dissoudre le Zollverein, constituer à son profit une autre union douanière, mais elle ne sut pas agir, et en 1855, toute l'Allemagne actuelle adoptait le régime prussien. L'antagonisme des deux puissances menaçait de durer longtemps; la France précipita les événements. La guerre de Crimée (1854-56) acheva de ruiner en Allemagne l'influence russe et porta le coup de grâce à la Sainte-Alliance. La guerre d'Italie (1859-60) mit la Prusse au premier rang en Allemagne; elle venait d'humilier l'Autriche en lui offrant des secours. En même temps des élections libérales attiraient vers elle les regards de tous les libéraux allemands et un souverain énergique, Guillaume I^{er}, montait sur le trône (1861) et appelait au ministère (1862) un homme que la diplomatie avait déjà mis au premier rang, M. de Bismarck. Il comprit que celui-là qui aurait la force serait le maître et il se mit en mesure de l'acquiescer. Il commença par faire rejeter un plan proposé, par l'empereur d'Autriche, qui, en donnant tout pouvoir à un parlement allemand, aurait permis à l'Autriche, appuyée sur les Etats du Sud, de rester la maîtresse; puis il s'assura l'appui de l'étranger: Napoléon III fut gagné par la promesse d'une annexion, que M. de Bismarck eut soin de ne pas préciser, la Russie par l'aide que lui prêta la Prusse pendant la révolte de Pologne, l'Italie, par l'appât de la Vénétie.

En même temps l'armée s'organisait fortement. « L'unité allemande ne se fera pas par des discours, mais par le fer et le sang », avait dit le ministre prussien et, de fait, ce furent trois guerres qui réglèrent la question :

La première prépara la seconde; la seconde opéra l'union, que consacra la troisième.

La première eut pour cause l'obscur question des duchés de Sleswig et de Holstein. Le nouveau roi de Danemark, Christian IX (1863), venait d'incorporer les duchés à son royaume; ils étaient mécontents; le prince d'Augustenbourg protestait, se déclarant l'héritier légitime; la diète allemande intervint et envoya une petite armée occuper le Hanovre. Malgré tout, la Prusse et l'Autriche intervinrent; le Danemark fut naturellement écrasé; les deux rivaux gardèrent les duchés et se les partagèrent provisoirement (1865). La Prusse avait le Sleswig et l'Autriche le Holstein. Ce fut la pomme de discorde, que d'ailleurs M. de Bismarck cherchait, il prolongea les négociations en vue d'un arrangement définitif, puis prétendit que l'Autriche favorisait les révolutionnaires en Holstein, et finalement fit occuper le duché. Il y eut bien, pour la forme, quelques tentatives d'entente; il n'y avait qu'une solution: la guerre. La Prusse, tout en ayant contre elle l'Autriche, la Bavière, le Hanovre, la Hesse, etc., termina la campagne en un mois; l'armée autrichienne fut écrasée à Sadowa (1866); les traités de Prague et de Berlin consacrèrent le triomphe de la Prusse. Napoléon III, qui croyait l'Autriche sûre de vaincre et se réservait d'intervenir pour empêcher l'anéantissement de la Prusse, n'avait pas bougé. Cette guerre eut trois résultats décisifs: 1^o l'Autriche fut exclue de l'Allemagne; 2^o la Prusse annexa la Hesse-Castel, le Hanovre, le duché de Nassau, Francfort sur-le-Main et le Sleswig-Holstein; 3^o elle constitua une

confédération de l'Allemagne du Nord, représentée par un parlement élu au suffrage universel.

En même temps des conventions plaçaient les armées de l'Allemagne du Sud sous la direction de la Prusse. M. de Bismarck groupait autour d'elle les nationaux libéraux de l'Allemagne et resserrait l'union douanière. Pourtant il y avait dans le Sud, en Bavière et aussi en Wurtemberg, une opposition très ferme à ses projets d'union plus étroite: ce fut la troisième guerre qui la fit cesser.

Napoléon III avait été mécontent de l'issue de la guerre de 1866; il ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir sur les promesses de M. de Bismarck, quand il vit celui-ci l'empêcher d'acheter le Luxembourg en 1867. Il résolut de reprendre par les armes une supériorité qu'il n'avait pas su garder. Il était trop tard. L'armée française, mal organisée, ne pouvait lutter contre l'armée prussienne dès longtemps préparée pour cette guerre prévue. La candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne servit de prétexte à la déclaration de guerre (19 juillet 1870). Le patriotisme allemand fit taire le patriotisme de clocher: l'Allemagne entière se leva contre la France. Une série de désastres unique dans l'histoire amena l'ennemi en quelque mois sous les murs de Paris. Là fut achevée l'unité allemande. Les Etats du Sud adhérèrent à la confédération de l'Allemagne du Nord, et, le 18 janvier 1871, dans la galerie des glaces du palais de Louis XIV, le roi de Bavière offrait, au nom des princes allemands, la couronne impériale au roi de Prusse, qui l'acceptait. Dix jours après Paris capitulait: et c'est dans l'ivresse de ce triomphe que les Allemands saluaient l'aurore du nouvel Empire.

L'unité allemande était faite. Elle avait été l'œuvre de la Prusse et surtout l'œuvre d'un Prussien, M. de Bismarck. Aussi cette Allemagne a-t-elle été obligée de devenir ce que le ministre prussien a voulu qu'elle fût, une monarchie presque absolue et une puissance militaire formidable. Il en résulte qu'elle est, à l'intérieur, battue en brèche par les libéraux, déçus dans leurs espérances, et qu'elle est devenue pour l'Europe un danger perpétuel. Elle a bien été faite « par le fer et le sang » et il semble qu'elle soit encore assez peu solide pour ne pouvoir se maintenir que par « le fer et le sang ».

Copie de M. C. G., à Cs. (avec quelques corrections).
E. C.

Géographie.

Sujet proposé. — Esquisser très sommairement la géographie de l'Allemagne (avec un croquis).

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Les copies de géographie ne sont pas plus nombreuses que celles d'histoire, et elles ne sont pas beaucoup meilleures. Nous avons montré dans un des précédents suppléments, comment il convenait de grouper les phénomènes physiques; nous n'y reviendrons pas ici, bien que nos correspondants n'aient pas paru y prendre garde. Ils n'ont pas voulu comprendre non plus, au moins pour la plupart, qu'on ne peut dire en deux heures tout ce qu'on sait sur l'Allemagne et qu'il faut non pas présenter un résumé ennuyeux, banal, mais s'efforcer de mettre en lumière ce qu'il y a de caractéristique dans le pays qu'on étudie. Aussi la plupart des copies ne valent-elles que par les détails qu'elles contiennent: ce n'est pas suffisant.

Nous ont paru mériter :

La note 15 :

M. C. G., à C. S.

La note 12 :

MM. ROGEAUX, à Lille; — BLAIN, à Saint-Avit; — PICOT, à Bazougers; — X. Z.; — Mlle GASTON, à Moissac.

La note 11 :

M. B., à B. (Var).

La note 10 :

MM. P. REY, à B. (Gard); — J. B., à C. (Savoie).

Les autres copies ont une note inférieure à la moyenne.

Sujet traité. — On nomme *Allemagne*, la contrée qui occupe le centre de l'Europe. Si, des quatre extrémités de ce continent, on mène des diagonales, elles viendront se couper en pays allemand. Metternich disait de l'Italie qu'elle n'était qu'une expression géographique; on n'en peut dire autant de l'Allemagne; ce n'est qu'une expression *politique*, et là est son caractère profondément original. C'est ce que nous montrera tout d'abord un coup d'œil rapide sur sa situation géographique.

L'Allemagne a 540 000 kilomètres carrés de superficie. Elle touche à plusieurs États: le Danemark, la Hollande, la Belgique, la France, la Suisse, l'Autriche, la Russie, mais, en général, elle n'en est pas séparée par une frontière naturelle. Elle n'a d'arêtes très nettes que sur deux de ses côtés: au Nord, où, sauf l'isthme qui sépare le Jutland de Sleswig, elle est bordée par la mer du Nord et la Baltique, des bouches de l'Éms au marais de Memel; et au Sud, où elle est adossée aux Alpes et à leurs contreforts, depuis le lac de Constance jusqu'au confluent de l'Inn et du Danube. Les monts de Bohême, l'Erz-Gebirge, et les monts Sudètes prolongent cette frontière naturelle à l'Est, comme le Rhin et les Vosges à l'Ouest. C'est là une frontière bien imparfaite, mais pourtant remarquable, car partout ailleurs l'Allemagne n'a d'autres limites que celles que lui a données la politique et variables comme elle; lignes toutes conventionnelles, qui n'ont aucun rapport avec la géographie physique.

Le pays compris entre ces frontières artificielles présente-t-il au moins une certaine unité, une certaine homogénéité, puisque le manque de frontières naturelles l'empêche d'être un tout complet? Nullement. Si nous jetons les yeux sur une carte, nous voyons en Allemagne deux régions nettement dissemblables dans leurs caractères généraux, réunies par une région de transition qui atténue les contrastes. C'est, d'une part, l'Allemagne du Nord, vaste plaine basse, que borde la mer; c'est d'autre part, l'Allemagne du Sud, pays de plateaux et de relief élevé; entre les deux, les hauteurs de la Thuringe et les massifs schisteux du Taunus et du Hunsrück. Différents d'aspects ces diverses régions se tournent pour ainsi dire le dos: l'orientation de l'Allemagne septentrionale est indiquée par l'Elbe, l'Oder et la Vistule; c'est le Nord; celle de l'Allemagne méridionale est indiquée par le Danube; c'est le Sud-Est: celle de l'Allemagne moyenne est indiquée par le Main; c'est l'Ouest. De ce côté au moins, le Rhin rétablit la direction générale Nord-Nord-Ouest parallèle à celle de l'Elbe. Regardons de plus près: nous voyons qu'il n'est pas une de ces *directions* de l'Allemagne qui commence et s'achève en Allemagne. Le Rhin n'y naît pas et n'y finit pas; les grands fleuves du Nord, sauf le Weser, n'y naissent pas non plus et la plaine qu'ils arrosent se continue hors d'Allemagne, en Pologne et en Russie. Si le Danube est allemand à sa source, il devient autrichien dès qu'il est un grand fleuve, et sa vallée ne mène l'Allemagne qu'à un défilé, que l'Autriche peut fermer.

Ainsi, cette première vue d'ensemble très générale nous montre l'Allemagne comme une contrée artificielle, sans originalité, sans unité géographique, sans homogénéité. L'étude des grands traits de sa géographie physique accusera encore ces caractères.

« Géologiquement, dit un géographe allemand (B. Cotta), il y a une Espagne, une France, mais il n'y a pas d'Allemagne. » Cela est très juste; l'Allemagne a une constitution géologique des plus variées, mais aussi elle ne possède en propre aucun des éléments de cette variété, sauf peut-être ça et là quelques massifs volcaniques isolés: le reste se rattache aux formations géologiques des pays voisins. Les Alpes calcaires de la Haute-Bavière ne sont que le prolongement oriental des Alpes suisses du Vorarlberg et d'Appenzell; les terrains jurassiques des Alpes de Souabe et du Jura franconien ne sont que le prolongement de notre Jura; la Forêt-Noire, avec ses blocs de granit, de grès rouge et ses roches triasiques, fait pendant aux Vosges; les terrains dévonien des Ardennes et du pays Wallon conviennent en partie le Nassau et la Westphalie; enfin la grande plaine quaternaire du Nord n'est qu'une partie de la plaine européenne qui commence en Russie, couvre la Pologne et se prolonge en Hollande.

Avec des caractères géologiques variés, confus et si peu originaux, l'Allemagne ne peut avoir un relief très homogène. On en peut grouper les accidents principaux

d'après les trois régions indiquées plus haut: 1° la haute Allemagne; 2° l'Allemagne moyenne; 3° la basse Allemagne. Cette classification est assez naturelle, car l'Allemagne n'a pas de centre orographique et ces trois régions existent réellement, quoique leur limite précise soit souvent difficile à fixer.

La haute Allemagne est essentiellement composée de deux parties: 1° la région *danubienne*, qui comprend le plateau bavarois; 2° la région *rhénane*, séparée de la première par la Forêt-Noire, les Alpes de Souabe et le Jura franconien et qui comprend la vallée du Rhin et les bassins de ses affluents des deux rives jusqu'au coude de Mayence.

1° Le plateau bavarois, appuyé vers le sud, aux Alpes de Constance, d'Algau, de Bavière et de Salzbourg à une largeur variant de 150 à 200 kilomètres entre ces montagnes et le Danube et une altitude moyenne d'environ 500 mètres; sa pente générale, marquée par les affluents du Danube qui le sillonnent, l'incline lentement vers le fleuve. À l'ouest, entre le Rhin et le Danube, il se rattache à la Forêt-Noire. La vallée du Danube, qui coupe ce plateau, est bordée au Nord par les Alpes de Souabe dont la pente rapide est tournée vers le Nord et qui s'inclinent doucement vers le Sud. C'est le contrefort septentrional du plateau bavarois, prolongé par le Jura franconien, beaucoup moins élevé et facile à franchir. Ses derniers contreforts atteignent le massif du Fichtelgebirge, soulevé isolé, que sa situation, à proximité du Bohmer-Wald, de l'Erz-Gebirge et du Franken-Wald, a souvent fait considérer, à tort, comme le centre orographique de l'Allemagne. — Aux sources même du Danube, la Forêt-Noire se dresse le long de la vallée du Rhin sur une longueur d'environ 200 kilomètres et sur une largeur de 50 à 60 kilomètres. Les hauteurs de l'Oden-Wald et du Steiger-Wald, qui dominent les plaines du Neckar et du Main, rattachent entre ces deux rivières, les derniers sommets de la Forêt-Noire à ceux du Jura franconien. De l'autre côté du Rhin, les Vosges, prolongées par le Hardt, font pendant à la Forêt-Noire, et le plateau de Lorraine, qui s'y appuie, fait pendant au plateau bavarois.

Cette région de la haute Allemagne est relativement cohérente au point de vue orographique, malgré l'indépendance du système bohémien. Il n'en est pas de même de la moyenne Allemagne, et c'est avec peine qu'on parvient à distinguer deux grandes directions approximatives au milieu d'un chaos des soulèvements montagneux le plus souvent isolés. L'une est sud-est-nord-ouest, l'autre sud-ouest-nord-est. À la première appartiennent le Franken-Wald et le Thüringer-Wald; des massifs isolés semblent s'en détacher au delà du Weser, et leur longue file se termine par le fameux Harz, dont la grande plaine du Nord atteint déjà le pied. À la seconde direction, appartiennent deux soulèvements disposés à peu près comme les diagonales d'un rectangle dont Coblenz occuperait le centre: au Sud, le Hoch-Wald et le Hunsrück, sur la rive gauche du Rhin; le Taunus sur la rive droite; au Nord, le plateau des Ardennes et l'Eifel, sur la rive gauche; le Wester-Wald, le Rothhaar-Gebirge, etc., sur la rive droite. Entre ces systèmes et le Thüringer-Wald, une série de petits massifs basaltiques: le Vogelsberg, entre la Kinzig et la Fulda, le Rhön-Gebirge aux sources de la Fulda, etc., ne se rattachent réellement pas à un système. La plaine commence à se glisser entre ces soulèvements, accidentée encore vers le nord par de petits plateaux schisteux et marécageux comme le Teutoburgerwald.

La basse Allemagne est, avons-nous dit, une partie de la grande plaine orientale de l'Europe. Appuyée aux montagnes du quadrilatère de Bohême, elle présente d'ailleurs quelques ondulations. Deux surtout ont quelque importance: 1° au Sud, le plateau de Tarnowitz, dans la haute Silésie, se rattache aux hauteurs dites *Ouralo-Karpathiques*; au Nord, quelques petits plateaux en Prusse et en Poméranie, appartenant aux hauteurs dites *Ouralo-Baltiques*, viennent mourir au Himmelsberg, nom ambitieux pour une colline de 200 mètres. Au reste, ce ne sont là que de larges croupes de sable et d'argile; jamais la roche ne se montre.

Tel est, dans son ensemble, le relief de l'Allemagne. On voit qu'il est peu cohérent et combien il doit aux systèmes étrangers. On ne peut faire qu'une remarque générale: c'est que le pays, considéré dans son ensemble, s'abaisse du Sud au Nord.

Il résulte de cette disposition que les pluies, qui devraient être abondantes dans l'Allemagne du Nord, soumises aux influences maritimes, n'y sont pas très considérables, à cause de l'insignifiance du relief, tandis que l'Allemagne du Sud, fort éloignée de la mer, mais pays de haut relief, est fort bien arrosée (0^m,48 par an à Dantzig et 0^m,85 à Augsbourg.)

Puisque les hautes terres de l'Allemagne reçoivent des pluies abondantes et qu'entre celles-ci et la mer s'étend une large plaine, d'une faible inclinaison, l'Allemagne doit avoir de longs fleuves. Elle est, en effet, arrosée par six fleuves importants, dont elle ne possède pas le cours tout entier : le Danube, le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder, la Vistule. Elle a beaucoup de pentes assez diverses, mais elles aboutissent à deux versants : 1^o celui de la mer du Nord et de la Baltique; 2^o celui de la mer Noire, qui n'a, en Allemagne, qu'un tributaire, le Danube.

Le Danube est allemand de sa source à Passau. Il coule lentement sur le plateau de Bavière, en passant à Ulm et à Ratisbonne. Il reçoit, à gauche, l'Altmühl, qui le relie au Main par un canal, à droite, l'Ille, le Lech, qui arrose Augsbourg, l'Isar qui traverse Munich et l'Inn qui appartient surtout à l'Autriche. Le Rhin entre en Allemagne, au moment où il devient un grand fleuve; il arrose la plus belle et la plus riche contrée de l'Allemagne, en passant à Mayence, à Coblenz et à Cologne, mais ses bouches sont en Hollande. Il reçoit de grandes rivières, à gauche, l'Ille et la Moselle, qui baigne Tèves, à droite, le Neckar et le Main, qui passe à Francfort. L'Elbe n'a qu'une importance secondaire. Le Weser, le seul fleuve purement allemand, est formé par la réunion, à Münden, de la Fulda et de la Werra; il coule dans une plaine basse, marécageuse, semée de tourbières, et sert de port à Brême. Son seul grand affluent, l'Aller, arrose le Brunswick et le Hanovre. — L'Elbe, sortie de Bohême, entre en Allemagne, passe à Dresde, décrit comme un grand S renversé, et va fuir dans la mer du Nord au delà de Hambourg. Elle reçoit à gauche la Mulde et la Saale, et leurs nombreux affluents qui sillonnent la Saxe; à droite les rivières marécageuses du Brandebourg, la Havel et son affluent, la Sprée, qui forme comme un fossé dans la grande ville de Berlin. — L'Oder naît en Moravie, mais c'est par excellence le fleuve de l'Allemagne du Nord, drainant, avec son affluent, la Wartha, les terres de la basse Silésie et du Brandebourg, de la Pologne et de la Poméranie, en passant à Breslau et à Stettin. De la Vistule, née dans les Karpathes, l'Allemagne n'a que le cours inférieur, qui se termine à Dantzig. Elle n'a que les bouches du Niemen.

Tous ces fleuves, dès qu'ils entrent dans la plaine allemande, coulent sur une même pente, dans les mêmes terrains, ont sensiblement les mêmes caractères et le même régime : des canaux, qui les joignent tous, en font un système cohérent, qui est peut-être ce qu'il y a de plus homogène en Allemagne.

Au moins ces fleuves ont-ils pour l'Allemagne un grand avantage : ils lui donnent des ports. Les côtes de la mer du Nord, comme celles de la Baltique, sont parmi les plus mauvaises d'Europe : basses, mal articulées, séparées d'une mer peu profonde par des lagunes (Kurisches-Haff, Frisches-Haff) et des langues de terre. A part ces lagunes, on ne peut citer sur la Baltique que deux articulations importantes, le golfe de Lubeck et celui de Kiel, qui abritent les deux ports du même nom. Les fleuves ont apporté de notables modifications à ces rivages. Ils s'y sont creusés de profonds et de larges estuaires, où de grands ports se sont fondés (Brême, Hambourg, Stettin, Dantzig). Malheureusement pour le commerce de l'Allemagne et heureusement pour sa défense, les mers qui la baignent sont peu profondes et en partie fermées, les passes ne lui appartiennent pas. Pour cela encore l'Allemagne dépend de ses voisins.

C'est ce que nous avons constaté dans sa constitution physique. Pourquoi donc y a-t-il une Allemagne et en vertu de quel principe? Selon quelques géographes, l'Allemagne est, pour les géographes allemands, elle doit être la région habitée par les Allemands; la région où on parle l'allemand : ce serait donc une région *ethnographique*. Cela n'est pas juste. Qu'il n'y ait que des Allemands en Allemagne, ou, pour mieux dire, que des hommes parlant l'allemand, cela n'est pas vrai. Qu'il y ait, malgré quelques notables différences, des analogies fon-

damentales entre les Allemands du Nord et ceux du Sud, ceux du centre et ceux des extrémités de l'Allemagne, cela est certain; mais les Danois du Sleswig, les Polonais de la Prusse Orientale, les Alsaciens-Lorrains, ne parlent pas tous allemand, ne sont pas tous des Allemands. D'autre part, il y a beaucoup d'Allemands hors des frontières d'Allemagne; en Suisse, en Bohême et surtout en Autriche; outre qu'on trouverait, en cherchant bien, nombre de Slaves plus ou moins germanisés en Allemagne. Ce ne sont donc point ces considérations ethnographiques, autour de quelles on mène grand bruit au delà du Rhin, qui suffisent à expliquer la formation de l'Allemagne. Les seules raisons valables sont des raisons historiques. Elles seules ont fait disparaître toutes ces petites individualités qui subsistaient entre les massifs montagneux de l'Allemagne moyenne; elles seules ont unifié l'Allemagne, en la soumettant à la puissance qui a dominé dans la plaine du Nord : la Prusse. Les autres Etats, même la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et Bade n'ont qu'une importance secondaire. C'est donc l'histoire qui a fait l'Allemagne; c'est pour cela qu'elle n'est qu'un tout artificiel et qu'elle n'est, comme nous le disions au début, qu'une région *politique*. Placée par des causes politiques historiques au premier rang des nations au dix-neuvième siècle, elle veut s'y maintenir et elle trouve dans son sol des ressources de toute sorte pour tenir, même pacifiquement, un des premiers rangs dans le monde.

Son climat est assez rude, mais il est assez régulier; l'altitude du Midi compense la latitude du Nord; les hauts plateaux et la plaine trop exposés aux vents sont seuls sujets à d'assez grands écarts de température.

L'Allemagne a des productions minérales, qui lui assurent, à cet égard, le second rang en Europe. La houille surtout (bassins de la Ruhr, de la Silésie, de la Saxe et de la Sarre) et le fer (Essen, Saxe, Silésie) ont permis à son industrie métallurgique de prendre un développement extraordinaire, que le bon marché de la main-d'œuvre rend, pour la France, très redoutable.

Mulhouse, Königsberg, Stettin, Kiel sont des centres industriels de première importance. A côté sont nées d'autres industries : celle du coton (Saxe, Alsace-Lorraine), de la laine (Saxe, Prusse rhénane, Silésie), etc. L'agriculture, très perfectionnée, donne de l'avoine et du seigle, surtout de l'orge et du houblon, que d'immenses brasseries transforment en bière, et des betteraves, dont on extrait le sucre dans des raffineries de premier ordre. L'élevage, si facile dans les vastes plaines du Nord, permet à l'Allemagne de se passer des autres pays et même de leur faire concurrence, jusque sur leurs marchés. Au reste, elle a fait de grands sacrifices pour donner à son commerce des moyens de communications et des débouchés. Les canaux, d'ailleurs faciles à creuser en plaine, sillonnent l'Allemagne du Nord, et les chemins de fer dépassent 38000 kilomètres de développement. Les encouragements sont prodigués à la marine marchande, déjà très puissante, et à des entreprises coloniales dont les résultats, il est vrai, n'ont pas été jusqu'ici très satisfaisants. En 1850, le commerce extérieur représentait une valeur de 1 milliard 500 millions; en 1886, il atteignait 7 milliards 500 millions de francs, et l'exportation dépassait d'environ 150 millions.

Au point de vue politique, l'Allemagne n'est pas un Etat. C'est une confédération de 36 Etats dirigée par la Prusse dont le roi est empereur héréditaire d'Allemagne et qui, en réalité, tient dans sa main toutes les forces militaires et économiques. Quarante-cinq millions d'habitants peuplent l'Allemagne et une armée permanente de 400000 hommes la protège et maintient une unité que l'habitude rendra peut-être inébranlable.

En résumé, l'Allemagne est un phénomène dans le monde. Région composée de morceaux grands et petits, sans union géographique, elle est bien moins l'œuvre de la nature que celle des hommes. Elle est aujourd'hui une *nation* cohérente qui a conscience d'elle-même. Par la volonté, l'énergie et l'intelligence de ses habitants, elle s'est mise au premier rang des nations productrices du monde. Qu'on joigne à tout cela le travail de la pensée allemande, la force expansive d'une nation rajeunie par son unité, le caractère militaire qu'elle s'est donné et on comprendra pourquoi l'Allemagne est si grande et si dangereuse. (Copie de M.C.G., à C. avec quelques corrections.)

BREVET SUPÉRIEUR

Compte rendu des copies du n° 11.

Allemand. — *Version.* Note 10 : Mlle J. B., à P. — M. C. Bonhomme, inst. à Pont-St-Esprit (Gard). — Note 9 : MM. Weill, à Châlons-sur-Marne; — O. G., à L.; — Japiot, inst. à Landéda, par Lanilis (Finistère). — Note 8-9 : Mlles E., à C. (Marne); — E. B., à M.-S. (A.-M.). — MM. P. Banneau, dir. de l'école Longueville, à Saint-Quentin; — J. L. St-P. P. D. N. (Char.-Inf.); — Lucien H., à Vervins (Aisne). — Note 8 : MM. Prévost, inst. à Dousard (Haute-Savoie); — E. Thénard, inst. à Flacy, par Villeneuve-l'Archevêque (Yonne); — A. Ronseaux, inst. à Chézy-sur-Marne (Aisne); — un Alsacien. — Note 7-8 : Mmes Al ces Paquelier, au pen-ionnat de Chagny (Saône-et-Loire); — Humbertjean, à Blagny, par Carignan (Ardennes); — Gabrielle Duverneuil, école des Montagnier (Dordogne); — MM. G. Valladier, inst. ad., à Laudun (Gard); — Doduot, inst. adj., à Decize (Nièvre); — Z. — 22; — L. Billoud, à St-Jean-sur-Reyssouze (Ain). — Note 7 : M. P. Loiseau, inst. ad., à Péaule (Morbihan). — Note 6-7 : Mlle E. Hiltzenkoff, inst. à Chassigny (Haute-Marne); — M. C. B. T.

Thème. Note 10 : Mlle J. B., à P. — Note 9 : M. R. K., à P. — Note 8-9 : MM. Weill, à Châlons-sur-Marne; — un Alsacien; — A. Ronseaux, inst. à Chézy-sur-Marne (Aisne). — Note 8 : M. E. Thénard, inst. à Flacy, par Villeneuve-l'Archevêque (Yonne); — C. Bonhomme, inst. à Pont-St-Esprit (Gard). — Note 7-8 : Mme Humbertjean, à Blagny, par Carignan (Ardennes). — MM. E. L., à R. (Ardennes); — Lucien H., à Vervins (Aisne). — Note 7 : Z. — 22; — J. L. St. P. D. N. (Char.-Inf.); — C. B. T.; — René K., à P.

Anglais. — *Version.* Note 10 : Mlle J. B., à P.; — M. Forbes Wolfe, à Paris. — Note 9-10 : MM. Fre P., à M. (Manche); — P. Banneau, dir. de l'école Longueville, à St-Quentin. — Note 9 : Mme Z. X.; — MM. Levallois, inst. aux Pieux (Manche); — X., à Marseille. — Note 8-9 : Mlles Louise Leroy, à Paris; — Agir; — M. Borvo, inst. à Landéda par Lanilis (Finistère). — Note 8 : Mlles Angèle Augot, institution Mutinot à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); — J. C., à Dieppe; — MM. Guizon, inst., à Gassen par Sixfours (Var); — V. Thomas, inst. stag., à Flamanville (Manche); — Jules Rogeaux, inst., à Lille (Nord); — E. C., inst. stag., à J. (Creuse); — Odilon Debanne, inst. adj., à l'Éc. prim. sup. d'Aubenas; — Joseph Escande, à Sarlat (Dordogne); — A. B., à G. — Note 7-8 : Mme Amy, à Q. (G.); — MM. Balse, à Ferrensac-Castillonnes (Lot-et-Garonne); — J. M., à B. (Var); — Tilhet, inst., à Neuvic (Dordogne). — Note 7 : Mlle Isabelle Sirventon, institution Limousin, à Bergerac (Dordogne); — MM. J. P., à V. (Eure); — Chobillon, à Paris; — D., à M. (Tarn-et-Garonne). — Note 6-7 : Mlles R. L., à R. (Ile-et-Vilaine); — E. Acart, instce à Arçevures par Amiens (Somme); — Irméa (Landes); — M. T.; — S. A., à P. (A); — V. R., de l'Ariège; — MM. Ricci, inst. stag., à Semur (Côte-d'Or); — E. Payen, inst. adj. au Havre (Seine-Inf.); — J. F. M., à S. (Morbihan).

Thème. Note 10 : Mlle J. B., à P.; — M. Forbes Wolfe, à Paris. — Note 9 : — Mme Amy, à Q. (G.). — Note 8-9 : Mlle J. K., à P. — Note 8 : Mlles Agir; Isabelle Sirventon, à Bergerac (Dordogne); — A. Z.; — MM. E. Payen, inst. adj. au Havre (Seine-Inf.); — Levallois, inst. aux Pieux (Manche). — Note 7-8 : Mlles J. C., à Dieppe; — A. L., à M.; — V. R. de l'Ariège; — MM. Fre P., à M. (Manche); — X., à Marseille; — V. Thomas, inst. stag. à Flamanville (Manche). — Note 7 : Mlles Louise Leroy, à Paris; — Z. X.; — S. A., à P. (A); — MM. Joseph Escande, à Sarlat (Dordogne); — Odilon Debanne, inst. adj., à l'Éc. prim. sup. d'Aubenas; — J. P., à V. (Eure); — Tilhet, inst. à Neuvic (Dordogne); — E. C., inst. stag., à J. (Creuse); — J. M., à B. (Var); — D., à M. (Tarn-et-Garonne). — Note 6-7 : Mlles E. Acart, instce à Arçevures par Amiens (Somme); — Irméa (Landes); — M. J. F. M., à S. (Morbihan).

Italien. — *Version.* Note 10 : M. L. A., à P. — Note 9 : Miss E. Everett, à P. — Note 8 : Mme F., à L. — Note 7-8 : M. Louis Delfolie, instit., à Saint-Marcel d'Ardèche. —

Note 7 : MM. Bouisson, inst. adj. à Boulogne (Seine); — Ricci, inst. stag. à Semur (Côte-d'Or); — Treich, inst. à Eglétons (Corrèze). — Note 6-7 : MM. Picot, inst. stag. à Bazougers (Mayenne); — A. Flachaire, inst. à St-Didier-en-Dévoluy (Htes-Alpes); — E. Kolet, à Arles; — J., à H.; — A. Mauras, inst. adj. à Ansac, par Confolens (Charente).

Thème. Note 10 : M. L. A., à P. — Note 9 : M. R. K., à P. — Note 8 : MM. Picot, inst. stag. à Bazougers (Mayenne); — J., à H. — Note 7 : MM. E. Rollet, à Arles; — A. Flachaire, inst. à St-Didier-en-Dévoluy (Htes-Alpes); — Ricci, inst. stag. à Semur (Côte-d'Or). — Note 6-7 : Mlle B., à C. (Savoie); — MM. Treich, inst. à Eglétons (Corrèze); — Bouisson, inst. adj. à Boulogne-sur-Seine; — Louis Delfolie, inst. à St-Marcel d'Ardèche; — R. K., à P.

Espagnol. — *Version.* Note 10 : M. C. de B. C., à P. — Note 9 : M. H. C., à M. — Note 8 : M. R. K., à P. — Note 7 : MM. E. Sartrout, à Bordeaux (Gironde); — C. R., à L.

Thème. Note 10 : M. C. de B. C., à P. — Note 9-10 : M. H. C., à M. — Note 9 : M. R. K., à P. — Note 8-9 : M. Raoul, inst. adj. à Castillon (Ariège). — Note 8 : Mlle J. B., à P. — Note 7-8 : E. Sartrout, à Bordeaux (Gironde). — Note 7 : MM. F. L., à B. (F.); — E. S., à L. (Morbihan).

CORRIGÉS DES EXERCICES.

Version allemande (n° 11).

EGMONT.

Issu d'une souche non moins noble que celle de Guillaume, Lamoral, comte d'Égmont et prince de Gavre, descendait des ducs de Gueldre, dont la valeur guerrière avait lassé les armes de la maison d'Autriche. Sa race brillait dans les annales du pays; un de ses aïeux avait déjà, sous Maximilien, exercé le stathoudérat en Hollande. Le mariage d'Égmont avec la duchesse Sabine de Bavière rehaussa encore l'éclat de sa naissance et le rendit puissant par d'importantes alliances. Charles-Quint l'avait, à Utrecht, en 1546, armé chevalier de la Toison d'Or; les guerres de cet empereur furent l'école de sa gloire future, et les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines en firent le héros de son siècle.

Trad. par Mlle I. Becker, d'après la copie de M. Lucien K., à Vervins (Aisne).

L. Koch.

SUJETS A TRAITER

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES ET DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Histoire.

Résumer brièvement l'histoire coloniale de la France depuis 1815.

Géographie.

Les colonies françaises d'Asie. (Avec un croquis sommaire.)

Histoire.

Formation de l'unité italienne au dix-neuvième siècle.

Géographie.

Esquisser à grand traits la géographie de la Suisse (Avec un croquis sommaire.)

En raison du retard que les vacances apporteront à la correction du prochain devoir et pour éviter une longue interruption dans le travail, il a semblé utile d'indiquer,

en même temps, deux sujets d'histoire et deux sujets de géographie.

E. C.

Sciences physiques et naturelles

1. Vaporisation d'un liquide dans le vide et dans l'air, variations de la force élastique. Dernière méthode de Regnault pour trouver la force élastique maximum de la vapeur d'un liquide.

2. Le cœur, sa structure, sa fonction.

BREVET SUPÉRIEUR

Sciences physiques.

L'aéromètre pèse-acides ou pèse-sels de Baumé. L'alcoomètre de Gay-Lussac.

Les copies seront reçues jusqu'au 19 août inclusivement.

Langues vivantes.

Version allemande.

(Concours d'admission à l'Institut national agronomique. 1888.)

Von dem Augenblicke an, wo wir den Samen in die Erde legen, bis zu seinem nach kürzerer oder längerer Zeit erfolgenden Aufgehen, drohen demselben mancherlei Gefahren, so das Aufzehren durch Mäuse und Vögel, das Vertrocknen nach vorher erfolgtem Quellen, das Verschwemmen durch Regengüsse. Neue Gefahren beginnen mit dem Erscheinen des jungen Pflänzchens : Spätfröste tödten die Krimlinge, beschädigen die älteren Pflanzen, Trockniss lässt sie zu Grunde gehen, Insekten verzehren Wurzeln und Blätter, Vögel gefährden die noch in der Samenhülle steckenden Kotletonen der Nadelhölzer, grössere Thiere verbeissen die Pflanzen. Der Baarfrost hebt uns jüngere und ältere Pflanzen aus dem Boden, das wuchernde Unkraut beeinträchtigt deren freudiges Gedeihen, und möglichster Schutz gegen alle diese Gefährdungen ist daher eine weitere Aufgabe des Pflanzenzüchters.

Aber nicht bloss Schutz bedürfen unsere Pflanzen. Sie wollen zu raschem und freudigem Gedeihen auch eine fachgemässe Pflege, bald in höherem, bald in geringerem Grad je nach Holzart und Standort.

Hermann Fürst.
(Die Pflanzenzucht im Walde.)

Version anglaise.

HENRI VIII AU CARDINAL WOLSEY.

Mine own good Cardinal, — I recommend me unto you with all my heart, and thank you for the great pain and labour that you do daily take in my business and matters, desiring you (that when you have well established them) to take some pastime and comfort, to the intent you may longer endure to serve us, for always pain cannot be endured. Surely you have so substantially ordered our matters both of this side the sea and beyond, that in mine opinion little or nothing can be added.

The queen my wife hath desired me to make her most hearty recommendations to you, as to him that she loveth very well, and both she and I would fain know when you will repair to us. No more to you at this time, but that

with God's help I trust we shall disappoint our enemies of their intended purpose.

Written with the hand of your loving master,

Henry R.

Version italienne.

L'ADDIO D'UN PADRE (suite).

Matilde, ignara delle più fra le atrocità di Gualtieri e delle macchinazioni del padre, non intendeva; ond' egli: — Che voglia il duca non so: forse mi prese in sospetto, perché egli è sospettoso uomo e crudele. — Crudele! (esclamò la fanciulla, a cui l'affetto diede in un subito l'intelletto del pericolo.) Non ubbidite, padre mio; non andate. Le vie di fuggire non mancano. — Fuggire non posso, figliuola: e sarebbe o vano o più dannoso, forse a me, forse a molti. Potrebbe dunque Gualtieri tenermi per alcun tempo: se tu non mi vedessi tornare sì tosto, non ne prendere affanno. O prima o poi avrai novelle di me; e nulla, spero, saprai che faccia onta al nome del padre tuo.

(A suivre.)

N. TOMMASEO. — EL DUCA DI ATENE.

Version espagnole.

DÉFAITE DES COMUNEROS.

Rota al fin la mal guardada tregua, que no produjo a los comuneros sino gran desbandada de gente ó ya enriquecida con el saqueo ó descontenta por falta de paga, trabóse de nuevo la guerra con frecuentes salidas y escaramuzas, pero sin reencuentro ni cosa notable. Padilla, ó sobradamente afecto á conservar lo que habia ganado, ó quizá no previendo los riesgos á que su inacción le exponia, ó, lo que es mas verosimil, esperando los socorros de gente de varias ciudades y algun candal para poder salir en campo, se contentaba con inquietar á los enemigos; y los gobernadores, viendo menoscabado el ejército de los comuneros, compuesto de siete mil infantes y cuatro mil caballos, trataban solo de reunir el suyo, viniéndose el condestable de Burgos con la gente que alli tenia.

(A suivre.)

FRANCISCO MARTINEZ DE LA ROSA.

Thème pour toutes les langues.

Brevet supérieur (Seine-et-Marne). — Session de juillet 1888.

1^o Aspirants.

Un père sage se promenait avec son fils dans un beau jardin. Ce jardin était orné d'une foule d'arbres et de toutes sortes de fleurs. Un jardinier assidu cultivait soigneusement les plantes; il les arrosait, débarrassait la terre des mauvaises herbes et la rendait ainsi accessible aux trésors qui viennent du ciel.

Le père dit à son fils: « La vie humaine est un jardin; les bonnes actions sont des fleurs suaves et des arbres fertiles; et le jardinier qui les plante et qui en prend soin, c'est la bonne volonté de l'homme. Sois sage, mon fils. »

2^o Aspirantes.

LE LOUP ET LE BERGER.

Un berger qui gardait son troupeau, non loin d'un village, avait l'habitude de s'amuser à crier: « Le loup! Le loup! » Deux ou trois fois son tour réussit. Le village entier accourait à son secours; mais pour remercier ces gens il se moqua d'eux. Enfin, un jour le loup vint vraiment. Le berger se mit à crier, mais ses voisins, supposant qu'il voulait encore se moquer d'eux, ne firent aucune attention à ses cris et le loup dévora les moutons.

Ainsi le berger apprit, quand il était trop tard, que les menteurs ne sont pas crus, même quand ils disent la vérité.

L. KOCK.

EAMENS ET CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(ANNÉE 1889.)

BREVET SUPÉRIEUR

ÉPREUVES ORALES.

Langue française et littérature.

I

Faites sommairement la biographie de Racine. — Que pensez-vous des préfaces qui accompagnent la tragédie de *Britannicus*? — A quelles attaques répond la première de ces préfaces? — Comment, dans la seconde préface, Racine explique-t-il l'entrée de Junie dans les Vestales? — Exposez l'action de *Britannicus*. — Appréciez le caractère d'Agrippine. — Montrez que la règle des trois unités est observée dans *Britannicus*. — Expliquez la froideur avec laquelle la pièce fut accueillie par le public. — Quel est à votre avis le personnage principal de cette tragédie? — Que pensait Boileau de *Britannicus*?

Lisez la scène VII de l'acte V de *Britannicus*.

AGRIPPINE

Ah! ciel! de mes soupçons quelle était l'injustice!
Je condamnais Burrhus pour écouter Narcisse?
Burrhus, avez-vous vu quels regards furieux
Néron en me quittant m'a laissés pour adieux?
C'en est fait, le cruel n'a plus rien qui l'arrête;
Le coup qu'on m'a prédit va tomber sur ma tête,
Il vous accablera vous-même à votre tour.

BURRHUS

Ah! madame! pour moi j'ai vécu trop d'un jour;
Plût au ciel que sa main, heureusement cruelle,
Eût fait sur moi l'essai de sa fureur nouvelle,
Qu'il ne m'eût pas donné, par ce triste attentat,
Un gage trop certain des malheurs de l'Etat.
Son crime seul n'est pas ce qui me désespère;
Sa jalousie a pu l'armer contre son père;
Mais s'il vous faut, madame, expliquer ma douleur,
Néron l'a vu mourir sans changer de couleur.
Les yeux indifférents ont déjà la constance
D'un tyran dans le crime endurci dès l'enfance,
Qu'il achève, madame, et qu'il fasse périr
Un ministre importun qui ne le peut souffrir.
Hélas! loin de vouloir éviter sa colère
La plus soudaine mort me sera la plus chère.

Pouvez-vous, à l'aide de ce passage, apprécier le caractère de Burrhus?

Faites la biographie d'André Chénier? — Chénier est-il un poète de premier ordre? — Dites ce qu'il a fait de meilleur. — André Chénier fut-il admiré de son vivant? — Qu'avait-il publié?

II

Lisez l'*Hymne à la France*.

France! O belle contrée, ô terre généreuse
Que les Dieux complaisants formaient pour être heureux,
Tu ne sens point du nord les glaçantes horreurs,
Le midi de ses feux t'épargne ses fureurs.
Tes arbres innocents n'ont point d'ombres mortelles;
Ni des poisons épais dans tes herbes nouvelles,
Ne trompent une main crédule; ni tes bois
Des tigres puissants ne redoutent la voix;
Ni les vastes serpents ne traînent sur tes plantes
En longs cercles hideux leurs écailles sonnantes.

Faites une analyse aussi complète que possible de l'hymne dont vous venez de lire un fragment. — Pouvez-vous rappeler quelques périphrases? — Qu'est-ce qu'une périphrase? — N'y trouvez-vous pas des métaphores un peu forcées? — Donnez la définition de la métaphore. — Quel est le sentiment qui domine dans les œuvres de

Chénier? — Qu'est-ce que l'imbe? — N'est-ce pas à Chénier qu'on en doit l'introduction? — Avez-vous lu la *Jeune Captive*? — Récitez les vers de cette élégie que vous savez par cœur.

Moralité et éducation.

I

Combien distingue-t-on de sortes de devoirs? — Quels sont les devoirs de l'homme envers lui-même? — Vous dites que le duel et le suicide sont défendus: pourquoi le suicide est-il défendu? — En quoi celui qui se donne la mort blesse-t-il la société? — Montrez qu'il outrage la nature. — Certains prétendent que le suicide est un acte de courage et qu'il est permis: que répondez-vous?

II

Quels sont les phénomènes moraux sur lesquels repose la conscience morale? — Qu'est-ce que la loi naturelle? — Pourquoi l'homme est-il capable de mérite ou de démérite? — Est-il par cela même susceptible d'être puni ou récompensé? — Qu'est-ce que la conscience? — Pourquoi, dès l'origine des sociétés, voyons-nous des lois positives qui prononcent des peines physiques contre la plupart des infractions à la loi naturelle?

Histoire et géographie.

I

Faites un voyage au nord de l'Afrique: en partant de Paris, quelles sont les provinces que vous traverserez? — Citez les préfectures, sous-préfectures, lieux remarquables. — Quelles sont les divisions politiques de l'Algérie? — Nommez les principaux ports sur la Méditerranée.

Combien comptez-vous de guerres puniques? — Racontez la première et la deuxième de ces guerres. — Quelles sont les victoires d'Annibal? — Quels sont les événements qui précédèrent et qui suivirent la bataille de Zara?

Où placez-vous Carthage? — Quelle ville est aujourd'hui construite sur les ruines de Carthage?

Géographie physique et politique de la régence de Tripoli.

Quelles sont les villes principales de l'Égypte contemporaine?

Racontez la campagne de Bonaparte en Égypte. — En quelle année fut entrepris le percement de l'isthme de Suez? — Quelle est l'utilité du canal de Suez?

Avant la campagne de Bonaparte en Égypte, les Français étaient-ils venus dans ce pays? — Racontez la croisade de saint Louis à laquelle vous faites allusion.

II

Géographie physique et politique de la Grèce actuelle. — En quelle année la première croisade? — Quelle route fut suivie par les croisés?

Qu'était Constantinople à cette époque? — Racontez sommairement la deuxième croisade. — Racontez la campagne de Napoléon en Russie. — Quelles sont les circonstances qui rappellèrent Napoléon en France?

III

Quels sont les départements limités par les Pyrénées, leurs chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures? — Quels sont les principaux ports ou passages des Pyrénées? — Comment sont-ils défendus?

Que savez-vous de la guerre des Albigeois? — Bataille et traité qui la terminent? — En quelle année les possessions du comte de Toulouse furent-elles réunies définitivement à la couronne de France?

Principaux événements de la campagne de France sous Napoléon I^{er}. — Quels sont les généraux qui se signalèrent dans les rangs français et dans les rangs ennemis? — Quels sont les événements qui amenèrent la chute de l'Empire.

Arithmétique appliquée.

Qu'est-ce qu'une proportion? — Exemple. — Comment extrait-on la racine carrée de $29/360$? — Faites-en la démonstration. — Comment multiplie-t-on une fraction par une fraction? — Faites-en la démonstration? — Quels sont les livres principaux usités dans le commerce? — Quels sont ceux qui sont imposés par la loi? — Pourquoi le copie de lettre est-il nécessaire? — Qu'est-ce qu'une traite?

Qu'est-ce qu'une règle de société? — Qu'est-ce qu'une règle de partage proportionnel? — Que faut-il pour qu'un nombre soit divisible par un autre?

Quand reconnaît-on qu'une fraction est périodique?

Qu'appelle-t-on titre d'une monnaie?

On a un lingot qui se compose de 15 grammes de cuivre et 60 grammes d'argent, quel en est le titre? — Comment obtient-on le titre d'une pièce? — Quel est le titre des monnaies d'argent? — Quel est celui des monnaies d'or? — Y a-t-il longtemps que les titres des monnaies ont été changés? — Les pièces d'or ont-elles un poids déterminé comme les pièces d'argent?

Énoncez le cas de la division d'un nombre décimal par un nombre entier? — Démontrez sur cet exemple $62,415 : 12$? — Démontrez sur ce deuxième exemple $62,415 : 7,12$? — Sur quel principe vous appuyez-vous pour changer ainsi de place, et la virgule du dividende, et celle du diviseur?

Pourquoi ces deux fractions $3/4$ et $9/12$ sont-elles égales?

Extraire la racine carrée, à un centième près, du nombre suivant : $\sqrt{43236}$.

Sciences physiques et naturelles.

I

Quelles sont les expériences qui ont prouvé la pesanteur

de l'air? — Cette propriété, la pesanteur, n'avait-elle pas été refusée aux gaz par les premiers physiciens? — Que fit Galilée pour prouver cette pesanteur? — Ne connaissez-vous pas d'autre expérience que celle-là? — Vous rappelez-vous comment, avant Torricelli, on expliquait les phénomènes dus à la pression atmosphérique? — Quel est l'instrument qui sert à peser la pression atmosphérique?

Faites la description d'un baromètre. — Quel est l'avantage du baromètre de Fortin sur le baromètre à cuvette? — Décrivez un baromètre à siphon. — Quels sont les usages du baromètre?

Que savez-vous des champignons? — Citez quelques champignons comestibles.

II

Qu'est-ce que le chanvre? — Quel nom donne-t-on à sa graine? — Le rouissage du chanvre dans une rivière ne peut-il amener l'empoisonnement des eaux? — Usage du chanvre.

Qu'est-ce que la rosée? — Se dépose-t-elle également sur tous les corps? — Dans quelles circonstances cette rosée prend-elle le nom de gelée blanche? — Ne pourrait-on préserver les plantes des accidents produits par cette gelée blanche? — D'où proviennent les brouillards? — Qu'est-ce que les nuages?

Qu'est-ce que l'acide carbonique? — L'acide carbonique existe-t-il dans l'atmosphère, — d'où provient-il? — N'existe-t-il pas dans certaines eaux gazeuses? — Comment prépare-t-on l'acide carbonique? — Quels sont ses usages?

Quel est l'organe du toucher? — Qu'est-ce que la peau? — Quels sont les organes importants que renferme le derme?

Que savez-vous des oiseaux? — Comment se divisent-ils? — En quoi les grimpeurs diffèrent-ils des autres oiseaux?

Solfège.

Combien comptez-vous d'intervalles en musique? — Combien de silences? — Quelle est leur valeur? — Que signifie le point placé soit près d'une note, soit près d'un silence? — Qu'est-ce que la mesure? — Combien en comptez-vous de sortes? — Quels sont les plus usités? — Qu'est-ce que la gamme? — A quoi servent le dièse, le bémol, le bécarre? — Qu'est-ce que vous entendez par ce mot de : liaison? — Combien de tons et de demi-tons dans une gamme majeure? dans une gamme mineure?

Librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE

ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE

Publié sous la direction de M. F. BUISSON

Inspecteur général de l'instruction publique.

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

MEMBRES DE L'INSTITUT, PUBLICISTES, FONCTIONNAIRES

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, INSPECTEURS, PROFESSEURS ET INSTITUTEURS DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

4 vol. grand in-8, à 2 colonnes, brochés. 86 fr.
La demi-reliure en chagrin, tranches jaspées, se paye en sus, 4 fr. par volume.

Ce dictionnaire se compose de deux parties : *Partie générale ou théorique*, 2 volumes; et *Partie spéciale ou pratique*, 2 volumes. Chaque partie peut être acquise séparément.

Tome I^{er} de la première partie, lettre A à H. 1 vol. de 1500 pages, broché. 20 fr.
Tome II de la première partie, lettres I à Z. 1 vol. de 1800 pages, broché. 28 fr.
Tome I^{er} de la deuxième partie, lettres A à H. 1 vol. de 1000 pages, broché. 15 fr.
Tome II de la deuxième partie, lettres I à Z. 1 vol. de 1500 pages, broché. 23 fr.

NOUVELLE PUBLICATION

CARTE DE FRANCE

à l'échelle de $\frac{1}{1\ 250\ 000}$

DRESSÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN

Gravée sur cuivre

PAR MM. COLLIN ET DELAUNE

Imprimée en une feuille (95 x 115) sur fort papier Japon indéchirable et coloriée par départements.
En feuille 7 fr.
Pliée et protégée par deux cartons, titre doré. 8 fr.
Montée sur gorge et rouleau, avec anneaux de suspension. 9 fr.

Imprimerie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, Paris.